



zef
Center for
Development Research
University of Bonn



CSRS
Centre Suisse de Recherches
Scientifiques en Côte d'Ivoire



Working Paper 187

IRIT EGUAVOEN, PAULINE ATTEMENE, FULGENCE KOUAME, EUGÈNE KOUADIO KONAN, CHÉRIF AIDARA
MADHY, KATRIN GLEISBERG-GERBER

**Dernier refuge ou presque d'opportunités?
Démographie et conditions de vie à Adjahui-Coubé, un habitat
spontané à Abidjan**



ZEF Working Paper Series, ISSN 1864-6638
Center for Development Research, University of Bonn
Editors: Christian Borgemeister, Joachim von Braun, Manfred Denich, Till Stellmacher and Eva Youkhana

Authors' addresses

Dr. Irit Eguavoen
E-mail: leguavoen@posteo.de

Pauline Attemene
E-mail: universlettres@yahoo.fr

Fulgence Kouame
Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection (CURAT)
Université Felix Houphouët Boigny
Abidjan, Cocody
Côte d'Ivoire
E-mail: kinglepassian@gmail.com

Prof. Dr. Eugène Kouadio Konan
Institut de Géographie Tropical (IGT)
Université Felix Houphouët Boigny
Abidjan, Cocody
Côte d'Ivoire
E-mail: enzokkeugene@yahoo.fr

Chérif Aidara Madhy
Institut de Géographie Tropical (IGT)
Université Felix Houphouët Boigny
Abidjan, Cocody
Côte d'Ivoire
E-mail: cherifmad@gmail.com

Please quote as: Eguavoen, I. et al. 2020. Dernier refuge ou presqu'île d'opportunités? Démographie et conditions de vie à Adjahui-Coubé, un habitat spontané à Abidjan. *ZEF Working Paper 187* Bonn.

Free download: <https://www.zef.de/publications/zef-publications/zef-working-papers/>

Dernier refuge ou presque île d'opportunités ?

Démographie et conditions de vie à Adjahui-Coubé, un habitat spontané à Abidjan.

Irit Eguavoen, Pauline Attemene, Fulgence Kouame, Eugène Kouadio Konan,
Chérif Aidara Madhy et Katrin Gleisberg-Gerber

Dédié aux résidents d'Adjahui-Coubé

Resumé

Ce rapport de recherche résume les résultats de l'enquête auprès d'un village Ebrié dans la métropole d'Abidjan, qui connaît depuis 2012 un processus d'urbanisation rapide, non planifié et irréversible. L'étude estime la population au milieu de l'année 2018 serait de 60 000 habitants au minimum. Nous avons observé de façon qualitative et quantitative l'intérieur de 52 cours communes qui comportaient 591 logements. Au début le principal facteur à l'origine de cette urbanisation spontanée était dû à l'expulsion de leur ancien lieu de résidence. Un grand nombre des personnes provenait de familles qui avaient émigré des autres pays de CEDEAO vers la Côte d'Ivoire. Dans une deuxième phase, la population résidente est devenue plus ivoirienne, notamment de nombreuses familles pauvres et des jeunes qui étaient exclus des marchés locatifs dans les quartiers précaires parce que les logements là-bas n'étaient ni disponibles, ni abordables. Enfin, l'accroissement d'achat de la population et le boom de la construction sont devenus des facteurs d'attraction économique pour le village. Le rapport documente l'évolution de cet habitat spontané dans son contexte historique, légal et politique. Il analyse les conditions de vie et quelques stratégies des résidents et les autorités.

Mots-clés : logement, bidonville, expulsion, urbanisation, Afrique

Abstract

This research report summarises findings from an ethnographic census, interviews and observations on an Ebrié village within the metropolis of Abidjan, which has undergone a process of rapid, unplanned and irreversible urbanisation since 2012. The study estimates the population number in mid-2018 to stand at 60 000 inhabitants minimum. The visual, qualitative and quantitative data set includes the documentation of 52 courtyards and 591 housing units. The main driver of spontaneous urbanisation in the beginning was finding any housing after having been forcefully evicted from the former place of residence. Many of these people originated from families who had migrated to the Côte d'Ivoire from ECOWAS. In a second phase, the population became more Ivorian including many poor families and young people who were excluded from rental housing in precarious quarters of Abidjan because of decreased availability and affordability. Finally, the purchasing power of the growing population and the construction boom became economic pull factors to the village. The report documents the evolution of the settlement within its historical, legal and political context and analyses living conditions and some strategies of the inhabitants and authorities.

Keywords: housing, slum, forceful eviction, urbanisation, Africa

Avant-propos

Pour ce dossier sur Adjahui-Coubé, nous avons rassemblé depuis 2016 des informations provenant de différentes sources pour les rendre accessibles au public, aux résidents, aux organisations locales et aux décideurs politiques à Abidjan. Une grande partie des informations ont été recueillies lors de travaux sur le terrain et dans des journaux ivoiriens.

Le point de départ de ce document était un projet de recherche « Waterfront Metropolis Abidjan » (décembre 2017- mai 2020), qui traite du développement urbain à Abidjan. La péninsule d'Adjahui a été initialement choisie comme étude de cas locale car les images de Google montraient une urbanisation rapide et spontanée et un changement associé d'utilisation des terres. Le chevauchement des frontières administratives de droit coutumier d'Abia Koumassi d'une part, et de la commune de Port Bouët d'autre part, ont également contribué à la sélection de la péninsule, car il peut aider à en savoir plus sur la complexité des droits fonciers à Abidjan. Il est important de souligner que nous avons effectué notre sélection sur la base de critères scientifiques et non pour des raisons personnelles ou économiques.

Pendant nos travaux sur le terrain en 2018, les résidents nous ont souvent demandé pour qui nous travaillions et qui nous envoyait. Derrière ces questions, ils craignaient que les informations collectées serviraient à acheter des terres pour mener à bien des projets immobiliers ou préparer une expulsion (un déguerpissement) par l'administration municipale. Lorsque certains des bâtiments résidentiels à Adjahui-Coubé ont été démolis en mars 2018, certains résidents ont pensé à tort que ces travaux avaient un rapport avec nos recherches. Nous rassurons les lecteurs qu'il n'en rien.

Nous avons déclaré à chaque occasion que nos recherches n'étaient financées par aucun acteur local ou ivoirien, mais que nous menions des recherches indépendantes car nous étions financés par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG). La DFG n'est pas une organisation de coopération au développement. Elle ne réalise aucun projet de développement. C'est une fondation publique allemande qui promeut la recherche scientifique sur des questions sociales. Notre travail est axé sur la collecte de connaissances, qui respectent l'intérêt général.

Lors ces recherches, la responsable du projet, Eguavoën, a souvent déclaré qu'il était très facile de détruire un quartier pour lequel le public, les autres Abidjanais, les médias et les dirigeants politiques, ne disposent d'aucunes d'informations fiables. Sans informations, ils peuvent difficilement se faire une opinion réaliste de la situation. C'est également dans ce contexte que Farouk et Owusu (2012) parlent de : *'informational power'* (pouvoir informationnel). En effet, il est plus difficile de démolir un quartier dûment documenté. Une documentation bien fournie sur le quartier pourra aboutir inévitablement à une reconnaissance pour des propriétaires privés, des hommes d'affaires et des résidents d'Adjahui-Coubé qui n'ont pas beaucoup de soutien gouvernemental pour résoudre pratiquement l'un des problèmes les plus pressants à Abidjan: l'offre de logements abordables pour des dizaines de milliers de citoyens à faible revenu. Grâce à leur engagement, les pauvres peuvent continuer à vivre au centre de la métropole, où ils gagnent leur vie.

Avec cette publication, nous souhaitons contribuer au débat sur l'avenir des habitats spontanés dans les villes de l'Afrique de l'Ouest et soutenir les résidents d'Adjahui-Coubé, les autorités locales et la commune de Port Bouët pour un meilleur développement de l'habitat et dans l'intérêt de ses habitants actuels. Nous travaillons dans l'espoir qu'Abidjan devienne dans les prochaines années une métropole durable : respectueuse de l'environnement, équitable et accessible aux citoyens de tous les groupes de revenus.

Il est important pour nous que cette étude soit très compréhensible, de sorte qu'elle trouve aussi de nombreux lecteurs à Adjahui-Coubé et à Abidjan. Pour cette raison, nous avons décidé d'utiliser un langage simple et avons largement renoncé au jargon académique.

Dr. Irit Eguavoën, Responsable du projet

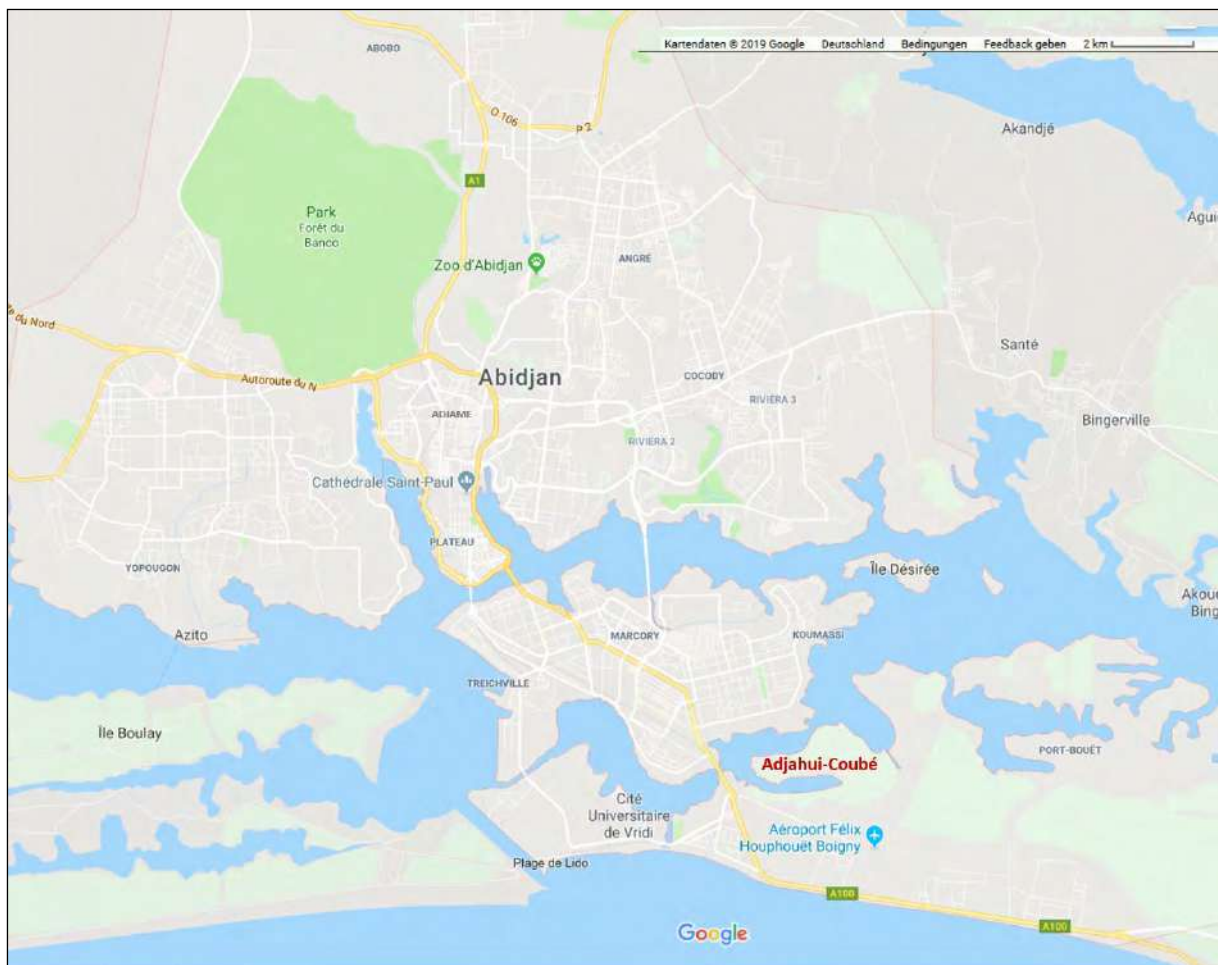
Contents

RESUME	II
AVANT-PROPOS	1
1. INTRODUCTION	3
2. LES METHODES DE RECHERCHE	5
2.1. Le recensement ethnographique	5
2.2. Interviews	6
2.3. Collecte des contributions médiatiques	7
3. LE PEUPEMENT ET L'URBANISATION DE LA PENINSULE ADJAHUI	8
3.1. Le village de pêcheurs	8
3.2. Occupation de terres après le déguerpissement de Moussakro 2	13
3.3. Ventes commerciales de terrain aux nouveaux résidents	17
3.4. Perspectives sur l'utilisation future des terrains	21
4. ESTIMATION DE LA POPULATION ACTUELLE	26
4.1. Recensement auto-organisé des résidents	26
4.2. Estimation à l'aide d'un recensement ethnographique et de la télédétection	27
4.3. Discussion des résultats	28
5. LES MAISONS	30
5.1. Les bâtiments	30
5.2. L'eau et électricité	38
6. LES RÉSIDENTS D'ADJAHUI-COUBÉ	44
6.1. Le ménage	44
6.2. Age, genre et nationalité	45
6.3. Ancienne résidence	46
6.4. Education et génération de revenus	50
7. ORGANISATION DE VIE	53
7.1. Les voiries	53
7.2. Transport et mobilité limitée	55
7.3. Écoles et établissements d'enseignement	57
7.4. Commerce et marché	58
7.5. Soins médicaux	58
7.6. Institutions culturelles et religieuses, installations sportives	59
7.7. Sécurité interne	59
7.8. Élimination des déchets	60
8. RESUME	62
REMERCIEMENT	65
BIBLIOGRAPHIE	66

1. Introduction

Au sud d'Abidjan, entre les communes de Koumassi au nord et de Port Bouët au sud, se trouve une péninsule avec un grand habitat spontané, un quartier populaire, urbain et non planifié. Adjahui-Coubé fait partie de la commune administrative de Port Bouët et se situe dans une zone publique faisant partie de l'aéroport international. L'habitat spontané il-même, malgré sa forte population d'environ 60 000 habitants, n'a pas été officiellement reconnu par la Mairie de Port Bouët ou le District d'Abidjan en tant que quartier urbain mais en tant qu'un village Ebrié associé à la Commune de Port Bouët. Cette cité est structurellement peu développée. La plupart des limites de la propriété et le tracé des rues n'ont pas été finalisés par le District, mais sont apparus spontanément. Cette agglomération urbaine dans sa taille actuelle ne figure pas sur la carte d'Abidjan (CESIG 2014).

Image 1 : L'emplacement géographique de l'habitat Adjahui-Coubé à Abidjan



Source : google maps 2019

Bien que l'infrastructure et les maisons existantes n'aient pas fait l'objet d'un processus de planification urbaine, elles possèdent des autorisations de droit coutumier, dont certaines sont des licences d'exploitation formelles, ou quelques institutions qui ont été construites par des organisations publiques reconnues.

En voici quelques exemples: Toute école publique ou privée d'Adjahui-Coubé est agréé par le Ministère Ivoirien de l'Éducation et dispose d'un personnel dûment qualifié. La Compagnie Ivoirienne de l'Electricité (CIE) installe des lignes électriques aériennes sur la péninsule. Les rues sont dotées de l'électrification publique. La Commune a fait construire des conduits d'eau. Deux antennes de radio sont fonctionnelles. Lors des élections nationales et municipales, les résidents d'Adjahui-Coubé en

possession d'une carte d'électeurs sont officiellement invités à voter pour la Commune de Port Bouët. Les commerçants d'Adjahui-Coubé paient des taxes. Avant un poste de la gendarmerie était établi par la mairie en mars 2019, il existait des coopérations entre des groupes locaux de sécurité et les commissariats de police des communes environnantes. L'organisation de la jeunesse d'Adjahui-Coubé forme un groupe local officiel de Port Bouët. Tout cela indique que l'habitat urbain d'Adjahui-Coubé et ses habitants sont déjà officiellement reconnus. Le type d'habitat n'est pas complètement informel et illégal. Cela est également dû au fait que le village à l'origine d'Adjahui-Coubé est légalement reconnu comme un village d'Ebrié dans le droit foncier abidjanais.

Nous ne voulons pas reprendre d'autres termes souvent utilisés à Abidjan pour désigner des habitats spontanés comme Adjahui-Coubé, car ils ont une connotation négative. Nous n'utiliserons donc pas le terme 'quartier précaire', ni un 'bidonville' pour nommer Adjahui-Coubé. Nous emploierons le terme 'habitat spontané', qui est commun à Abidjan et est utilisé pour une agglomération urbaine non planifiée par les autorités publiques. Cela signifie aussi que l'habitat urbain d'Adjahui-Coubé est toléré par l'administration de la ville mais il n'est pas officiellement reconnu comme quartier de la Commune. Ce terme 'habitat spontané' a longtemps été utilisé par les géographes ivoiriens, les médias et dans la littérature spécialisée.¹

D'après Smit et al. (2017), qui proposait un système de classification scientifique pour la description des bidonvilles, Adjahui-Coubé correspond à l'installation spontanée de catégorie C, car cet habitat urbain est informel, illégal (seulement l'extension urbaine, pas le village des Ebrié) et non planifié.

Ce rapport sert principalement à la présentation générale de l'habitat. Ce rapport français a été rédigé à la demande des personnes interrogées à Adjahui-Coubé et dans la Commune de Port Bouët. Il était important pour eux de pouvoir accéder aux conclusions de ce rapport, car ces informations pourraient les aider dans leur travail pour les résidents d'Adjahui-Coubé. L'analyse plus détaillée des données se fera sous forme de livre ainsi que d'articles de revues scientifiques anglais.

Konan (2016) a commencé avec une description démographique d'Adjahui-Coubé à laquelle nous nous référerons dans le texte. Shingata (2017) a traité des droits fonciers autour d'Adjahui-Coubé. Nous nous référons également à cette étude. Tout d'abord, nous introduisons brièvement nos méthodes de recherche (chapitre 2).

Ensuite, dans les chapitres 3-7 nous présentons les résultats de la recherche sous les questions suivantes :

- Comment et pourquoi l'habitat spontané a-t-il évolué ?
- Quel sont les futures perspectives d'utilisation des terrain ?
- Quelle est la population actuelle d'Adjahui-Coubé ?
- Qui habite à Adjahui-Coubé ?
- Quelles sont les conditions de vie ?
- Comment le marché locatif est-il structuré et quel est le coût du logement ?
- Comment la vie à Adjahui-Coubé est-elle organisée ?

Le chapitre 3 répond à la première question sur les origines historiques de l'habitat en montrant à la fois le changement d'utilisation des terres et en montrant comment le processus de commercialisation basé sur les terres a commencé et quelles sont ses implications. Le chapitre se termine par des déclarations des chefferies sur la situation actuelle et souhaité pour cette zone urbaine émergente. Au chapitre 4, nous décrivons comment nous avons fait pour faire une estimation de la population actuelle d'Adjahui-Coubé. Le chapitre 5 décrit les types de maison, les

¹ Par exemple, Les grandes enquêtes. Habitats spontanés. Les racines du mal. Fraternité Matin, 10.05.1990.

cours communes, ainsi que leur état structurel et leur propriété. Ici, nous expliquons également la structure du marché locatif et les prix des unités résidentielles. Le chapitre 6 est dédié aux résidents de cette agglomération urbaine spontanée, qui nous ont expliqué pourquoi ils avaient déménagé à Adjahui-Coubé et comment ils gagnaient leur vie. Dans ce contexte, nous expliquerons des données démographiques telles que les formes de ménage et la taille des ménages. Et le chapitre 7 suivant rend compte d'une description de l'infrastructure existante. À la fin, nous résumons les résultats et donnons un aperçu des options futures en termes de développement urbain.

2. Les méthodes de recherche

2.1. Le recensement ethnographique

Le recensement ethnographique a été mené en français par une équipe de recherche composée de trois personnes, à savoir le chef de projet Eguavoën, un assistant de recherche et un guide/traducteur local qui ont aidés à collecter les données ainsi qu'à traduire en Baoulé, en Malinké ainsi que dans les langues parlées dans d'autres pays de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Aussi pour des raisons de sécurité, la recherche sur le terrain à Adjahui-Coubé s'est toujours effectuée avec cette équipe de trois.

Avant le travail sur le terrain, une trame de 200 x 200 mètres a été placée sur la presqu'île, qui a été utilisée pour calculer la taille de l'échantillon pour le recensement ethnographique. L'échantillon comprend 60 parcelles comprenant 27 degrés carrés de berges et 33 degrés carrés terrestres. Au total, 52 parcelles ont été recensées. Les cours communes ont été sélectionnées au hasard. Leurs emplacements ont été déterminés sur le site après la sélection en utilisant un appareil GPS Garmin pour faire correspondre les emplacements à la trame de l'échantillonnage. Pour des raisons éthiques et pour préserver l'anonymat des résidents, les données GPS sont considérées comme confidentielles. Elles sont uniquement utilisées en interne par les membres du projet et ne doivent pas être publiées.

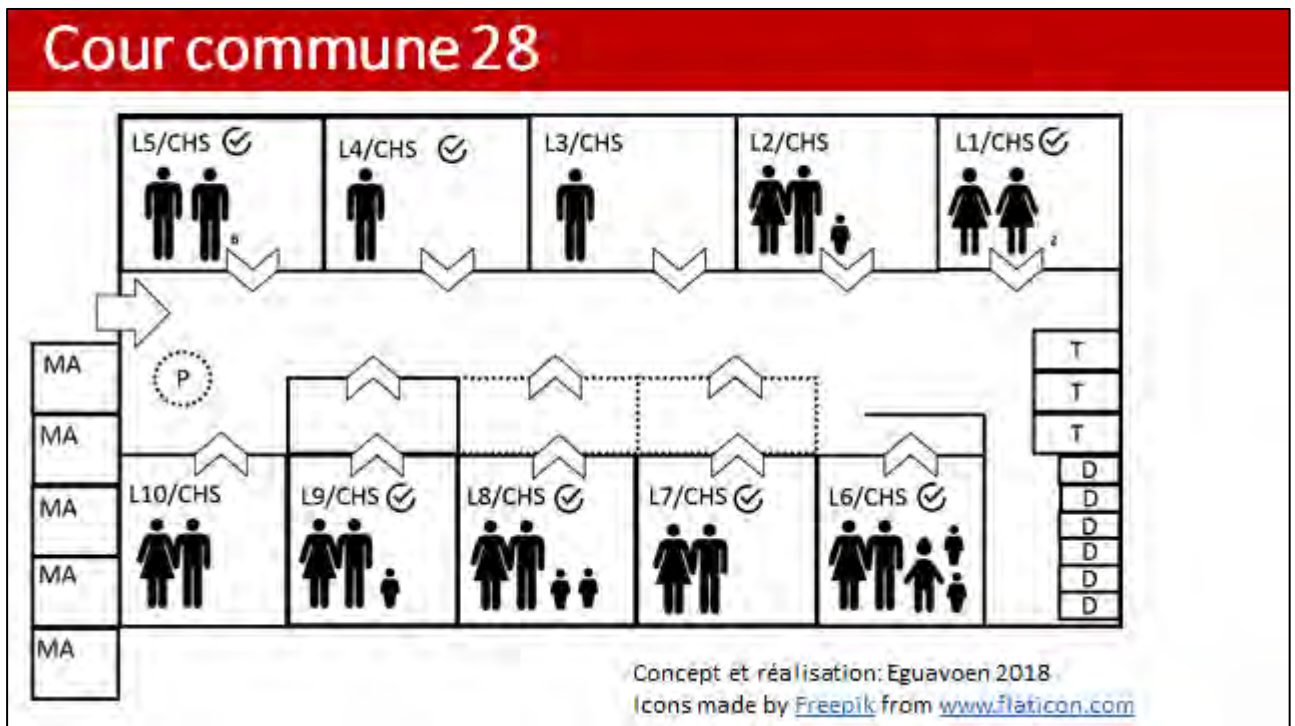
Les données recueillies comprennent des informations sur un total de 591 logements et un échantillon de 535 ménages qui les habitent. Les cours communes, logements et ménages ont été codés. De cette manière, toutes les données collectées peuvent être attribuées exactement à un logement ou un ménage.²

La technique de collecte de données était la suivante : après une sélection aléatoire de la cour commune, l'équipe de recherche et la problématique de la recherche étaient présentées aux résidents. Après cela, on leur garantissait l'anonymat et demandait leur consentement. Aucune information personnelle n'a été demandée, comme les noms ou numéros de téléphone des membres du ménage.

Lorsque les résidents acceptaient de participer à l'étude, la cour commune était délimitée sur le papier. Le nombre et l'emplacement des logements étaient documentés, ainsi que leur type (par exemple, chambre, chambre-salon, studio). Des puits, des matériaux de construction et des installations sanitaires ont été dessinés sur le croquis. Ensuite, les résidents ont été interrogés sur les personnes qui vivaient dans les logements individuels (nombre, âge, genre, relations familiales). Comme les gens vivent dans la promiscuité et partagent la cour en commun, tous les répondants ont pu donner des informations très précises sur leurs voisins, même s'ils n'étaient pas présents (Image 2).

² Nos codes ressemblent à ceci: C02L09 (= deuxième cour commune sondée; neuvième logement suite à la numérotation du croquis) ; M399 (= ménage 399).

Image 2 : Exemple de documentation spatiale et démographique d'une cour commune



Ici, dix logements dans lesquels vivent également dix ménages ont été documentés. Parmi ceux-ci, sept ménages ont pu être interrogés directement. Les membres de trois ménages pu être rencontrés.

Ensuite, les membres du ménage de chaque logement ont été interrogés en utilisant un questionnaire standardisé et les réponses ont été enregistrées. Nous avons interviewé les adultes ou les adolescents présents. Afin de pouvoir interroger autant de ménages que possible, nous avons visité plusieurs fois les cours communes et ajouté progressivement les informations manquantes.

Après la collecte des données, la responsable du projet résume en allemand (sa langue maternelle) les informations sur les logements et les ménages en petits essais, à partir desquels les réponses aux questions standardisées peuvent être extraites et entrées dans le programme SPSS 25 (*Statistics for Social Scientists*). Un avantage de cette méthode est qu'elle documente également le contexte des données, car des informations supplémentaires, des observations de la responsable du projet et d'autres récits de répondants sont notées. Les données sont ensuite disponibles pour une analyse qualitative. De plus, des informations supplémentaires ont été enregistrées quotidiennement dans un journal de recherche.

2.2. Interviews

Afin de mieux comprendre l'histoire de l'établissement et l'organisation sociale d'Adjahui-Coubé, l'équipe de recherche a réalisé 24 interviews formelles (voir Tableau 1). Les propriétaires des cours communes enquêtés correspondent aux propriétaires des cours communes du recensement ethnographique. Les autres acteurs représentent soit des experts, des organisations locales ou des institutions sociales à Adjahui-Coubé.

Après l'accord des personnes interviewées, des interviews ont été menées à l'aide d'un guide d'entretien non standardisé. Pendant ce temps, l'assistant de recherche a pris des notes manuscrites. Dans dix-huit cas, les entretiens ont également été enregistrés avec un enregistreur audio ou un téléphone portable. Les fichiers audio ont ensuite été transcrits par une assistante de recherche ivoirienne. Ce qui nous a permis d'avoir à la fois une documentation détaillée et une très bonne qualité des données qualitatives.

Tableau 1 : Interlocuteurs des interviews formelles

Interlocuteurs	No. des interviews	No. des interlocuteurs
Agences immobilières à Adjahui-Coubé	7*	7
Propriétaires des cours communes	5+1*	8
Union des Propriétaires des Lots à Adjahui-Coubé	1*	5
Imam	1*	1
Groupe local de la sécurité	1+1*	5
Directeur d'école privée	1*	1
Union des Jeunes à Adjahui-Coubé	1*	7
Bureau de Nouveau Quartier d'Agbabou	1*	2
Chef/ chefferie (autorité coutumière/ locale)	3*	5
Adjoint du maire de Port Bouët	1*	1
Nombre total	24	42

*audio transcriptions

En règle générale, les personnes interrogées ont accepté de mentionner leur nom dans des publications ultérieures car leur implication est déjà connue publiquement. Les propriétaires des cours communes ont été répertoriés anonymement (selon le codage de leurs cours communes). De plus, pendant le travail sur le terrain, des interviews informelles (conversations) ont été menées avec d'autres acteurs et résidents. Ils étaient documentés dans un journal de recherche. Les transcriptions et les notes de l'interview ont été entrées dans le programme informatique ATLAS.ti (version 7.5.18) et codées pour une analyse qualitative ultérieure.

2.3. Collecte des contributions médiatiques

Une partie du travail du projet sera basée sur une analyse du discours. A cet effet, des rapports de journaux et des interviews d'experts seront principalement utilisés.³ Avant le travail sur le terrain, des contributions médiatiques pertinentes publiées sur Internet ont été collectées. Cependant, comme celles-ci ne couvrent pas systématiquement les dernières années et proviennent de différentes sources, une collecte systématique des contributions des médias a été réalisée à Abidjan.

Avec l'autorisation de recherche du Ministère d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, nous avons eu accès aux archives des journaux du Conseil National de la Presse (CNP) à Cocody, dont le personnel nous a soutenus activement. Le CNP a commencé l'archivage des journaux à partir de 2011. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'examiner les sept cohortes du journal pro-gouvernemental Fraternité Matin pour les contributions (années 2011-2018) qui sont thématiquement pertinentes pour la recherche. En outre, nous avons effectué une recherche moins systématique sur Internet pour trouver d'autres articles de journaux ivoiriens et internationaux.

Puisque le contenu des journaux n'a pas encore été numérisé, tous les numéros ont été examinés manuellement et les contributions correspondantes ont été photographiées. Les photos des contributions ont été transférées dans des documents pdf et intégrées dans le programme ATLAS.ti, avec lequel les contributions sont codées et analysées.

³ Ce rapport ne présente qu'une sélection des résultats de la recherche.

3. Le peuplement et l'urbanisation de la péninsule Adjahui

3.1. Le village de pêcheurs

Aujourd'hui, les résidents distinguent six quartiers/ secteurs d'Adjahui-Coubé : le village, Adjahui-Canal, Didiakro, Anoumakro, Marie-Claire et le Nouveau Quartier d' Agbabou (voir Image 3). Le premier établissement permanent sur la péninsule était un village de pêcheurs. Avant de décrire la genèse d'Adjahui-Coubé, nous regarderons le contexte historique du sud d'Abidjan et l'histoire d'origine du village.

Image 3 Les quartiers en 2019



À l'origine, la ville Abidjan fait partie de la région des lacs qui regorge d'autres villes selon le découpage administratif officiel. L'endroit était habitée par divers groupes Tchaman, dont la plupart vivaient de la pêche et de l'agriculture. Le gouvernement colonial français a introduit le nom Ebré pour cette population autochtone, qui avait une signification péjorative (Diabate et Kodjo 1991 : 15). Au cours de la période coloniale (1895-1960), l'urbanisme d'Abidjan était conforme aux principes de planification de l'AOF (l'Afrique Occidentale Française). L'une des conséquences était la grande distance qui avait séparé les zones résidentielles de la population africaine à Treichville du port colonial sur la côte atlantique (avant l'ouverture du canal de Vridi en 1951).

Shingata explique les phases du peuplement précoce du territoire de la chefferie d'Ancien Koumassi (Abia Koumassi) qui n'appartenait pas à la ville d'Abidjan pendant la période coloniale: Les immigrants d'Afrique de l'Ouest, en particulier des régions du Burkina Faso et du Mali d'aujourd'hui, étaient déjà à l'époque coloniale dans la ville d'Abidjan. En 1947, les accords initiaux entre les Ebré et les immigrants sont documentés concernant l'utilisation agricole des terres dans les zones méridionales d'Abidjan d'aujourd'hui et le partage des récoltes (Shingata 2017 : 67).

Le premier habitat spontané à Port Bouët a eu lieu sur le canal de Vridi. L'habitat d'origine, qui n'existe plus aujourd'hui, remonte à 1940. Il est l'œuvre d'ouvriers en charge de la construction en Haute-Volta. Ils vécurent pour la première fois sur l'île de Petit Bassam (aujourd'hui sur le territoire de Koumassi) et construisirent un habitat près du canal de Vridi, sur le chantier de construction où ils travaillaient.

Koumassi n'était pas une agglomération urbaine à cette époque, mais une série de campements, abris de fortune entourés de marécages et de forêts. La structure sociale et démographique de cet premier habitat de Vridi Canal a été décrite de manière détaillée par Alain Bonnassieux. C'étaient des rues sablonneuses et de simples maisons faites de planches de bois, qui formaient des cours communes et étaient principalement habitées par de jeunes hommes et travailleurs étrangers célibataires (Bonnassieux 1987).

La population Ebrié, vivant sur les territoires sous la gestion coutumière de la chefferie d'Ancien Koumassi, sont devenus de plus en plus métis et de plus en plus internationaux à partir de 1960, après l'indépendance du pays. La proportion d'immigrants d'Afrique de l'Ouest a contribué à l'émergence de nouveaux quartiers. Et le port international avec les zones industrielles environnantes a rendu ces quartiers plus attractifs pour les immigrants de l'Afrique de l'Ouest. Les dockers du Mali et du Burkina Faso (l'ancienne Haute-Volta) ont fondé l'habitat de Derrière Wharf, les Togolais ont vécu à Jean Foly et les commerçants de l'Afrique de l'Ouest ont créé l'habitat d'Adjouffou. Au début de l'habitat de Gonzagueville, c'était principalement les Béninois qui étaient chez eux (Shingata 2017 : 61). Ces quartiers étaient caractérisés par des formes de maisons rurales, les cours familiales. Les cours familiales sont également devenues populaires chez les Ivoiriens. Pour cette raison, les cours communes sont dominantes dans les habitats spontanés d'Abidjan et les quartiers au sud de la ville.

Avant l'urbanisation, il n'y avait qu'un seul village de pêcheurs d'Ebrié sur la péninsule appelé Adjahui-Coubé. En 1980, lorsque la région d'Abia Koumassi a été incorporée à la ville d'Abidjan et confiée à la municipalité de Port Bouët, elle a également touché le village qui est devenu une zone périurbaine (Shingata 2017 : 68).

En ce qui concerne les droits fonciers, Abidjan a toujours quatre niveaux: l'État, le District d'Abidjan, les communes et les villages d'Ebrié. Ces derniers constituent des enclaves légales dans le droit foncier urbain dans la mesure où elles relèvent d'un règlement spécial et sont administrées sous le régime foncier rural par les chefferies des Ebrié.

Les terres définies par la loi nationale comme publiques peuvent être administrées par l'État, le District d'Abidjan ainsi que par les communes. Même si le pouvoir de décision des niveaux administratifs est réglementé sur le papier, des tensions surgissent parce que les niveaux administratifs poursuivent souvent des intérêts différents et ne coordonnent pas toujours leurs décisions. Ce qui est important pour la situation d'Adjahui-Coubé est que la Commune de Port Bouët ne peut prendre aucune mesure de développement urbain majeure, comme un lotissement, car la terre est une enclave légale et rurale comme l'adjoint du maire explique :

« Que ce soit ici ou ailleurs, tous les villages qui sont dans un environnement de 10 km font partie de la Commune de Port-Bouët. [...] Ce sont, bien-sûr, des villages reconnus comme faisant partie de la Commune de Port-Bouët. Il s'agit d'Adjahui etc. Ce ne sont pas des quartiers [urbains] mais des villages qui sont rattachés à Port-Bouët. Ils ont un fonctionnement différent. On a un chef de village, un chef de terre, et la mairie ne peut pas aller faire un lotissement sans qu'il n'ait dédommagement des propriétaires terriens [Ebrié] comme on le dit. »⁴

Étant donné que la péninsule était considérée légalement comme la zone publique de l'aéroport par l'État, elle a été intégrée dans la planification de la ville entre 1969 et 1970. Sur le Plan d'Aménagement d'Abidjan de 1969 et des années 1970, une zone résidentielle et un pont vers l'aéroport ont été proposés pour créer des logements pour les travailleurs du sud de la ville (Image 4). Ces plans n'ont pas été réalisés. Après, la péninsule a été laissée à l'extérieur dans les plans de développement urbain suivants et restait toujours un village Ebrié.

⁴ Aka Anodjo, Mairie de Port Bouët, interview transcription, mars 2019.

Image 4 Plan d'Aménagement d'Abidjan de 1969



Source : Diabaté et Kodjo (1991 : 121), encolure

Comment est né le village de pêcheurs ? Dans ce contexte, il est important de souligner que différents acteurs locaux peuvent avoir des perspectives contradictoires sur les événements historiques. Dans ce document, nous présenterons mais n'évaluerons pas ces différentes perspectives.

Sur les cartes produites par le projet de recherche utilisant des images satellites, il est facile de voir que la péninsule, sur laquelle se trouve le village d'Adjahui-Coubé, était dominée par un village central situé à la pointe nord-ouest. La péninsule appartenait aux terres d'Abia Koumassi, mais elle était à peine utilisée parce qu'elle était censée la hanter (Shingata 2017 : 64). Du point de vue de la chefferie d'Adjahui-Coubé, l'origine du village se transmet comme suit :

« Effectivement Adjahui est un village Ebrié, c'est le dixième village Ebrié des Atchans [Tchaman]. Nos ancêtres sont venus ici depuis 1900. Je peux dire depuis 1900 jusqu'à ce jour, le village existe. »⁵

« Les premiers habitants sont arrivés dans ce village à la recherche d'un lieu de culte, un lieu pour prier. [...] Comme c'était plusieurs familles, Adjahui était le plus grand. Mais il y avait des histoires entre eux [des conflits entre les familles à l'endroit où les familles étaient habitées avant]. Donc il [Adjahui] a décidé d'être quelque part seul avec sa famille pour éviter les querelles. C'est comme cela que l'esprit l'a conduit ici. [Adjahui] est passé chez les parents de Koumassi [Abia Koumassi...] »⁶

⁵ Mr. Nimba, chef d'Adjahui-Coubé, interview transcription, mars 2019

⁶ Membre de la chefferie d'Adjahui-Coubé, interview transcription, mars 2019

« ... le village a été habité sous l'impulsion et la bénédiction d'Aboudjaba, un ancêtre d'Abia-Koumassi. C'est ainsi qu'ils sont venus faire la prospection du lieu. C'était un lieu dangereux, inhabitable et inhabité sauf par les lépreux qui étaient jetés et déposés là comme asile qui permet d'isoler ceux qui étaient atteints de la lèpre. C'était un lieu de libation et de purification de quelques peuples du groupe Akan venus du Ghana. [...] Ce lieu servait de lieu de purification des effusions de sang. Les trophées de guerre c'est ici qu'ils les déposaient. Le premier nom du village s'appelait N'Fougbou Namoue qui signifie : je suis tombé à grands bruits d'un arbre. [L'esprit N'Fougbou est tombé d'un arbre et a roulé comme une boule de feu dans la lagune...]

C'est cette religion charismatique [Christ Church] que nos parents ont embrassée. Ils ont affronté cet esprit N'Fougbou qui sortait toutes les nuits. Quand nos parents sont venus habiter, c'était un hameau de 8 personnes. C'est de haute lutte spirituel qu'ils ont conquis cette presqu'île que les autres villages Ebrié connaissaient comme redoutable. C'était une forêt classée inextricable et verdoyante dans une zone marécageuse.

Ensuite avec l'explosion, la floraison et l'épanouissement de cette religion Christ Church, ils lui ont donné le nom de Jérusalem en prémonition et en accord avec ce qui est dans la Bible la nouvelle Jérusalem en tant que tel la ville sainte. Et les gens venaient se soigner, se purifier, demander asile et toute sorte de protection. A la longue, quand nous sommes venus, mon grand frère qui était descendant d'Adjahui qui a régné plus de 40 ans. »⁷

Plus tard, le nom Adjahui-Coubé a été créé par les résidents (nom du fondateur plus -coubé qui indique un village Ebrié). Selon cette histoire locale, un petit groupe d'Ebrié avait trouvé refuge à Abia Koumassi, où ils étaient chaleureusement accueillis. Craignant de déranger les villageois avec leur religion charismatique, qui comprenait des offices religieux et des processions bruyantes, ils ont cherché un endroit pour fonder leur propre village. Alors ils ont pris conscience de la péninsule, qui a été évitée par les Ebrié. Selon cette version, Abia Koumassi a cédé à ce petit groupe les droits décisionnels sur la péninsule. Les esprits ont été chassés par des prières et lentement le village a grandi. Du point de vue d'Abia Koumassi, à cette époque la permission a été accordée au groupe de s'installer sur la péninsule sans céder les droits de déposition. Alors à qui appartiennent les terres de la péninsule suivant le droit coutumier ? Laquelle des deux chefferies a légitimement le droit de prendre des décisions ? Il existe deux points de vue à ce sujet: ceux de l'Abia Koumassi et ceux de la chefferie d'Adjahui-Coubé. Et cela entraîne des conflits liés à l'urbanisation actuelle.

Image 5 Le village Adjahui-Coubé

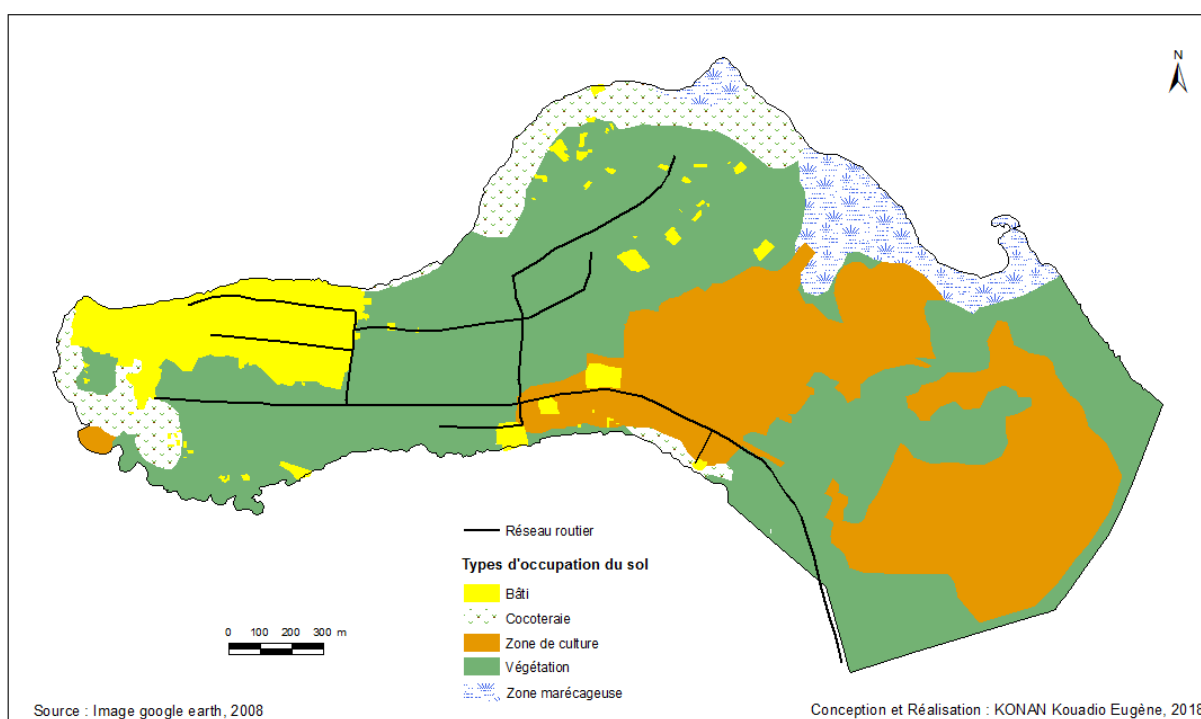


⁷ Adjoint pour l'histoire local de la chefferie d'Adjahui-Coubé, interview transcription, mars 2019.

Le village Adjahui-Coubé (Image 5) est également enregistré sur la carte de la ville actuelle avec le nom Adiahué (CESIG 2014) et indique approximativement l'étendue spatiale de 2001-2005 (Konan 2016 : 56). Notre nouvelle carte (Image 6) montre la taille de l'habitat ainsi que l'utilisation des terres en 2008. Le village s'est développé à la périphérie. Au sud et au nord-ouest se trouvaient des palmeraies créées et gérées par les villageois, qui vivaient principalement de la pêche. La vie des villageois était étroitement liée à la lagune.

Le village était entouré d'une large bande de végétation naturelle, décrite par les habitants de l'époque comme une nature sauvage (la brousse). Jusqu'en 2012, cette condition était restée en grande partie intacte, à l'exception de la parcelle du village et des terres agricoles. Les nouveaux résidents arrivés après 2012 ont également découvert une forêt d'animaux sauvages, tels que des serpents et des varans.

Image 6: Utilisation des terres dans la péninsule d'Adjahui en 2008



En traversant cette zone de végétation sauvage, l'on atteint une vaste zone utilisée pour l'agriculture. Dans la partie sud de cette zone se trouvaient également trois petites collections de bâtiments résidentiels. Les bâtiments dispersés dans la partie nord de la péninsule étaient proches des palmeraies et des champs. Ce sont probablement des campements et des bâtiments utilisés de façon saisonnière pendant la saison de croissance par des agriculteurs vivant dans d'autres quartiers d'Abidjan. Encore une fois séparés par une ceinture de végétation, il y avait une deuxième grande zone avec des champs en direction de l'aéroport. Au nord de ces champs, la terre ne pouvait pas être utilisée parce qu'elle était très marécageuse.

Dans les années 1990 à 2011, quelques afflux isolés de familles dans la péninsule ont eu lieu. Les champs de la péninsule étaient également exploités par des familles qui vivaient dans d'autres quartiers et communes.

Comme l'explique la chefferie du village, aucune parcelle appartenant au village n'est vendue. Contrairement aux Ebrié, qui vivent dans les forêts, les terrains des Ebrié, vivant au bord de l'eau sont de toute façon limités et doivent être préservés pour les générations futures. Vous pouvez

demander un terrain à la chefferie et obtenir un terrain pour la construction de maisons. Cela signifie cependant que l'on est pris dans la communauté et qu'il en assume également la responsabilité :

« Si on vous a fait fils du village, on vous donne un terrain et vous construisez votre maison. Vous habitez là. Vous faites tout ce que le village demande. Par exemple s'il y a une réjouissance ou un deuil, vous êtes là. C'est-à-dire que vous participez aux activités du village... On peut te responsabiliser à un poste pour t'occuper des problèmes du village. On ne regarde pas si la personne est étrangère ou pas. On regarde le côté positif. [...] C'est à un frère très proche qu'on peut donner quelque chose gratuitement. Les gens trouvent qu'on est méchant. Donner gratuitement n'est pas facile. C'est payer qui est facile. [...] C'est pour te donner cadeau mais pour te donner cadeau, il faut être mon frère... »⁸

L'attribution des terres a donc toujours été liée à l'établissement de relations sociales étroites et d'engagements envers la communauté villageoise. Cependant, les familles qui ont déménagé dans la péninsule au cours de cette période avaient déjà noué des relations sociales avec les villageois. Les familles ont construit des maisons ou des cours communes aux abords du village comme l'illustrent les deux exemples suivants :

Les propriétaires de la cour commune vivaient à Koumassi SICOI et ont conclu un accord d'exploitation des terres avec les villageois Ebrié pour cultiver les champs de la péninsule. Quelques années plus tard (1990), ils demandèrent un permis à la chefferie du village pour la construction de maisons en bois. La famille a construit une grande et longue cour commune dans les champs où elle vit encore aujourd'hui. Plus tard, la grande cour commune a été divisée. Aujourd'hui, il y a deux cours communes avec des locataires. Les propriétaires ont abandonné l'agriculture et vivent aujourd'hui de revenus de location et de petit commerce.⁹

Le couple a reçu un terrain en 2003 du chef du village d'Adjahui-Coubé. Il s'est déplacé de Yopougou à la péninsule, où un frère de la femme vivait. Premièrement, le couple a construit une maison pour leur propre ménage. Ce n'est que plus tard que fut construite la maison voisine et bien plus tard, progressivement, les maisons en bois locatifs ont été ajoutées. Dans le passé, la famille vivait de l'agriculture et d'autres activités. Aujourd'hui, la cour commune abrite 43 personnes et 13 ménages, dont seulement cinq résidents appartiennent à la famille des propriétaires et vivent dans le ménage du propriétaire.¹⁰

Adjahui-Coubé est resté un village calme jusqu'en 2012, entouré de champs, de palmeraies et de forêts. L'emplacement sur la péninsule était propice pour l'isolement. Les pêcheurs utilisaient de petits bateaux privés, les pirogues, et une pinasse vers Koumassi pour se rendre dans les autres parties de la ville. À partir de 2012, un processus d'urbanisation rapide, non planifié et irréversible a commencé, ce qui a été assez traumatisant pour les villageois.

3.2. Occupation de terres après le déguerpissement de Moussakro 2

Dans son étude, Konan se réfère au recensement de 2014, qui identifie une population de 845 personnes pour Adjahui-Coubé (RGPH 2014 cité en Konan 2016 : 54). D'après les données que nous avons collectées en 2018, nous pouvons constater que ce nombre était plus haut en 2014. Il est probable que les données officielles utilisées pour le recensement du village ne reflètent pas la situation locale. Une étude de terrain aurait montré qu'en 2014, beaucoup plus de personnes vivaient sur la péninsule en dehors du village de pêcheurs.

⁸ Membre de la chefferie d'Adjahui-Coubé, interview transcription, mars 2019.

⁹ Propriétaires C21, notes basés sur interview, 2018.

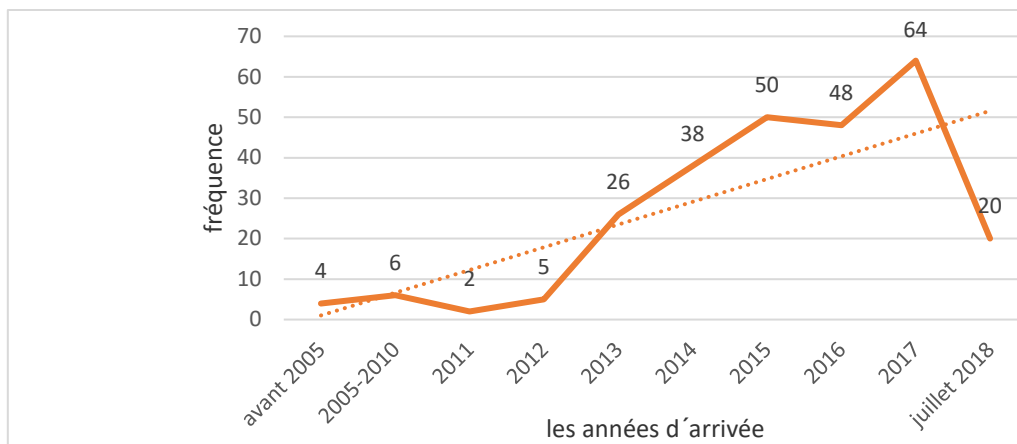
¹⁰ Propriétaire C23, notes basés sur interview, 2018.

De nombreuses personnes nous ont dit que le point tournant de l'histoire du peuplement d'Adjahui-Coubé a été l'expulsion violente (en Afrique de l'Ouest on dit 'déguerpissement') de l'habitat spontané de Moussakro 2 en juillet 2011.¹¹ Cet argument peut également être lu dans l'étude de Konan :

« Village aux caractéristiques rurales, Adjahui-Coubé se transforme rapidement en un quartier urbain; mais c'est à partir des années 2000 que l'afflux des populations sur son site va induire de réelles transformations. [...] c'est sans doute grâce à sa position périphérique, son désenclavement par les lignes de pinasse, sa proximité des bassins d'emplois industriels et les différents déguerpissements qui ont cours depuis 2012 dans les quartiers à proximité de son site [...] Selon nos enquêtes, certains déguerpis du cordon littoral de Port Bouët et Moussakro (Abattoir) se sont installés dans le quartier d'Adjahui-Coubé. »¹²

C'est certainement vrai, car ce déguerpissement a mis en branle le processus d'urbanisation de la péninsule. Selon nos données, toutefois, l'afflux massif n'a commencé qu'après 2012 et a augmenté au fil des ans (Figure 1). Dans ce qui suit, nous expliquerons les relations en fonction de quelques événements historiques.

Figure 1: Le déménagement dans la péninsule dans les années d'arrivée (n=263 ménages)



Source : recensement ethnographique 2018

Le déguerpissement de Moussakro 2 en 2011 a été légitimé politiquement par le programme « Opération Ville Propre » du District d'Abidjan. Comme le rapporte le chef du quartier Adjahui-Canal, l'un des premiers nouveaux résidents de la péninsule, les conditions à Moussakro 2 n'étaient pas propres. Le chef interprète le déguerpissement également dans le contexte politique de l'époque :

« Mon voisin me disait que si Alassane gagne [à l'élection présidentielle de 2011], il allait casser Moussakro. Moi j'ai dit : non qu'Alassane n'aille pas casser Moussakro, que c'était le comportement et la position des gens de Moussakro qui allaient faire qu'on allait casser Moussakro. [...] Si Alassane gagne, il va faire venir les grands de ce monde ici. Un à un. La première habitation quand tu viens de l'aéroport, c'est Moussakro... »

On [les autorités] nous a dit de planter des bananiers pour cacher le coin. On n'a pas respecté. Ici les maisons ne sont pas jolies. Nos comportements ne sont pas bons. On a des bœufs, des

¹¹ Moussakro est un nom de lieu faisant référence aux habitants d'origine, les Mossi (Leimdorfer et al. 2002). Il y avait plusieurs habitats de ce nom à Abidjan.

¹² Konan (2016: 54, 65). L'auteur mélange ici Moussakro 2 et Abattoir, qui se trouvaient à des endroits différents à Port Bouët.

moutons. Et tout le temps, il y a accident. Les comportements dont je parle, il y a l'ivrognerie, trop de Chapalodrome. C'était devenu comme un dépotoir. Alassane est venu au pouvoir. [...] Anne Oulotto [la ministre nationale de la salubrité urbaine] est venue visiter le quartier et ce qu'elle a vu n'était pas bien. »¹³

L'opération du déguerpissement s'est déroulée dans plusieurs communes le long des routes principales, a rapporté un journal :

« Durant plus de trois heures, la ministre [Anne Oulotto] qui a entamé l'opération dans le quartier 'Moussakro' sur la route de l'aéroport, dans la commune de Port Bouët, a fait raser tout ce qui constituait des nids d'insalubrités. C'est-à-dire, les débris d'animaux, la décharge d'ordures qui s'y trouvaient à ciel ouvert et même les baraques anarchiquement construites. »¹⁴

Dans ce reportage, les habitants de Moussakro 2 ne sont pas directement mentionnés. La même expulsion a également été dirigée contre des magasins qui s'étaient installés le long de la route. Le ministre accuse les résidents et les commerçants de ne pas respecter les règles de propreté :

« Anne Oulotto à travers cette opération entend 'rétablir l'ordre, afin que les populations s'adaptent aux règles de la salubrité, car elles ont un véritable problème de comportement'. »¹⁵

L'article mentionne brièvement que les prix élevés dans les magasins et les loyers élevés sont les raisons de l'émergence de quartiers d'affaires et résidentiels spontanés, mais il souligne la faute des personnes touchées sans susciter de l'empathie pour leurs problèmes. Les rapports ne permettent pas de savoir ce que la perte de travail ou de résidence signifie pour les personnes touchées ni comment elles réagissent. Près de deux semaines plus tard, un article apparaît dans lequel le ministre envoie le message suivant aux lecteurs lors d'une conférence de presse :

« [L'] état n'est pas contre ces populations [...] Le ministère de la salubrité urbaine n'est pas contre les pauvres. Bien au contraire, cette opération permettra de leur créer un cadre de vie propre, sain et agréable. »¹⁶

D'une part, cette citation reflète la motivation politique prédominante de l'époque, qui peut sembler dérisoire aux familles qui ont perdu leur maison. La ministre a déclaré qu'elle avait effectivement agi dans l'intérêt des personnes touchées et leur avait ouvert un avenir meilleur en les expulsant. L'habitat pauvre était certainement une source de distraction et a été détruite car elle était trop visible pour les visiteurs internationaux et les touristes. Du point de vue des politiciens, la vue endommageait l'image de la ville, laquelle on voulait redorer après la crise. En tout cas, le ministre cache l'histoire des habitations détruites de Moussakro 2.

Cette habitat spontané se composait de simples maisons en bois et de chemins sans pavés. Elle part de l'aéroport à la rive de la lagune au sud d'Adjahui-Coubé. En 2005, ce sont principalement des familles qui se sont réinstallées sur place et dont les maisons ont été détruites lors des déguerpissements des deux habitats spontanés à Port Bouët : Moussakro 1 et Bolibana. Alors que Bolibana a disparu du paysage urbain¹⁷, certaines parties de Moussakro 1 ont été reconstruites après la destruction au même endroit.

¹³ Mr. Diarra, chef du quartier Adjahui-Canal, interview transcription, mars 2019.

¹⁴ *Fraternité Matin*, 31.07.2011.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Anne Oulotto citée dans *Fraternité Matin*, 12.08.2011.

¹⁷ Dans la Commune d'Attecoubé, il existe encore un grand et ancien habitat spontané du même nom. 'Bolibana' vient du Dioula et signifie 'la fuite est finie' (Leimdorfer et al. 2002).

Une partie des personnes déplacées à partir de juillet 2011 ont trouvé un nouveau logement dans les quartiers économiques de Port Bouët ou de Koumassi. D'autres ont passé plusieurs nuits à la Place Akwaba, d'où ils ont de nouveau été expulsés par le District d'Abidjan. Les sans-abri de la Place Akwaba ont commencé à attirer l'attention de la communauté internationale. Le gouvernement a été critiqué pour sa politique d'expulsion.

Ensuite, un groupe a décidé de se rendre dans la péninsule d'Adjahui, en face de leur habitat en ruine, et de construire un nouveau quartier sur la rive sud.

« ...les populations du quartier précaire de Moussakro [...] ont été déguerpis du site qu'ils occupaient. Selon les informations de la mairie de Port Bouët, ce sont plus de 1 500 personnes qui ont été délogés. Ces déguerpis ont été installés par le village Abia Koumassi sur les terres d'Adjahui Koubé avec lesquels ils avaient les litiges fonciers quant à la procédure d'installation de ceux-ci. »¹⁸

Le point de vue de ces événements varie selon que l'on pense qu'Abia Koumassi ou la chefferie d'Adjahui-Coubé ont le droit de décider sur la péninsule. Encore une fois, il y a deux perspectives opposées. Les deux points de vue ont en commun que l'État ou le District d'Abidjan ont provoqué la situation difficile sur la péninsule en expulsant Moussakro 2. Les autorités locales espèrent maintenant obtenir le soutien de l'État et du District pour le développement des infrastructures urbaines de base.

En septembre 2012, divers journaux ont rapporté des affrontements violents entre les villageois et les nouveaux résidents, selon les villageois :

« Notre village qui a plus de 3 000 âmes, assiste à une véritable invasion de ses terres. Des déguerpis de Moussakro n'ont trouvé mieux que de venir squatter nos terrains. Pour construire leurs baraques, ils détruisent nos cocotiers, palmiers ainsi que nos champs de manioc et de bananiers. Même les bornes sont purement et simplement déterrées. Notre existence est menacée et nous n'en pouvons plus. »¹⁹

En conséquence, les résidents du village ont résisté à l'occupation de leurs terres. Les affrontements entre les deux groupes se sont intensifiés. La police de l'aéroport et la police du 8^{ème} arrondissement de Cocody sont intervenues et ont mis fin à l'escalade. Mais les nouveaux résidents ont refusé de quitter la péninsule car ils ne savaient pas où aller. Enfin, le maire de Port Bouët Aka Angui est intervenu et a demandé la chefferie d'Adjahui-Coubé d'accepter les nouveaux résidents.

Les deux positions sont compréhensibles. Les nouveaux habitants avaient demandé à Abia Koumassi l'autorisation de construire un habitat sur la péninsule. Cette permission leur a été accordée. Pour les anciens résidents, cette autorisation n'est pas pertinente car l'Abia Koumassi ne devrait plus avoir aucun droit de décision sur la péninsule (voir aussi Shingata 2017). Les villageois d'Adjahui-Coubé ont ressenti les conséquences directes du nouveau habitat, et non les habitants d'Ancien Koumassi, situés de l'autre côté de la lagune.

En résumé, on peut dire que les nouveaux résidents n'étaient pas les bienvenus au début, mais ont fini par s'installer. Le processus d'urbanisation a commencé à tourner. La rumeur dit que vous pouvez trouver refuge sur la péninsule. Et beaucoup de familles qui ont perdu leur maison à la suite de déguerpissements suivent les premiers nouveaux habitants. Dans quelques mois, de nouveaux bâtiments, un marché, une nouvelle ligne de pinasse, une école, une mosquée seront construits. Et une nouvelle chefferie d'Adjahui-Canal, prend en charge les besoins des nouveaux résidents, dont la

¹⁸ Shingata (2017 : 68).

¹⁹ Citation d'un résident du village, L'Inter, 03.09.2012.

plupart sont issus de familles ayant immigré d'autres pays de la CEDEAO. Dans cette première phase d'urbanisation rapide, on peut parler d'un Dioulabougou (une ville des Dioula²⁰).

3.3. Ventes commerciales de terrain aux nouveaux résidents

Certains membres d'Abia Koumassi ont commencé à vendre des terres à Adjahui-Coubé. Cette remise en question du côté de l'Ébrié a ouvert la porte au peuplement ultérieur de la péninsule. Les familles de Port Bouët et de Koumassi sont venues à Adjahui-Coubé pour diverses raisons. Elles sont venues, par exemple, pour acheter des terres abordables sur place pour construire une cour familiale, comme l'illustrent les deux exemples suivants. Ces familles se sont d'abord dotées de l'espace vital dont elles avaient besoin. La location est venue plus tard et n'était pas au premier plan de l'investissement. Les propriétaires continuent leurs anciens métiers. Leurs cours communes sont déjà assez éloignées du village d'origine, mais se trouvent toujours à Adjahui-Coubé, dans la partie ouest de la péninsule.

Le propriétaire de la cour commune est venu avec sa famille de Koumassi Campement en 2011, après la démolition de leur grande cour familiale de 13 chambres, qu'ils avaient construite onze ans plus tôt. Un escroc avait prétendu être le propriétaire légitime du terrain et a annoncé dimanche la démolition de plusieurs cours communes sur les rives de la lagune. La démolition a débuté à trois heures du matin de la nuit suivante avec l'arrivée des policiers. Les habitants étaient complètement pris au dépourvu et ne pouvaient sauver que quelques affaires. La semaine suivante, le maire de Koumassi a révélé que toute la démolition était une arnaque. Ce n'était pas une action de l'administration de la ville. Les familles n'avaient donc pas droit à une indemnisation. Le lendemain de la destruction, le propriétaire s'est déplacé à Adjahui-Coubé. Sa famille, qui vivait auparavant dans la cour familiale, s'est dispersée dans plusieurs quartiers de la ville. La plupart d'entre eux vivent aujourd'hui dans des maisons qu'ils louent. Le propriétaire a acheté un terrain à Adjahui-Coubé et possède un reçu. Son patrimoine fut inscrit dans un livre de la chefferie. Sur le terrain, il a construit la cour commune où il vit aujourd'hui avec son épouse, ses enfants et ses locataires. Il dirige une entreprise.²¹

Le propriétaire de la cour commune vivait à Koumassi Grand Marché dans une cour familiale. Lorsqu'il a créé sa propre famille et sa propre maison, il a cherché des terrains à Adjahui-Coubé. Les Ebrié lui ont offert un terrain et grâce à l'aide d'un ami, il a pu acheter le terrain en 2013. Initialement, seuls les membres de sa famille vivaient dans la cour commune. Lorsque certains d'entre eux ont déménagé et que des chambres ont été libérées, le propriétaire a également fait venir des locataires. La famille élargie du propriétaire vit avec ses locataires, qui occupent la moitié des logements. La famille vit de son salaire de chauffeur, du commerce et de la location.²²

Cette vague de ventes de terrains et de nouveaux bâtiments est illustrée sur la carte de 2012 (Image 7), qui illustre l'évolution de l'utilisation des terrains. Le village d'Adjahui-Coubé continue de croître régulièrement autour de son pourtour. Le réseau routier est plus ramifié qu'en 2008. En l'espace de quatre à cinq ans, toute la végétation naturelle de la partie ouest des grandes zones agricoles a été nettoyée. La carte montre clairement des terres en jachère qui ont été morcelées aux alentours du

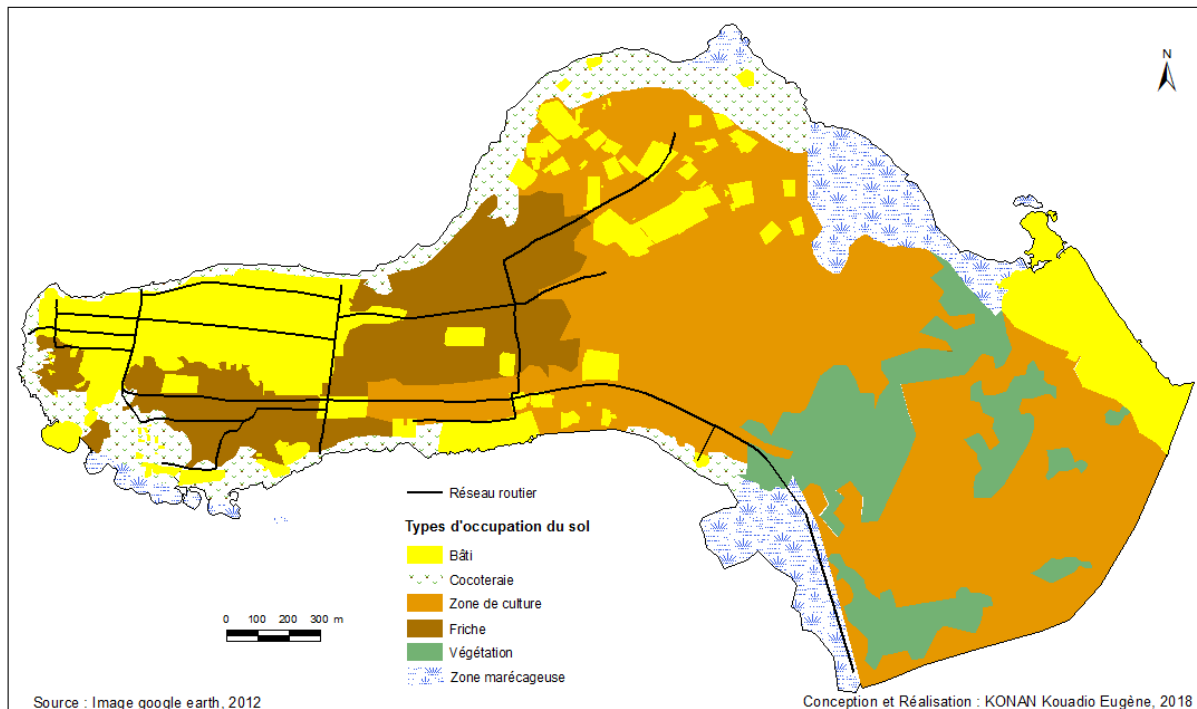
²⁰ Dioula (également Dyula, Juula) est un terme générique qui désigne les personnes du Nord et de l'ethnie Mande, y compris les habitants du Nord de la Côte d'Ivoire, ainsi que des régions du Mali, du Ghana et du Burkina Faso. Historiquement, il existe une connotation d'appartenance à l'ancien Empire malien, le commerce à longue distance, la tradition suwarian de l'islam et la langue dioula (mutuellement intelligible avec le bambara et le malinké).

²¹ Propriétaire C08, notes basés sur interview transcription, janvier 2018.

²² Propriétaire C27, notes basés sur interview, 2018.

village pour obtenir des terrains à construire autour du village existant. En outre, les palmeraies situées le long du littoral sont marquées.

Image 7: Utilisation des terres dans la péninsule d'Adjahui en 2012



Dans la corne de la péninsule, où il y avait encore en 2008 une zone agricole, des bâtiments résidentiels ont émergé ainsi qu'à d'autres endroits le long de la rive sud.

En même temps, un deuxième centre de peuplement s'est développé dans le nord, où se trouvaient auparavant les campements dispersés. Cet deuxième habitat constitue le noyau de Marie-Claire, un secteur partiel. Marie-Claire est moins compacte qu'Adjahui-Coubé et est toujours envahie par les champs. Un nouveau habitat compact est situé sur la rive nord-est de la péninsule, où la végétation était encore dense en 2008. La végétation est composée de grands arbres et de grandes haies qui n'ont pas été défrichés ni replantés par les habitants. Cette zone ne représente pas la végétation d'origine, la brousse. Au sud de cet habitat également, la végétation a été défrichée et les zones agricoles ont augmenté.

Les zones Est de la péninsule sont gérées par la chefferie du village d'Agbabou. Le quartier donc s'appelle Nouveau Village d'Agbabou. Un membre de la chefferie locale a expliqué les limites :

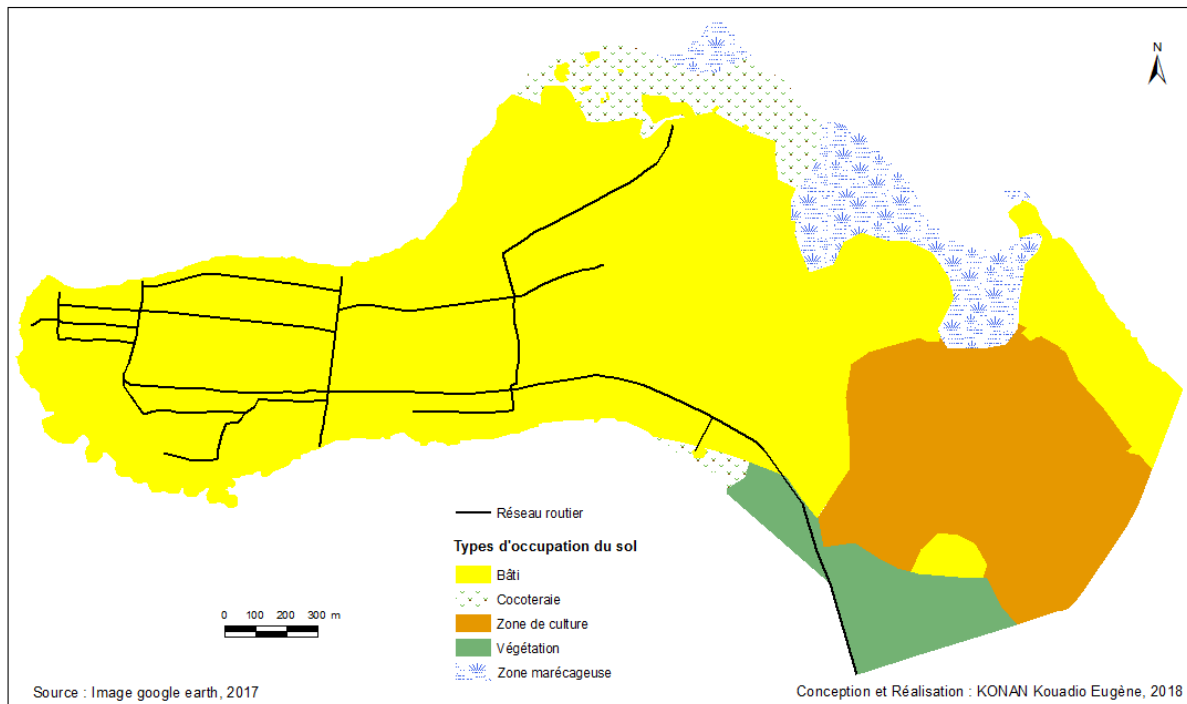
« Les limites d'Adjahui-Coubé [la zone gérée par la chefferie du village Adjahui-Coubé] sont d'Ancien Koumassi, commencement du terrain, jusqu'à la grande église catholique. [...] C'est Agbabou qui est propriétaire terrien de l'espace jusqu'à Gonzagueville et même jusqu'à Bingerville. [...] Le terrain ici est géré par la chefferie d'Agbabou. Tout ce qui se passe, on leur demande d'abord. On ne peut rien faire ici en dehors d'eux. »²³

La taille d'Adjahui-Coubé, n'est pas fixée. Les transitions entre l'ancien village, le deuxième village de pêcheurs existant plus au nord-est Anoumakro, les nouveaux secteurs et les nouveaux travaux de construction du Nouveau Agbabou sont fluides. De nombreux habitants ne connaissent pas bien l'agglomération et son histoire et parlent généralement d'Adjahui.

²³ Mr. Sangaré, membre de la chefferie d'Agbabou, interview transcription, février 2018.

La carte créée à partir des données de 2017 (Image 8), montre que la quasi-totalité de la surface de la péninsule est densément peuplée. Il n'y a presque plus de surfaces laissées avec une végétation naturelle. La végétation à Amoumakro au nord est encore très dense. Mais ce sont principalement des arbres plantés et utiles. Les zones agricoles ont également été repoussées vers l'aéroport. Sur la carte on peut voir que trois zones d'habitat se sont développées.

Image 8: Utilisation des terres dans la péninsule d'Adjahui en 2017



La carte décrit correctement l'étendue de l'habitat. Cependant, cette méthode ne renseigne pas avec précision tous les processus de changement d'utilisation des terres. Cela nécessite des observations sur le site.

À Anoumakro, le deuxième village de pêcheurs, il y a encore des maisons simples. La zone immédiate des maisons, la cour et le jardin sont bordés de clôtures en palmes. C'est un secteur très aéré et ombragé. Le secteur a été construit de cette façon jusqu'au marais. Dans le même temps, des signes de vente de terres et d'urbanisation précoce apparaissent partout. Beaucoup d'arbres ont déjà été abattus sur les bords du village. Il existe d'innombrables chantiers de construction de nouveaux logements locatifs et de cours communes. Les chantiers de construction et les limites de la propriété font saillis loin dans le marais (Image 9).

Image 9 Secteur d'Anoumakro, bornes et chantiers



Le Nouveau Quartier d'Agbabou se développe au sud d'Anoumakro, à l'est de Marie-Claire, surtout le long de la route qui mène à l'aéroport. La plupart des nouveaux bâtiments sont en dur. Le développement est moins étroit que dans les parties les plus anciennes d'Adjahui-Coubé. Des bâtiments sont en construction, dont certaines ont une conception améliorée, comme les fenêtres de ventilation. Des cours communes, des maisons individuelles et des maisons en ligne ont été construites (Image 10a). Des bâtiments d'infrastructure sont également en construction, telle qu'une mosquée (Image 10b). De nombreux bâtiments étaient encore inachevés en juillet 2018 et n'étaient pas encore habités. Mais il est déjà prévisible que des logements ait été créé pour plusieurs milliers de personnes, donc dans peu de temps, on s'attend à un afflux supplémentaire de locataires. Entre-temps, des terrains à bâtir et des terrains vacants sont utilisés pour l'agriculture (Image 10c, d). En fonction de ce qui est plus visible sur la vue aérienne, l'utilisation des terres est classée en tant qu'habitat ou champ. La différence par rapport au climat local à Anoumakro est très nette, même si vous n'êtes qu'à quelques centaines de mètres du village. Le soleil brûle. Là où il n'y a pas d'agriculture, il n'y a que du sable chaud, de la poussière et du béton. La chaleur augmente. Les futurs locataires des nouvelles maisons vivront très proches et y trouveront des conditions de vie difficiles.

Image 10: Passage des champs à Marie-Claire et au Nouveau Village d'Agbabou



3.4. Perspectives sur l'utilisation future des terrains

Les investissements et les projets immobiliers, qui vont au-delà de la construction de cours communes, n'ont pas encore été mis en œuvre. Cependant, il existe diverses rumeurs selon lesquelles les sociétés immobilières ont déjà acquis des terrains ou cherchent des droits d'utilisation des terres à Adjahui-Coubé. Nos interlocuteurs nous ont dit que l'Etat aurait des projets avec la péninsule, que SIPIM (Société Ivoirienne de Promotion Immobilière) avait déjà acquis des terrains sur la presqu'île pour la construction d'appartements, ou que les réserves administratives pour des bâtiments publics étaient déjà bornées. Il y avait des investisseurs étrangers qui auraient aimé construire un hôtel de luxe. Que ces rumeurs soient vraies ou même liées à la planification d'une ville éco-aéroportuaire, personne ne peut le dire. Comme déjà mentionné, les niveaux administratifs ne coordonnent pas toujours leurs plans.

Le projet d'Éco-Aérocité d'Abidjan est prévu par l'Etat et le District d'Abidjan pour une grande zone de 3 700 ha à Port Bouët qui se trouve entre la rive sud-est de la lagune d'Ébrié et le littoral marin (Image 11). L'aéroport d'Abidjan, situé dans cette zone, est exploité par la filiale Aéria du groupe international Egis, qui loue les vastes terres autour de l'aéroport au gouvernement pour une période qui va de 1996 à 2030. Selon Shingata, l'utilisation des terres est réglementée comme suit :

« ...le décret N° 79-200 du 07 mars 1979 déclare une surface de 11 000 m² des terres d'Abia Koumassi zone d'utilité publique pour l'extension de l'Aéroport International [...] Ce statut fut renouvelé par un deuxième décret N°2010-189 du 17 juin 2010 portant déclaration d'utilité publique la zone aéroportuaire sise Route Grand Bassam. Ce renouvellement de statut s'inscrit dans un contrat de cession de l'Etat à la multinationale AERIA... »²⁴

Dans le cadre de cette concession, le gouvernement a demandé en 2013 au groupe français Egis de reconcevoir et de mettre en œuvre l'urbanisation de la zone. La vision urbanistique prévoit une grande 'airport city' de 450 ha avec des hôtels, des boutiques et des surfaces d'exposition qu'Egis est censée exploiter ultérieurement. Egis a créé un plan directeur et mené des études de faisabilité technique et économique autour de ce projet. Les plans ont été présentés au public en 2013 et

²⁴ Shingata (2017 : 81).

débat dans la presse. Lors des élections, le gouvernement et les politiciens locaux ont surtout mis en avant la création de 35 000 nouveaux emplois pour les jeunes.²⁵

Image 11: Le projet de l'Éco-Aérocité d'Abidjan prévu par Egis (droite) en comparaison avec la situation actuelle (gauche)



Sources : google maps 2019, plan directeur d'Egis

Dans le plan directeur d'Egis pour l'Éco-Aérocité d'Abidjan et dans les modèles architecturaux publiés sur Internet pour les différentes parcelles, on ne trouvait aucune information sur ce qu'il adviendra des habitants et des commerçants qui y vivent jusqu'alors, sur leur utilisation actuelle du terrain ou sur leur maintien ultérieur.²⁶

Une étude de faisabilité, préparée pour le plan directeur d'Egis en 2013, est basée sur des données de population et des descriptions de la situation dans la péninsule Adjahui-Coubé, qui n'auraient pas pu être actualisées même à cette époque. Adjahui-Coubé est décrit comme un village et une zone agricole, sans se référer à l'urbanisation qui progressent rapidement :

« La population totale recensée dans la zone aéroportuaire est de 88 811 habitants. Cette population est géographiquement répartie comme suit : 19 859 habitants à Derrière Wharf soit 22,4% ; 22 974 habitants à Jean Foly soit 25,9% ; 238 35 habitants à Gonzagueville soit 26,6% et 22 343 habitants à Adjouffou soit 25,2%. »²⁷

A la surprise générale, en février 2016, le gouvernement a retiré à Aéria la concession pour le développement de l'Aérocité d'Abidjan parce qu'il n'était pas d'accord avec la façon dont le projet serait réalisé. En juillet 2016, le gouvernement a confirmé que le projet allait se poursuivre et a ouvert depuis des négociations avec différents investisseurs internationaux. Pour le moment, il n'est pas possible de dire avec certitude ce qui va se passer avec Adjahui-Coubé.

²⁵ Le Nouveau Réveil, 10.04.2013.

²⁶ <http://ramla-benaissa.com/portfolio/item/aerocite-dabidjan-abidjan-republique-de-cote-divoire/> (Novembre 2016).

²⁷ Shingata (2017 : 83).

D'une part, il est possible que cette agglomération urbaine, même si elle n'est pas officiellement reconnue comme quartier urbain mais comme village rattaché à Port Bouët, soit tolérée pendant une longue période. Cela donnerait aux résidents, aux propriétaires et la Commune la possibilité d'améliorer progressivement les conditions de vie à Adjahui-Coubé. La difficulté est que cette période n'est pas fixe et donc imprévisible pour les gros investissements. Bien que la mairie de Port Bouët s'engage à préserver et à développer les infrastructures, les décideurs de l'État ou du District d'Abidjan peuvent poursuivre d'autres objectifs.

La Commune de Port Bouët s'occupe directement des problèmes de la population. Après les déguerpissements au bord de la lagune de l'Abattoir à Port Bouët en 2017 et 2018, c'est la mairie qui a été directement confrontée aux sans-abris de nombreux ménages. Afin d'éviter que les familles aient à dormir dans le cimetière ou dans la rue, la Mairie a organisé des abris d'urgence dans les écoles et pris diverses mesures pour que les sans-abris puissent rapidement trouver un nouveau logement locatif. Des écoles ont été fournies. Des négociations inclusives avec les propriétaires ont été menées et les coûts initiaux pour les locataires financés (cautions et loyers). Pour la mairie, cela représente un lourd fardeau organisationnel et financier. Par conséquent, il est impératif aux yeux de la mairie que les expulsions soient à l'avenir évitées :

« [l'Aérocité d'Abidjan] c'est une idée qui est là. Mais nous, notre souhait c'est que ça ne continue pas. Parce que vous [le projet de recherche] avez fait une estimation. Et Adjahui fait près de soixante mille habitants. Alors, si vous prenez toute la famille [tous les habitats et quartiers précaires à Port Bouët touché par le plan directeur de l'aérocité] on va arriver à 200 000 habitants. Voilà, Adjouffou fait 100 000 habitants. Si on ajoute Jean Foly et Gonzagueville on va être autour de 300 000 habitants. Est-ce possible de déguerpir 300 000 personnes ? Je ne crois pas. Et nous-mêmes [la mairie], on ne peut accepter cela. »²⁸

Selon l'avis de l'adjoint au Maire, les projets relatifs à l'Aérocité ne seront mis en œuvre que si un grand nombre de ménages sont déguerpis. Il n'existe pas de logements alternatifs disponibles pour ces personnes. Même s'il y aura des logements sociaux dans le cadre du projet Aérocité, les pauvres de Port Bouët ne pourront pas se permettre ces logements. Il y aurait gentrification et répression. Le problème est qu'il n'y a pratiquement aucun endroit au sud de la ville où ces populations puissent être recasées pour y construire de nouveaux habitats spontanés. Cela signifie que le mécanisme typique à Abidjan qui répond localement à la gentrification ne fonctionne plus. Adjahui-Coubé était jusqu'en 2011 la dernière zone non aménagée.

La presse a également demandé en 2015 si le projet d'Aérocité pourrait être mis en œuvre en toutes circonstances. La perspective de l'auteur reflète celle des niveaux d'administration les plus élevés. Du point de vue de l'État et du District, les intérêts des habitants doivent être subordonnés aux intérêts économiques généraux de la ville:

« Des occupants illégaux installés depuis des décennies sur site devant l'abriter, qui refusent catégoriquement de libérer les lieux, défiant le gouvernement. L'Aérocité, projet phare du transport aérien en Côte d'Ivoire après la certification de l'aéroport d'Abidjan à la norme américaine TSA, devient de plus en plus une chimère [...] Tant le gouvernement à maille à partir avec les milliers de familles installées irrégulièrement sur la zone d'impact du projet, tout autour de l'aéroport. Adjouffou, Gonzagueville, Jean Folie... des quartiers précaires et populaires, très peuplés, dont les habitants restent hermétiquement fermés à toute idée de quitter les lieux [...] Alors, peut-on construire sans nuire ? Peut-on préparer des omelettes sans casser d'œufs ? Le gouvernement doit prendre ses responsabilités si l'émergence aéroportuaire figure vraiment sur son tableau de bord pour la perspective 2020. Sinon, l'Aérocité restera encore longtemps un beau rêve couché sur du papier. Car le meilleur

²⁸ Aka Anodjo, Mairie de Port Bouët, interview transcription, mars 2019.

décollage de l'économie ivoirienne, c'est celui qui se fera à partir de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. »²⁹

Cependant, cette perspective ne tient pas compte du fait qu'il n'y a pas d'autre solution pour permettre aux citoyens pauvres de vivre à proximité de leur emploi à Port Bouët. À Abidjan, il n'y a pas de logement social pour les couches de la population à faible revenu. Pour cette raison, la mairie poursuit une stratégie différente qui prend en compte les intérêts des habitants :

« Ce qu'on va faire c'est ouvrir les routes, faire un lotissement précaire [à Adjahui-Coubé]. C'est vrai que ça va toucher les logements. Mais faire un lotissement qui va au moins rendre le quartier un peu plus décent. Et après on va négocier pour voir si on peut leur trouver des titres fonciers [...]

Ce qu'on est en train de faire c'est que nous avons fait des comités de gestion de quartiers. On a subdivisé Port-Bouët en plusieurs zones géographiques. Et nous allons faire des élections pour avoir un président et un comité de gestion, aussi bien à Adjahui que dans les autres villages ou à Port-Bouët Centre. »³⁰

Nous avons demandé aux représentants des autorités locales quels étaient leurs souhaits pour l'avenir d'Adjahui-Coubé et avons reçu les réponses suivantes. Nous commençons par la chefferie du village Adjahui-Coubé :

«...les gens nous ont envahis. Aujourd'hui tout ce monde est là. Pour gérer le village, c'est un peu difficile pour nous. Tous les déguerpis d'Abidjan sont venus ici. Vraiment c'est un peu difficile. Tout est mélangé. Il y a le mal et le bien. [...] Donc on fait tout pour pouvoir canaliser tout ce monde pour que le village puisse être paisible à vivre. [...]

On a besoin d'écoles, de collèges, d'eau potable. On a besoin de tout cela pour qu'Adjahui soit bien. Au niveau du gouvernement et du ministère, ici on voit que les gens nous ont mis sur une zone rouge et cela vraiment nous peine. On a tout fait pour que même si tous les déguerpis sont arrivés, il faut les canaliser pour qu'il fasse bon vivre. On a décidé donc de mettre les gens en communauté ethnique pour qu'en cas de problème, on puisse le gérer.

Actuellement à Adjahui, il y a du monde et nous voulons aussi que l'Etat nous aide à mettre tous les services publics pour que nous soyons un peu à l'aise. [...] Nous voulons donc que l'Etat nous aide à évoluer pour que le village puisse vraiment être bien pour qu'on ait des routes...»³¹

« Aujourd'hui toute notre pensée c'est d'arriver à développer notre village, avoir toutes les infrastructures qui nous permettent de vivre un développement très encadré. Le village est très peuplé. Mais si on met les règlements et les paliers sont bien tracés, on peut vivre en paix. S'il y a le respect, la considération, et tout ce qu'il faut, on peut vivre ensemble. [...] Quand il y a le désordre et qu'on y met l'ordre. C'est encore mieux. Mais quand l'ordre est là et le désordre vient s'installer, c'est encore plus grave [...] Si nos frères veulent notre bien et nous aussi nous voulons leur bien je pense que Dieu va mettre sa main dedans. La bonne entente, c'est ce que nous voulons. »³²

Ces citations montrent que les autorités du village ont repensé la situation. Même s'ils se sentent injustement traités, même s'ils voudraient renverser l'urbanisation, ils savent cependant que c'est

²⁹ ladiplomatiqedabidjan.com, 27.08.2015.

³⁰ Aka Anodjo, Mairie de Port Bouët, interview transcription, mars 2019.

³¹ Mr. Nimba, chef d'Adjahui-Coubé, interview transcription, mars 2019

³² Membre de la chefferie d'Adjahui-Coubé, interview transcription, mars 2019.

impossible. Il est important pour eux qu'Adjahui-Coubé soit un lieu sûr et paisible doté d'une infrastructure améliorée. La bonne réputation d'Adjahui-Coubé est également importante pour eux. Et ils sont prêts à assumer la responsabilité des personnes qui sont venues à eux.

La perspective des nouveaux résidents est similaire. Mais les opinions diffèrent dans les détails car différents points de départ servent de comparaison. Pour le chef du quartier Adjahui-Canal, qui représente de nombreuses familles qui ont perdu une ou plusieurs fois leur maison à la suite de déguerpissements, il importe avant tout de trouver et de créer un lieu de vie en paix. Quand ils sont arrivés sur la péninsule, il n'y avait pas d'infrastructure en dehors du village. Une grande partie a été construite par les nouveaux résidents. Par conséquent, le chef était satisfait, par exemple, de la clinique de l'Unicef ou de la manière dont les nouveaux résidents avaient organisé un groupe de sécurité. À son avis, beaucoup a déjà été accompli et la situation s'est améliorée par rapport au début. La chefferie du village a cependant souligné le caractère indispensable d'une gendarmerie et d'un hôpital pour les nombreux habitants. De leur point de vue, la situation s'est détériorée par rapport au début.

Cependant, il est important que les deux autorités se soucient aujourd'hui du bien-être de tous les habitants de l'agglomération et se sentent responsables de ce fait. Le chef du quartier Adjahui-Canal explique ce qu'il veut pour l'avenir. Pour lui, la paix dans la cité est également liée à la paix politique et à la bonne coexistence des différents groupes ethniques et nationaux en Côte d'Ivoire :

« Il y a plusieurs chefs. S'il ya quelque chose, les chefs se réunissent et décident ensemble. Chez moi, il n'y a pas de problèmes. Les chefs d'ici [Adjahui-Coubé] et ceux d'Abia Koumassi sont les propriétaires terriens. C'est eux qui nous ont acceptés ici...

Je veux que tout le monde vive ensemble ici en bonne et due forme. Que tout le monde soit satisfait [...] On dit beaucoup de choses sur Adjahui qui ne sont pas vraies. Les gens imaginent pour parler. Moi, depuis que je suis venu à Adjahui, je n'ai jamais fait un mois dehors. Si quelque chose se passe, je suis immédiatement informé par téléphone. Quand on commence un nouveau quartier, c'est ceux qui ont des difficultés qui viennent les premiers. Après les voyous viennent pour faire des bêtises...

On va voir comment inviter le nouveau maire [de Port Bouët] ici à Adjahui. [...] On va lui expliquer ce qui se passe à Adjahui [...] Ce que je veux c'est qu'on soit uni, parce que si on est uni, on va faire beaucoup encore...Ça commence en haut. Si le pays est calme, c'est bon... être libre, pouvoir sortir et rentrer sans problème est déjà pour moi un grand geste. Je veux que ça reste comme ça...»³³

Dans ce chapitre, nous avons expliqué les facteurs les plus importants du droit foncier, de la propriété foncière, de l'historique de l'agglomération urbaine l'Adjahui-Coubé et du changement d'utilisation des terres. Ces facteurs sont fondamentaux pour comprendre la situation juridique de l'agglomération et les attestations foncières actuelles. Pour le développement des agglomérations spontanées, une autre question est aussi très importante: Quelle est la population actuelle d'Adjahui-Coubé? Lorsque nous savons combien de personnes vivent dans la cité, les experts peuvent dire comment l'infrastructure devrait être améliorée pour être adaptée aux besoins de la population. Nous savons également combien de résidents seront affectés par des décisions politiques. Il s'agit d'une information très importante pour les décideurs et autorités politiques, tels que le District d'Abidjan, la mairie, les ONG locales et les organisations humanitaires. Nous traiterons de cette question dans le chapitre suivant.

³³ Mr. Diarra, chef du quartier Adjahui-Canal, transcription interview, mars 2019.

4. Estimation de la population actuelle

Le nombre actuel de résidents d'Adjahui-Coubé ne peut qu'être estimé. À cette fin, différentes méthodes peuvent être utilisées, chacune présentant à la fois des avantages et des inconvénients et pouvant donner des résultats différents. Nous allons présenter ici deux méthodes et leurs résultats. Il est important de souligner qu'il ne s'agit que d'estimations fondées sur des observations effectuées au premier semestre de 2018. Au cours de la même période, de nouvelles arrivées dans la péninsule et les activités de construction ont été observées, ce qui signifie que les estimations devront être révisées à la hausse à l'avenir.

4.1. Recensement auto-organisé des résidents

Les résidents des quartiers menacés d'expulsion peuvent prendre diverses mesures pour empêcher leur expulsion (ONU-HABITAT 2011).³⁴ Ces mesures comprennent la détermination auto-organisée de la population dans l'habitat.

Un tel recensement peut avoir divers résultats positifs pour les résidents du quartier menacés de déguerpissement. En plus de compter la population, les infrastructures et les logements, ce qui constitue la collecte d'informations importantes, cette tâche commune peut également encourager les habitants à mieux s'identifier à leur quartier et à se défendre contre les expulsions. Les organisations locales peuvent gagner en visibilité et en légitimité. Enfin, un bon rapport peut également corriger l'image négative que les autorités ont du quartier (Farouk et Owusu 2012). Les recensements auto-organisés à Old Fadama, un établissement spontané situé à Accra, au Ghana, qui, comme Adjahui-Coubé, est situé directement sur une lagune, a eu des résultats très positifs à cet égard :

« [Le recensement] a permis à la communauté de commencer à se voir d'une nouvelle façon, en éliminant certains stigmates et en démontrant l'étendue de ses ressources et de ses activités. [...] Il a encouragé les résidents à reconnaître leurs propres actifs, atouts communautaires dont ils n'avaient pas parlé auparavant [...] Le recensement a révélé 3 000 points d'eau, 500 points d'assainissement et des connexions électriques légales.

Cela remettait en cause l'opinion des responsables municipaux selon laquelle la communauté [d'Old Fadama] utilisait de l'eau et de l'électricité illégales et déféquait à l'air libre. Il a mis au défi les responsables municipaux d'investir dans les infrastructures de l'habitat - ils ne pouvaient pas utiliser les accusations d'illégalité pour justifier leur inaction. »³⁵

Indépendamment de nos recherches, l'organisation locale UPLAC (Union des Propriétaires de Lots Adjahui-Coubé) a mené son propre recensement de la population au troisième trimestre de 2018. Les activités de ce recensement venaient de commencer en février 2018, comme nous l'avons appris lors d'une réunion avec le directoire d' UPLAC :

« Actuellement nous procédons à un recensement. Nous n'avons pas tant d'expérience que ça mais nous voulons sortir de l'informel. Nous essayons de procéder à la viabilisation de nos quartiers. Donc dans un premier temps, nous commençons par un

³⁴ La publication ONU-HABITAT (2011) mentionne neuf mesures souvent suivies par les résidents: l'épargne communautaire, le recensement communautaire, le relevé des établissements, le développement et les expositions de modèles de maisons, les négociations avec le gouvernement / la municipalité sur la base d'un autre plan, la recherche de terres, la planification du logement, échange avec résidents et organisation d'autres habitats spontanés, la construction de réseaux sociaux.

³⁵ Farouk et Owusu (2012 : 51, traduit en français par Eguavoén).

recensement pour connaitre combien nous sommes, au moins 3000 propriétaires de cours communes. Notre objectif premier est voir comment rester ici [...]

Ça fait presque un mois que nous sommes sur le terrain pour le recensement. Nous n'avons que quatre équipes : Canal 1, 2, 3 et Marie-Claire. On coordonne. Les 4 équipes sont sur terrain en même temps. Marie-Claire est la zone la plus importante. Ici n'est pas petit, on a trois équipes ici et une équipe à Marie-Claire qui est à presque 2 000 propriétaires recensés. Ici [à Adjahui-Canal] nous sommes à environ 1 600. »³⁶

Comme l'a décrit le président de l'UPLAC, l'agglomération d'Adjahui-Coubé a été divisée en cinq secteurs (Didiakro était ajouté plus tard). Les activités ont été coordonnées et financées par l'UPLAC. L'association est financée par les frais d'adhésion des membres. Le recensement a été réalisé par des membres de l'UPLAC, qui étaient les propriétaires de cours communes sans connaissances particulières. Des listes complètes de cours communes ont été créées pour chaque secteur, indiquant le nom de leurs propriétaires et leurs coordonnées. Ces listes ont été affichées ouvertement au bureau de l'UPLAC.

Le nombre de cours communes a ensuite été ajouté et UPLAC a trouvé un total de 3 950 cours communes et maisons. Ce nombre a été multiplié par des données empiriques convenues entre la direction d'UPLAC et l'équipe d'enquête. Comme valeur d'expérience, le directoire d'UPLAC a supposé que la plupart des cours communes se composent de 10 logements/ ménages. Une autre hypothèse a été que 3 à 5 personnes vivent dans un ménage. La multiplication de ces valeurs donne une population d'Adjahui-Coubé estimée à 118 000 ou 197 000 habitants. Comme les cinq secteurs documentés ne pouvaient pas inclure toutes les nouvelles zones construites vers l'aéroport, la population pour l'ensemble de la péninsule devrait être plus élevée.

4.2. Estimation à l'aide d'un recensement ethnographique et de la télédétection

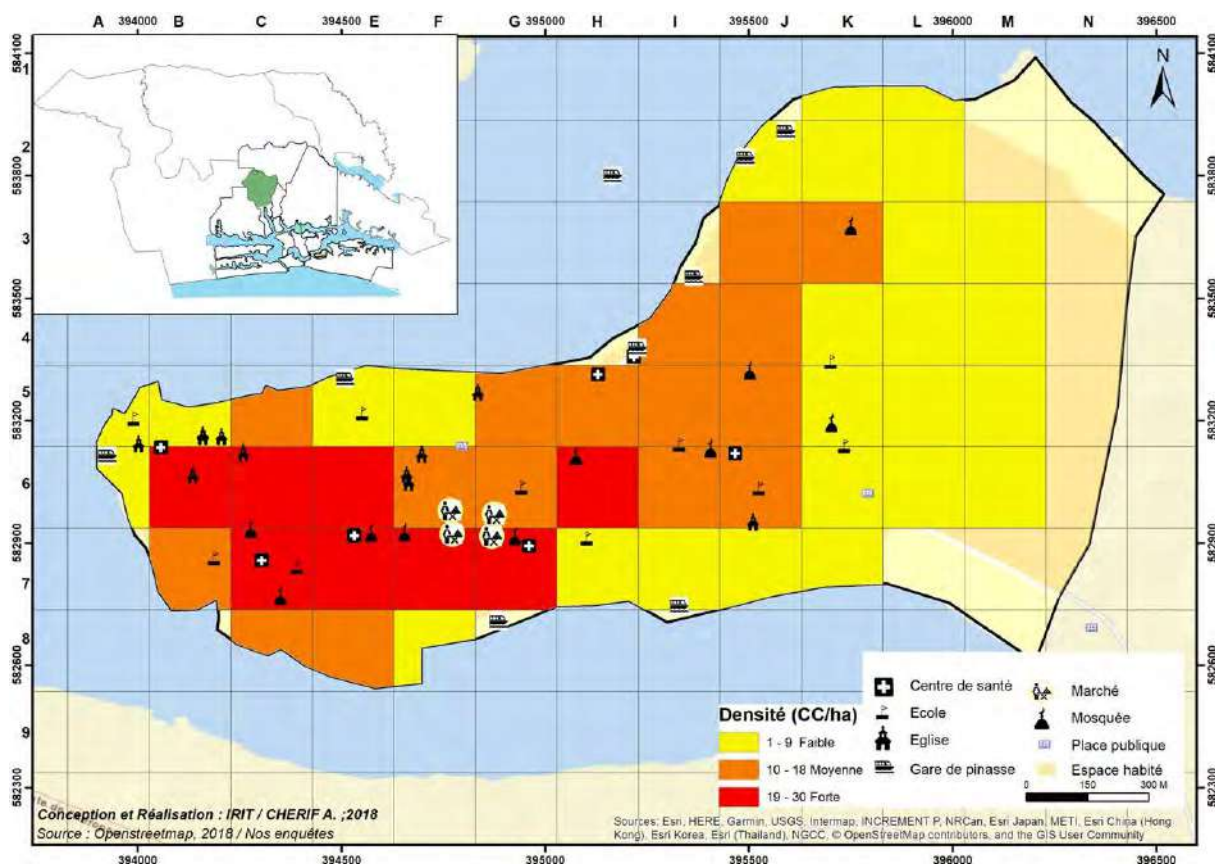
A l'aide de cette méthode scientifique, nous avons collecté des informations sur la taille des ménages et le nombre d'habitants partageant une cour commune. Nous avons constitué un échantillon de 52 cours communes de manière aléatoire (voir chapitre 2). Si l'on divise le nombre total de logements habités de l'échantillon (535) par le nombre de cours communes enquêtées (52), on obtient le nombre moyen de 10,28 logements/ ménages par cour commune. Cette valeur est légèrement supérieure au nombre estimé d'UPLAC. La taille moyenne des ménages calculée correspond à 2,95 résidents par ménage. Cette valeur correspond à la valeur de 3 membres au moins par ménage estimée par UPLAC.

Les images aériennes peuvent indiquer le nombre de cours communes dans un habitat. Nous avons divisé l'habitat en degrés carrés, puis avons compté les cours communes que nous avons pu reconnaître dans l'enregistrement. Parce que toutes les maisons sur les images ne sont pas toujours reconnaissables, des erreurs peuvent se produire lors du décompte car certaines maisons sont des magasins et non des bâtiments résidentiels. Il existe également quelques villas, des maisons individuelles ou des maisons en ligne. Il n'est pas possible de valider tous les bâtiments sur le site. Le nombre de 1 961 cours communes ainsi déterminé par Madhy est donc une estimation et non un nombre réel.

Pour estimer la population d'Adjahui-Coubé, nous avons effectué le calcul suivant: Multiplication des cours communes identifiées par le nombre moyen de logements par cour commune/ ménages (10,28) et la taille moyenne des ménages (2,95). À l'aide du recensement ethnographique et de la télédétection, nous estimons la population d'Adjahui-Coubé en juillet 2018 à 59 469 résidents.

³⁶ Mr Bakayoko, Mr Brahim et autres membres du directoire d'UPLAC, interview transcription, février 2018.

Image 12 Densité de cours communes



La densité de la population à Adjahui-Coubé varie (Image 12). Le quartier le plus densément peuplé est Adjahui-Canal, où l'urbanisation de la péninsule a commencé (en rouge). Ces zones ont 19-30 cours communes par hectare. L'ancien village de pêcheurs sur la rive nord est cependant peu peuplé avec 1 à 9 cours communes par hectare (en jaune). A l'est vers le Nouveau Village d'Agbabou, la densité est plus fine car pas toutes les zones ne sont encore construites. L'étendue du Quartier Marie-Claire est également très bien reconnaissable par la densité moyenne des cours communes (en orange).

4.3. Discussion des résultats

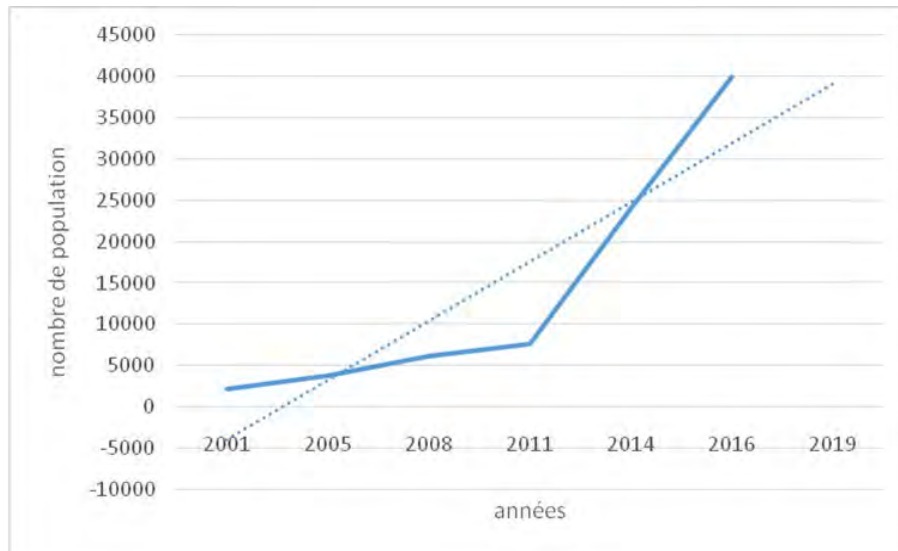
La structure des habitats spontanés à Abidjan est similaire. La densité de population dans ces agglomérations est de 26 814 habitants/km² (Gnamon-Adiko et De 2015 : 609). En 2016, la superficie construite d'Adjahui-Coubé correspond à 149,26 ha (Konan 2016 : 55, soit 1,49 km²).

Si l'on multiplie ces valeurs (Tableau 2, Figure 2), en 2016, environ 40 000 personnes auraient vécu à Adjahui-Coubé. Les valeurs calculées pour les années 2001, 2005 et 2008 sont certainement trop élevées, car la structure d'un village de pêcheurs diffère de celle d'une habitat spontané. La densité de population là-bas est beaucoup plus faible.

Tableau 2: Chiffres de population à Adjahui-Coubé basés sur Konan (2016) et PNUD (2014)

Années	2001	2005	2008	2011	2014	2016
Population	2 199	3 754	6 167	7 615	24 025	40 022

Figure 2: La croissance de la population à Adjahui-Coubé basés sur Konan (2016) et Gnamon-Adiko et De (2015)



On peut également faire ces comparaisons dans l'autre sens. La population de 118 000 à 197 000 habitants identifiée par UPLAC semble un peu trop élevée pour nous, parce qu'à une densité de population typique de 26 814 habitants / km², il faudrait une superficie de 3,92 km² ou de 6,52 km² urbanisée. Ces valeurs ne peuvent pas être correctes car la superficie totale de la péninsule est dépassée. Il est aussi très peu probable que les habitants d'Adjahui-Coubé vivent encore plus densément que dans les autres habitats spontanés à Abidjan. Au contraire: Anoumakro et les quartiers est Marie-Claire et Nouveau Village d'Agbabou vers l'aéroport sont beaucoup moins peuplés. Entre les maisons, il y a encore des espaces ouverts utilisés pour l'agriculture.

Les chiffres de population pour la mi-2018 (60 000 personnes), tels que déterminés par notre équipe de recherche, sont inférieurs et semblent plausibles. Cependant, la méthode de télédétection employait 1 539 cours communes en moins que le recensement auto-organisé d' UPLAC. Cette différence est très grande.

D'un côté, UPLAC ayant réellement visité et noté chaque maison et cour commune avec le propriétaire, les informations sur le nombre de cours de communes (3 950) sont probablement plus fiables que la méthode de télédétection. Toutes les maisons ne sont pas des cours de communes typiques. D'autre part, nous pensons que le recensement ethnographique fournit les données les plus fiables sur le nombre de logements / ménages par cour commune (10,28) et le nombre de personnes par ménage (2,95). Si les deux sources de données sont combinées, le résultat est le suivant: 106 141 résidents. Cette valeur est trop élevée compte tenu de la taille de la péninsule et de la densité de population.

Bien que le nombre exact soit difficile à appréhender, on peut affirmer sans risque qu'au moins 60 000 personnes ont habité à Adjahui-Coubé à la mi-2018. Nous savons que la population a augmenté depuis.

Le chapitre suivant traite des conditions de vie dans lesquelles vivent ces personnes. À cette fin, nous examinons d'abord le design et la qualité des logements. Ensuite, nous présentons la situation de l'approvisionnement en électricité et en eau à Adjahui-Coubé, comme constaté en 2018 et 2019.

5. Les maisons

5.1. Les bâtiments

La péninsule est maintenant utilisée principalement pour de simples bâtiments résidentiels, les cours communes typiques à Abidjan, où plusieurs chambres simples sont regroupées autour d'une cour communale (Antoine et al. 1987, Bonnasieux 1988, Lerond 2000, Yapi-Diahou 2000, Freund 2007, Dembele 2013). Les sanitaires sont partagés.

« Les habitants [dans le cas d'Adjahui-Coubé les propriétaires] construisent à peu près systématiquement sur le pourtour un alignement de pièces en rez-de-chaussée d'une dizaine de mètres carrés, autour d'une cour centrale servant à la fois de desserte et de pièces commune pour la préparation de la cuisine, le lavage du linge, et de nombreuses tâches ménagères [...] Les pièces sont carrées et ont sensiblement la même surface de 9 ou 10m². La parcelle est clôturée sur tout son pourtour à l'exception d'une seule entrée fermée par une porte pleine. [...] Les pièces de 3 x 3m ne disposent le plus souvent qu'une porte sur la cour. »³⁷

« Le gouvernement n'accepte pas du tout les cours communes, mais il ne fait rien non plus en faveur de ce qui représente près de 75% du logement des populations de la métropole d'Abidjan. Les cours de 600m² contenant entre 10 et 20 ménages vivent dans une promiscuité qui crée une relation de voisinage ne permettant pas d'aspérer à des valeurs d'émancipation urbaine. La cour commune produit des rapports communautaires, religieux, ou ethniques. Ces effets protecteurs car elle permet à la majorité des urbaines de se sentir bien dans une ville qui leur rappelle leur village. »³⁸

Bien que ce type de bâtiment se trouve généralement dans des quartiers précaires et des zones d'habitats spontanés à Abidjan, les conditions de vie dans les cours communes ne doivent pas forcément être précaires. Lors du recensement, nous avons visité des cours communes construites en dur, dans une façon stable et sécurisée avec des fenêtres et de bonnes installations sanitaires et électriques. Cela dépend donc toujours de la construction de bâtiment et de l'infrastructure publique du quartier. La littérature souligne que beaucoup d'Abidjanais ont une préférence pour cette forme de vie (par exemple, Freund 2007 : 180, Dembele 2013), surtout quand il s'agit de cours familiales.

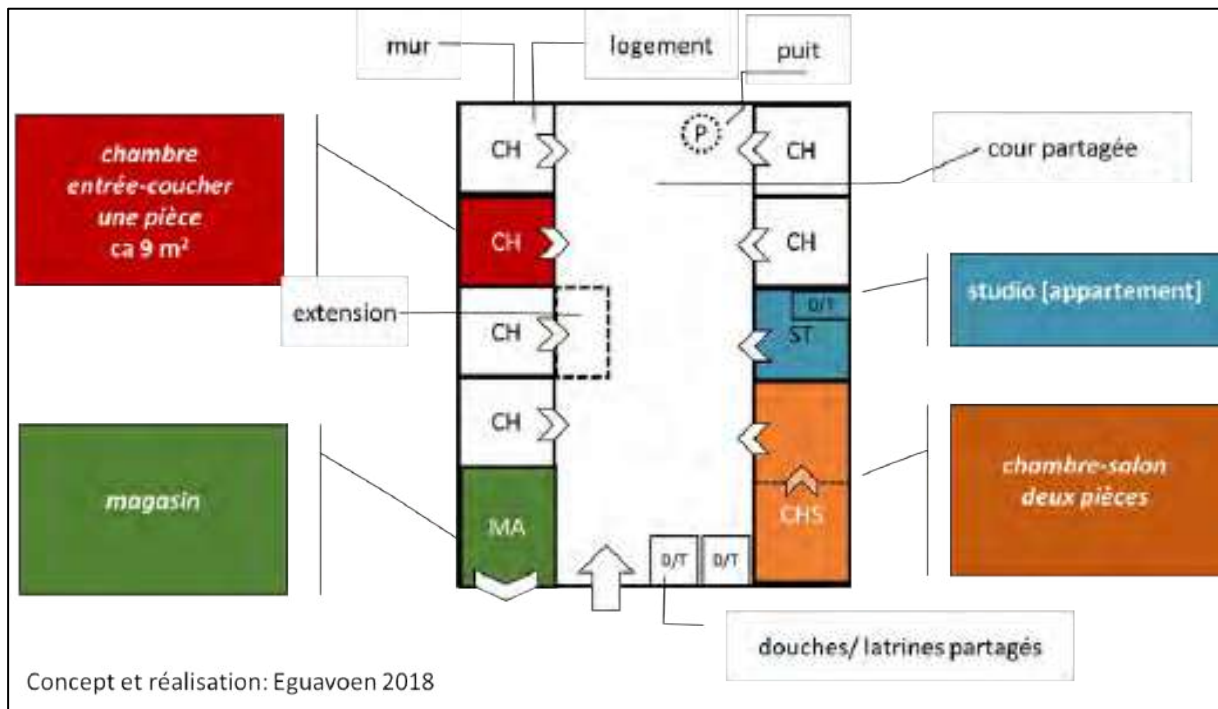
L'Image 13 montre un type de plan de sol idéal. Deux bandes de pièces se font face pour former une cour et sont entourées d'un mur de protection. Ce type avec un nombre différent de pièces a été fréquemment documenté dans notre recensement ethnographique (27 cas sur 52).³⁹ Cependant, il y a aussi des cours communes qui sont construites sur trois ou quatre côtés, qui ont des bâtiments au milieu de la cour, ou qui ont deux cours.

³⁷ Lerond (2000 : 28, 111) sur le bâti en Koumassi Grand Campement.

³⁸ Dembele (2013 : 414). Cependant, beaucoup d'Abidjanais, en particulier la jeune génération, n'ont jamais habité dans un village. Ils ont grandi comme des citadins.

³⁹ Pour les trois principes de constructions, voir Legrand (2000). Notre plan idéal correspond à son premier principe : « disposer deux bandes de cinq chambres sur les deux grand côtés de la parcelle. Souvent, le bloc sanitaire [...] en face de l'entrée. » (Ibid. 2000 : 119).

Image 13 Plan de sol standardisé d'une cour commune



Par rapport à 2016, les cours communes en 2018 seront plus étroites, car des bâtiments supplémentaires seront construits sur des cours très spacieuses qui diviseront la cour (Image 14). Il y a donc une densification qui a un effet négatif sur la qualité de vie des habitants. Il y a moins d'espace disponible dans la cour. Les conditions d'éclairage et de ventilation peuvent également être influencées négativement.

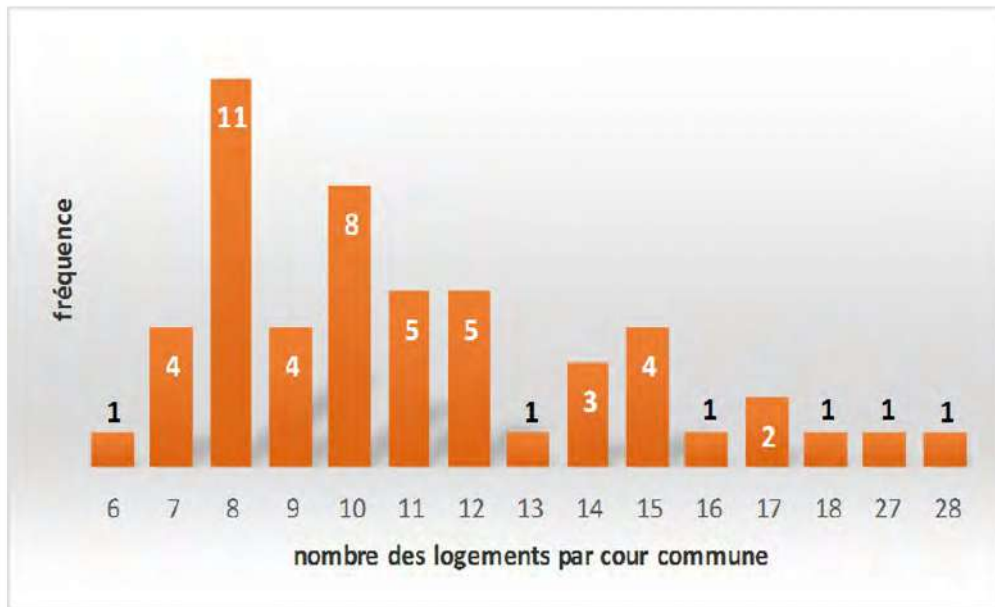
Image 14 Densification des cours communes



Alors que la cour commune simple en bois est complétée par des bâtiments centraux et divisée en deux cours communes (a), un logement a été construit au milieu de la cour commune en dur récemment (b et c). L'espace et la taille de la cour sont sévèrement limités à l'arrière.

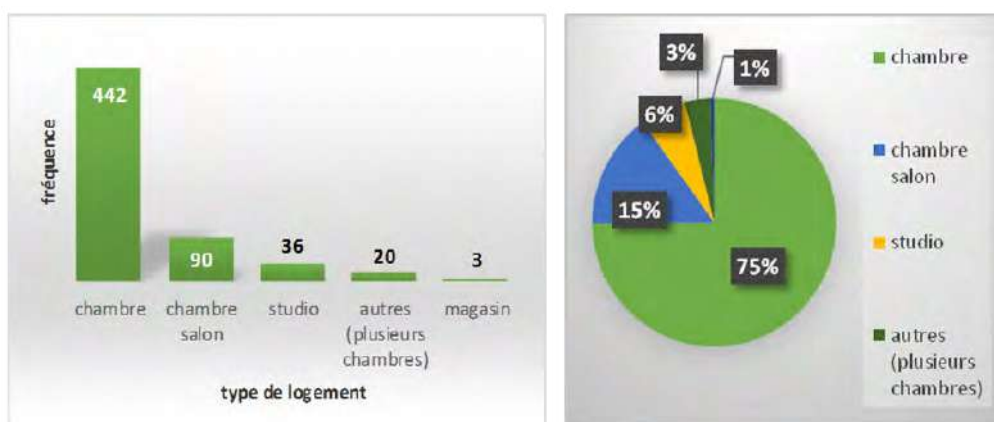
Basé sur notre recensement ethnographique dans 52 cours communes avec un total de 591 logements, les caractéristiques d'Adjahui-Coubé sont les suivantes: On a trouvé en moyenne 11,36 unités de logement par cour commune. Mais cette valeur n'est pas générale parce qu'il y avait seulement dix cours communes avec 11 ou 12 logements (environ 19%). La répartition réelle était plus diverse. La plus petite cour commune comptait seulement six logements tandis que la plus grande cour commune avait 28 logements (Figure 3). Notre échantillon contenait 11 cours avec huit logements. C'est le nombre que nous avons dénombré le plus souvent. En fait le type de logements le plus courant à Adjahui-Coubé suivi de cours communes avec dix chambres.

Figure 3: Nombre des logements par cour commune (n=52)



Le type de logement le plus commun est la chambre (74,8%) appelée communément 'entrée-coucher'. C'est une chambre individuelle d'environ 9m² avec une porte d'entrée et normalement sans fenêtre (Lerond 2000). Environ 15,2% des logements sont deux pièces interconnectée (appelée communément une 'chambre-salon') avec une porte d'entrée et normalement aucune fenêtre. Nous avons également rencontré trois résidents qui vivaient dans des locaux commerciaux, les 'magasins'.

Figure 4: Répartition des types de logements (n=591)

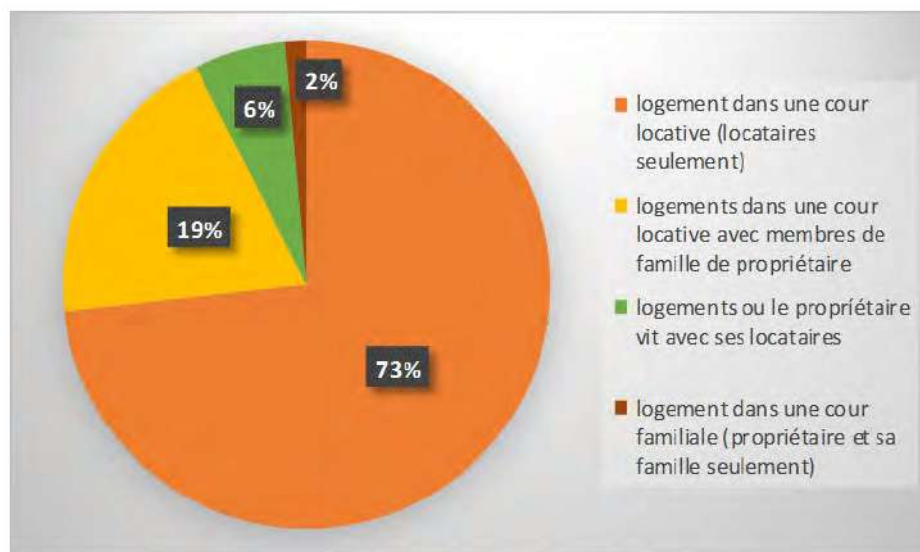


Les logements dotés de leurs propres accès sanitaires et petites cuisines offrant davantage de confort et d'intimité, tels que les appartements (studios), sont encore assez exceptionnels à Adjahui-Coubé (6,1%). Les studios se trouvent souvent dans les cours communes, qui sont ensuite

entièrement construits avec des studios. Les grandes unités résidentielles, telles que les appartements de deux pièces avec leur propre cuisine et leurs propres installations sanitaires, sont très rares (3,4%). Les propriétaires habitent souvent avec leurs familles dans ces logements qui, toutefois, s'intègrent à la cour commune, et ne sont accessibles que par la cour partagée.

La plupart des logements font partie de cours communes qui ont été construites pour les locataires uniquement (73,3%), tandis que 19,3% des logements sont situés dans des cours communes partagées par le propriétaire et ses locataires (Figure 5). Les cours familiales, qui occupent une place importante dans les autres quartiers d'Abidjan, constituent une catégorie mineure (1,4%) à Adjahui-Coubé. Il n'y avait que huit cours familiales dans notre échantillon aléatoire stratifié. Autrement dit, seulement 2% des logements étaient situés dans ces cours familiales.

Figure 5: Répartition des logements par type de cour commune (n=591)



Cela indique que la plus grande part des logements est détenue par des investisseurs qui ne vivent pas eux-mêmes à Adjahui-Coubé mais qui se sont engagés sur son marché immobilier sous forme d'investissement risqué à moyen terme. On peut supposer que cette catégorie de propriétaires et leurs familles bénéficient de conditions de vie bien meilleures dans d'autres quartiers d'Abidjan. Comme leur propre situation de vie n'est pas affectée et qu'ils ne possèdent pas de titre de propriété sûr, leurs investissements à Adjahui-Coubé sont plutôt basiques et les maisons ont des structures simples. Quelques bureaux immobiliers se sont installés à Adjahui-Coubé. Ils servent de médiateurs entre les propriétaires et les locataires et prennent en charge des tâches administratives. Nos données montrent que les propriétaires qui vivent à Adjahui-Coubé ont eux-mêmes avec leurs locataires intérêt à améliorer les bâtiments et à créer un bon environnement social et en conséquence à investir ou bien choisir leurs locataires.

Le propriétaire de la cour commune est originaire du Mali, où sa première femme vit avec les enfants. À Adjahui-Coubé, il vit avec sa deuxième épouse et leurs enfants et partage la cour avec ses locataires. Il a accueilli plusieurs personnes qui venaient d'arriver du Mali. Tous ne paient pas encore de loyer. Après de nombreuses disputes entre les anciens locataires, le propriétaire s'assure que ses locataires sont responsables et pieux. La plupart des locataires ont maintenant son âge. Avant de renouveler la cour centrale pour que l'eau de pluie coule mieux, il a consulté ses locataires. Ils étaient d'accord que le loyer serait légèrement augmenté.⁴⁰

⁴⁰ Propriétaire C17, notes basés sur interview, 2018.

La catégorie 'cour locative avec les membres de la famille du propriétaire' a été présentée trois fois dans notre échantillon. Les propriétaires de ces cours communes étaient des investisseurs vivant en dehors d'Adjahui-Coubé. Parmi les locataires, cependant, se trouvaient également leurs frères ou sœurs plus jeunes, leurs enfants ou neveux. Dans certains cas, les membres de la famille étaient des locataires réguliers. Dans d'autres cas, ils vivaient dans la cour commune sans payer de loyer.

La famille de quatre personnes est arrivée à Adjahui-Coubé en provenance de Koumassi Remblais il y a un mois (décembre 2017). Le frère de l'homme est propriétaire de la cour commune. Il n'habite pas sur la presqu'île, mais il a construit la cour commune comme un investissement. Lorsque la maison à Koumassi Remblais devait être démolie, le propriétaire a proposé à son frère de le faire venir dans sa cour à Adjahui-Coubé. La famille paie le même loyer que ses voisins mais n'a pas à verser de caution ni d'avance.⁴¹

Le jeune couple vit à Adjahui-Coubé depuis 2014. Le père de l'homme est propriétaire de la cour commune. Depuis que le jeune homme a créé son propre ménage, il paie régulièrement un loyer à son père.⁴²

Lorsque le jeune homme est arrivé du Mali en 2017, il s'est installé dans la cour commune de son frère, qui vit à Port Bouët. Bien qu'il ne paie pas de loyer, il aimerait bien déménager car il n'aime pas l'habitat car il n'y a pas d'électricité et il ne se sent pas en sécurité.⁴³

Les propriétaires qui partagent la cour avec les locataires vivaient au départ dans des cours familiales. Ils ont mis d'abord en place une cour familiale et plus tard, soit ont construit des logements pour la location, soit ont mis en location les logements qui n'étaient plus utilisés par les membres de la famille. En fait, pour ces derniers, entrer dans le secteur de la location était plutôt un processus déclenché par la forte demande de logements. En général, la location est un revenu additionnel en plus d'être une autre occupation pour eux. Certains de ces propriétaires ont abandonné leurs professions antérieures et vivent exclusivement de la location.

Adjahui-Coubé n'est pas un bidonville construit à partir de déchets ou de matériaux recyclés. Les parcelles sont achetées à la chefferie Ebrié respective qui vend également des permis de construction pour des maisons en bois ou en dur aux nouveaux résidents qui souhaitent établir une cour commune, ainsi qu'aux investisseurs. Les cours communes ont des plans bien conçus à l'avance, les matériaux sont achetés et la construction est faite par des professionnels. Lerond (2000 : 69f.) indique qu'il est possible d'acquérir des panneaux préfabriqués en bois avec des portes sur le marché de Port Bouët. Ces panneaux peuvent ensuite être facilement intégrés aux bâtiments (Image 15).⁴⁴

⁴¹ Résidente M173, recensement ethnographique, février 2018.

⁴² Résidente M221, recensement ethnographique, février 2018.

⁴³ Résident M277, recensement ethnographique, février 2018.

⁴⁴ Le coût moyen de construction pour un m² à cette époque était de 5 000 FCFA (en bois) et de 20 000 FCFA (en dur) (Lerond 2000 : 91).

Image 15 Panneaux préfabriqués en bois au marché d'Adjahui-Coubé



L'infrastructure des cours communes présente les caractéristiques suivantes : 72,1% des logements sont construits à partir de planches de bois. Dans l'étude de 2016, leur part était de 80,5% (Konan 2016 : 60). La différence de nombre pourrait soit indiquer la proportion croissante de maisons en dur, soit être liée à l'échantillon différente. 27,9% des logements sont construits en pierre (à Abidjan on dit 'en dur'). Lerond a étudié le processus de construction et les coûts de construction à Koumassi Grand Campement (2000 : 87ff). Bien que les chiffres collectés à cette époque ne soient plus valides, le processus est similaire aujourd'hui. La principale différence est que les propriétaires ne louent pas les logements finis pendant un temps limité afin de réduire les coûts de construction pour une cour familiale. Il n'y a pas non plus de bâtiments en bois en tant que maisons de transition sur le site (Lerond 2000 : 78f). Ces bâtiments sont voulus en bois (ou de plus en plus en dur) pour la location exclusive.

Dans l'échantillon, il y avait des cours communes construites exclusivement en bois et des cours dont les bâtiments étaient construits exclusivement en dur. Les bâtiments en dur ont été construits seulement ces dernières années, après que la chefferie ait accordé des permis de construire pour les bâtiments en dur. Dans de nombreux endroits, il a été observé que les propriétaires ont démolis des bâtiments en bois et les ont remplacés par des bâtiments en dur. Par conséquent, l'échantillon comprend également un certain nombre des cours communes possédant à la fois des bâtiments en bois et des bâtiments en dur. Les résidents ont également construit des extensions devant leurs logements, tels que toits, terrasses, vérandas ou chambres. Ceux-ci seraient ou en bois ou en dur (Image 16, 17).

Image 16 Les cours communes en bois



Image 17 Les cours communes en dur



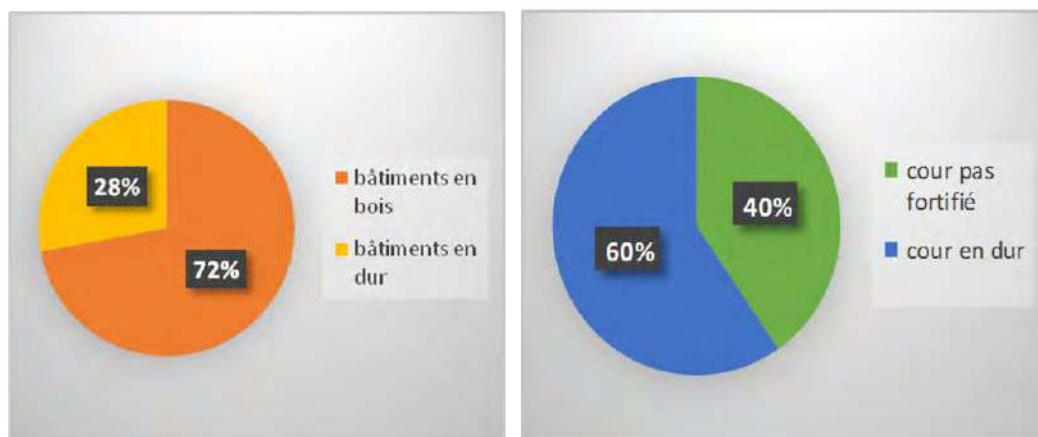
Il existe des détails architecturaux communs qui ont été ajoutés par le propriétaire ou, le plus souvent, par les locataires, afin d'augmenter la fonctionnalité de bâtiments simples ou de délimiter l'espace des ménages individuels. Celles-ci comprennent des annexes telles que des petites terrasses ou des murs sur les portes d'entrée, des toits pour se protéger du soleil et de la pluie et des vérandas. Les vérandas fournissent un espace clos supplémentaire pour lequel aucun loyer ne doit être payé. Ils sont généralement en bois. Sur la photo (Image 18), on peut voir une chambre en bois, sur laquelle un locataire a aménagé une véranda en dur. Les murs sont recouverts de peinture et protégés d'une pellicule de plastique ou de linoléum contre les infiltrations d'humidité et de poussière. Des seuils sont élevés pour empêcher l'entrée de l'eau lors d'inondations ou de fortes pluies.

Image 18 Détails architecturaux typiques dans les cours communes



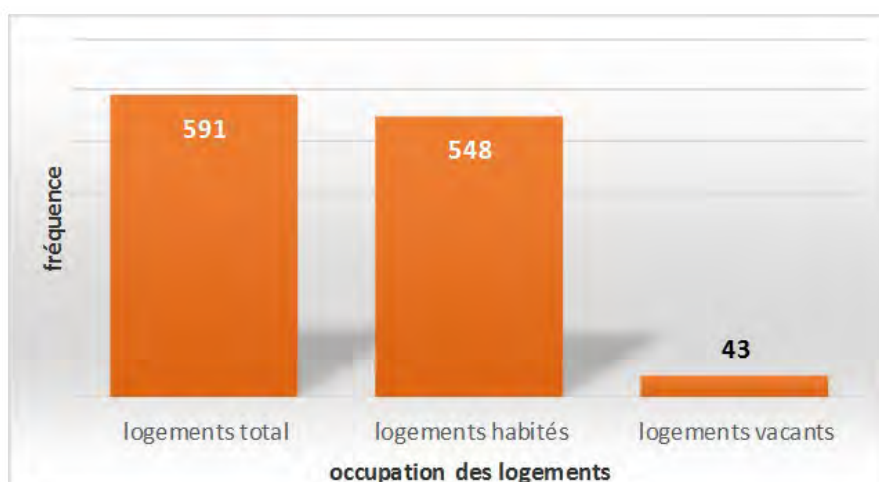
21 cours centrales sont constituées de terre ; ce qui ne nécessite presque pas d'investissement ; il y a un revêtement avec du ciment ou des tuiles dans 31 cours communes pour faciliter le nettoyage et l'écoulement des eaux de pluie (Figure 6).

Figure 6 Matériaux de construction des logements (n=591) et des cours centrales (n=52)



En juillet 2018, peu de logements étaient vacants (Figure 7). Parfois, les locataires précédents venaient de déménager. Mais la plupart de logements étaient des bâtiments en bois vacants qui devaient bientôt être démolis et remplacés par des maisons en dur. C'étaient de bâtiments en construction (souvent en dur) ou de nouveaux bâtiments dans lesquelles les locataires n'avaient pas emménagés. Partant de cette observation, l'on peut dire que la vacance n'est pas due à une baisse de demande, mais est liée à des projets d'améliorations de la structure du bâtiment.

Figure7 Fraction des logements vacants (n=591)



La vacance marque souvent une forme de transition comme décrit dans l'exemple suivant :

La cour commune en bois à côté du marché d'Adjahui-Coubé n'est que partiellement habitée. Elle paraît négligée. Sur les 9 unités résidentielles, 5 déjà vides accumulent les débris. Les portes sont ouvertes. Le propriétaire a demandé aux locataires de chercher d'autres logements jusqu'en août 2018 car il souhaitait complètement démolir la cour commune et la remplacer par des bâtiments en dur.⁴⁵

Dans environ 90,5% des logements, les habitants partagent les douches et les latrines avec leurs voisins de la cour commune (n=591).

5.2. L'eau et électricité

Environ 74% des logements ont un accès direct à un puits dans leur cour. Les autres 26% des logements n'avaient ni puits ni forage fonctionnel accessible dans la cour (n=591). En général, l'eau provenant des puits n'était pas de bonne qualité et ne convenait qu'au lavage et au nettoyage. Souvent, l'eau semblait jaunâtre et ne sentait pas bon. En raison de la proximité de la lagune, le niveau des eaux souterraines est très élevé. Beaucoup de bâches sont perméables. Lorsque la maison est construite sur le rivage, les eaux usées sont évacuées directement dans la lagune. Dans presque toutes les cours communes que nous avons visitées, la latrine et le puits ont été construits le plus loin possible pour éviter la pollution de l'eau de source. Cependant, de nombreuses cour communes sont si proches les unes des autres que le puits d'une maison peut être situé près des latrines de l'autre cour commune. Cela signifie que l'encrassement et la pollution par les eaux usées sont plus probables. Par conséquent, un certain nombre de puits avait été complètement abandonné par les résidents. L'assainissement est un défi tout au long de l'habitat. L'élimination des eaux usées est organisée localement et individuellement par les propriétaires des cours communes.

« Il y a des secteurs [à Adjahui-Coubé] où on creuse profondément. [...] Cela peut prendre un mois avant de rentrer. Il y a des secteurs aussi où on ne peut pas trop creuser parce que quand on creuse on trouve de l'eau. Donc là-bas tu ne creuses pas assez donc ça [la bâche] remplit vite. Quand ça remplit maintenant on est obligé de prendre des motos pompes. On creuse un trou devant la porte et on vide. Il y a en a qui vident à 30 000 ou 25 000 [FCFA, ca. 38-45 Euro] On [les gens qui font vidange comme profession] branche le tuyau. On démarre l'autopompe qui tire les déchets pour les déverser dans le trou.

⁴⁵ Recensement ethnographique, février 2018.

Après avoir fini on ferme le trou...Tous les déchets restent ici. Ils ne vont pas quelque part... Pour le moment les camions de vidange ne rentrent pas ici. C'est le gros problème que l'on a ici parce que les routes sont très serrées. Les camions ne peuvent pas passer. »⁴⁶

Les populations sont ainsi amenées à acheter de l'eau (potable) de consommation et de cuisson à des points d'eau aménagés par des vendeurs d'eau (Image 19).

Image 19 Vendeurs d'eau



Le prix d'un bidon en plastique de 20 litre avec de l'eau est de 5 000 FCFA (environ 0,38 Euro par litre). L'eau passe par un mince tuyau métallique de Port Bouët à Adjahui-Coubé. Ce tuyau traverse la lagune. Les conduites d'eau sont actuellement en expansion par la SODECI (La Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire). Un plan de financement a été préparé pour permettre aux ménages d'acheter un compteur d'eau subventionné pour 20 000 FCFA :

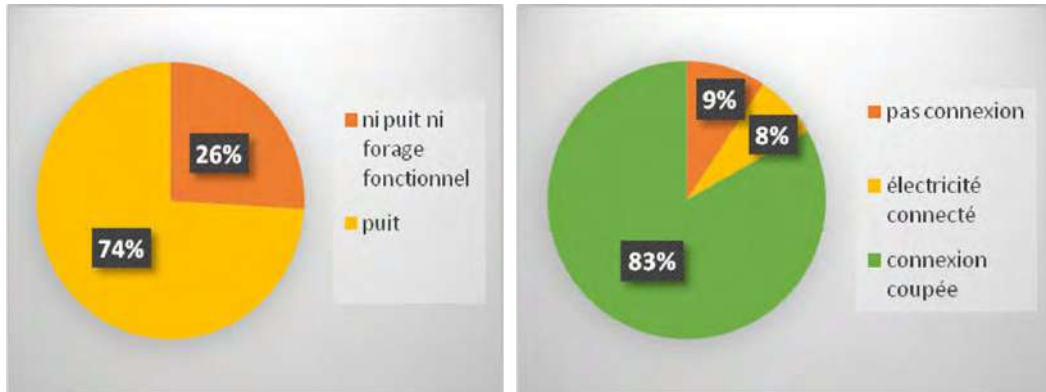
« ...pour quelqu'un qui a besoin d'un compteur, il a besoin d'aller s'inscrire avec la photocopie de sa pièce d'identité, avec une somme de 20 000 FCFA. Et ils veulent attribuer un compteur. [Ça veut dire pour la commune ?] Point ménage. [Mais beaucoup de gens n'ont pas des papiers ici...] Qui, beaucoup de gens n'ont pas des papiers. [Et pas des moyens...] Voilà, pas d'argent. Donc, les point d'eau publics ou les gens peuvent faire ça... pour le truc, le SODECI ne caution plus. Voilà, pourquoi ils ont facilité un peu. On vend le compteur ça fait presque 160 000 FCFA. Voilà c'est pourquoi ils ont lancé cette promotion. 20 000 FCFA. [...] Une personne peut payer un compteur et distribuer à quatre à cinq ménages. [...]

Maintenant, le seul problème que nous avons : les tuyaux ils n'y ont pas dans tous les quartiers tellement. On a fait seulement les tuyaux du quartier. C'est insuffisant. [...] Voyez, le coté là ? Nous avons presque 15 000 à 20 000 personnes. Mais avec ces 15 000 à 20 000 personnes, si on va où les tuyaux ont passé. Ça ne peut pas servir même 5 000 personnes. Ça veut dire le réseau n'a pas tellement... ce n'est pas suffisant pour la

⁴⁶ Mr. Gnancadja Junior, agent d'immobilier et propriétaire d'une entreprise de construction, interview transcription, janvier 2018.

population. [Membre de UPLAC : Parce que ce n'est pas encore fini ?] Non. Moi, j'ai vu le plan et puis je sais pourquoi ce n'est pas arrivé là. Mais on ne va pas entrer dans tous les petits détails. Mais sur le plan qui on m'a présenté, ça fait le tour. Ça ne rentre pas dans les quartiers. Et il y a des personnes qui sont au milieu du quartier. Comment ils font ? Voilà. C'est une situation aussi qui faut en parler.»⁴⁷

Figure 8 Accès d'eau (gauche) et d'électricité (droite) par logement (n=591)



Seulement 44 de 591 logements avaient accès à l'électricité au moment de notre enquête car toutes les connexions illégales avaient été coupées par la CIE (Compagnie Ivoirienne de l'Électricité) en décembre 2017 sur la base d'une décision générale au niveau de la CIE. Dans notre échantillon, 492 logements (83,2%) et leurs résidents ont été encore touchés par cette décision. 55 logements n'avaient jamais eu une connexion. Au moment de notre enquête, l'installation des compteurs se poursuivait (Image 20).

Image 20 Installation électrique (les niches d'électricité) et compteurs



Leur construction des niches d'électricité devait être organisée et financée par les propriétaires. Ceci s'applique également aux poteaux électriques. Étant donné que de nombreux propriétaires ne vivent pas à Adjahui-Coubé eux-mêmes, tout le monde ne souhaitait pas investir dans des compteurs

⁴⁷ Mr. Bakayoko, directeur d'UPLAC, transcription d'interview, mars 2019.

rapidement. Les revenus locatifs n'augmenteraient pas pour un tel investissement. Les unités résidentielles sont également louées sans alimentation électrique, car la demande de logements est très forte. Lorsqu'il y a de l'électricité, les locataires ne paient généralement que 3 000 FCFA en plus du loyer mensuel (ca. 4,50 Euro), ce qui couvre le coût de la consommation. L'expansion de l'alimentation en électricité légale a été entravée par un manque d'argent et d'intérêt.

« A Adjahui pratiquement, il n'y a pas de courant. Tout le monde vit dans le noir. Il n'y a pas d'eau potable. Ce sont les forages. Mais si on n'a pas de courant on ne peut pas utiliser les forages [les machines fonctionnent avec le courant]. Tout le monde ne peut pas être servi parce qu'il n'y a pas de poteaux électriques. [...] Ceux qui ont le courant c'est un compteur à péage. Moi, par exemple, j'ai acheté mon propre compteur à péage. Sinon ce n'est pas tout le monde qui peut avoir du courant...On peut acheter un compteur. Mais si on n'a pas de poteau électrique cela ne sert à rien. Un poteau électrique est couteux. C'est à un ou deux millions [FCFA, ca. 1 525 - 3 048 Euro]. Donc on ne peut pas faire venir un poteau comme ça. S'il y a un poteau tu peux brancher ton compteur au poteau. Ceux qui étaient là nous on appelait ça courant banabana, courant parallèle ou anarchique. Branchement anarchique. Les gens font leur business. C'est dans ça on se débrouillait. Mais comme on a tout enlevé et les gens ont commencé à les pourchasser. Chacun s'est retiré. On a plus de courant ici. Cela fait deux mois qu'on n'a pas le courant ici. On vit dans le noir. »⁴⁸

Dans certains secteurs, les itinéraires existants ont dû être convertis en routes plus larges afin que les véhicules CIE puissent traverser et effectuer des travaux de construction. En raison du fait que l'alimentation électrique illégale via un réseau électrique clandestin était possible jusqu'en décembre 2017, il n'y a pas d'approvisionnement suffisant de sources d'énergie alternatives, telles que des panneaux solaires ou des générateurs, car ils se trouvent souvent dans des quartiers ou des villages sans électricité. Beaucoup de locataires se sont plaints à ce sujet, mais ils étaient unanimes qu'il incombait au propriétaire d'assurer l'alimentation électrique.

Couper le courant signifiait que la qualité de vie des résidents, habitués à vivre avec des lumières, des ventilateurs, des réfrigérateurs ou des téléviseurs, se dégradait. De nombreux locataires n'avaient jamais vécu dans leurs anciens quartiers sans alimentation électrique, même si ces quartiers étaient précaires ou même si l'alimentation électrique n'était pas toujours fiable. La pénurie d'électricité a également affecté des institutions publiques, telles que la maternité, comme nous l'ont signalé des jeunes mères en colère :

« Savez-vous comment nous avons donné naissance à nos enfants? Avec une torche... avec une torche ! Tout était noir. Il n'y avait qu'une lampe de poche. Pouvez-vous croire cela? Nous sommes ici à Abidjan. Mais dans le village, c'est encore mieux. »⁴⁹

Les accouchements se font toujours sur la corde raide, une situation potentiellement mortelle pour la mère et l'enfant. L'absence d'électricité signifie que même les équipements médicaux de base sont dysfonctionnels et que les médicaments expirent faute d'être conservés au froid. Chaque année, environ 3 000 bébés naissent à Adjahui-Coubé.⁵⁰ Car Adjahui-Coubé est situé sur une péninsule séparée de Koumassi par la lagune, les hôpitaux sont difficiles d'accès ; les malades doivent être transportés par bateau. Ceci est juste une illustration de la précarité à Adjahui-Coubé comparé à d'autres quartiers précaires d'Abidjan.

Après notre recensement, 7 mois se sont écoulés sans qu'une alimentation électrique légale soit possible dans la plupart des cours communes. D'une part, les investissements privés doivent être

⁴⁸ Mr. Gnancadja Senior, agent d'immobilier à Adjahui-Coubé, interview transcription, janvier 2018.

⁴⁹ Journal de recherche, 07. février 2018

⁵⁰ Aka Anodjo, Mairie de Port Bouët, interview transcription, mars 2019.

réalisés. D'autre part, la CIE doit élargir le réseau électrique. Une organisation locale, UPLAC, est particulièrement attachée à cela :

« Actuellement même, nous avons un problème avec la CIE puisque les rues ne sont pas tracées. Les poteaux électriques ne fonctionnent pas. Comment allons-nous avoir de l'électricité ? En plein capital, on n'a pas l'électricité. C'est grave. Il y a une main obscure qui est train d'empêcher la faisabilité de ce travail. Je suis allé jusqu'à la direction de la CIE pour rencontrer les responsables et chercher à savoir pourquoi. Les gens nous ont donné des explications pas assez convaincantes. Nous sommes dans l'attente, espérant que dans six mois, voire un an, nous aurons le courant. Nous ne savons pas exactement quand. Chaque fois que nous allons aux informations, ils disent attendez! Qu'ils viendraient placer les poteaux [électriques]. La dernière fois, ils viennent nous dire maintenant qu'ils ont un plan pour Adjahui-Coubé. Ce plan vient d'où ? Un plan qui date de 1985 ne peut pas s'adapter aux réalités d'aujourd'hui. Le plan a été fait sur 400m². Et aujourd'hui, sur les 400m² vous allez trouver trois cours communes. Vous allez départager comment? Nous ne refusons pas de payer. Nous sommes d'accord. Mais venez viabiliser! »⁵¹

Comme la citation le révèle, l'UPLAC est entré en activité immédiatement en décembre 2017, lorsque les lignes électriques illégales ont été coupées par CIE. Des représentants de UPLAC se sont rendus directement à la CIE, ont décrit leur situation et ont appris que le plan d'électrification d'Adjahui-Coubé était déjà en place. L'habitat spontané n'existait pas encore dans la planification et la mise en œuvre à l'époque. UPLAC a continué à négocier avec la CIE et le personnel de la CIE a été dépêché à Adjahui-Coubé pour se faire une idée de la situation sur place :

« Et la Côte d'Ivoire Energie a envoyé les gens qui ont venu sur le terrain. Ils sont venus voir le terrain. Comment est-ce qu'on peut faire ce travail. Après leurs passages ils nous ont demandé de faire des sorties des voies. Puisque pour faire passer les véhicules il fallait forcément faire des sorties des voies. Cette opération était menée par les plaques. Nous [UPLAC] avons fait des sorties de voies jusqu'au niveau de Marie-Claire. Après la sortie de voies, comment on appelle ça, en coopération avec la mairie de Port Bouët et la CIE, Côte d'Ivoire Energie...Ce sont les trois groupes qui sont venus ici faire ce travail, l'opération. Il avait le représentant de la mairie, le service technique de la mairie, et Côte d'Ivoire Energie et un élément de CIE qui est venu vérifier des tensions hautes. Donc les poteaux étaient plantés.

Quand les poteaux étaient plantés fini, ça a coïncidé avec les élections municipales. Donc il y eu un blocage. Quand je suis allé à l'information, on m'a dit que non. Le budget de la mairie n'est pas encore voté. Comme l'élection municipale est passé, le nouveau maire n'a pas encore installé. On attend que le nouveau maire aille être installé, on va voter le budget. Et de suit le travail va être fait. Donc, nous avons attendu, attendu, attendu, attendu jusqu'à ce jour. Rien. Toujours rien. La dernière nouvelle qu'on nous dit : non, l'entrepreneur qui a investi sur les travaux, l'entrepreneur a demandé une somme de 50% de son argent pour qu'il puisse continuer les travaux. Ce que n'était pas encore fait. Jusqu'à l'épreuve de contraire nous ne savons même pas ou le blocage se trouve. On dit c'est la mairie. On va à la mairie. On nous dit : non. On dit c'est Côte d'Ivoire Energie. Côte d'Ivoire Energie nous dit : non c'est l'entrepreneur qui est lent. On ne sait pas. »⁵²

L'UPLAC a négocié avec la CIE, la mairie et ses membres à Adjahui-Coubé. Les voies principales ont été négociées localement. Certaines cours communes ont dû être démolies afin que les routes puissent être élargies pour les camions de la CIE. Ce processus difficile s'est bien déroulé et sans

⁵¹ Mr. Bakayoko, Mr. Brahim et autres membres du directoire d'UPLAC, transcription d'interview, février 2018.

⁵² Mr. Bakayoko, directoire d'UPLAC, transcription d'interview, mars 2019.

conflits majeurs. Les locataires concernés et les propriétaires des cours communes ont accepté. En fin de compte, toutefois, l'expansion de l'approvisionnement en énergie est stoppée au niveau municipal et l'UPLAC n'a pas été en mesure de comprendre pourquoi l'expansion avait été interrompue, ni de la remettre en marche.

Dans ce chapitre, nous avons constaté que la plupart des résidents vivent dans des appartements à louer très petits et mal équipés. Dans le chapitre suivant, nous présenterons la démographie des habitants. Qui habite dans l'agglomération ? Et pourquoi ont-ils déménagé à Adjahui-Coubé ?

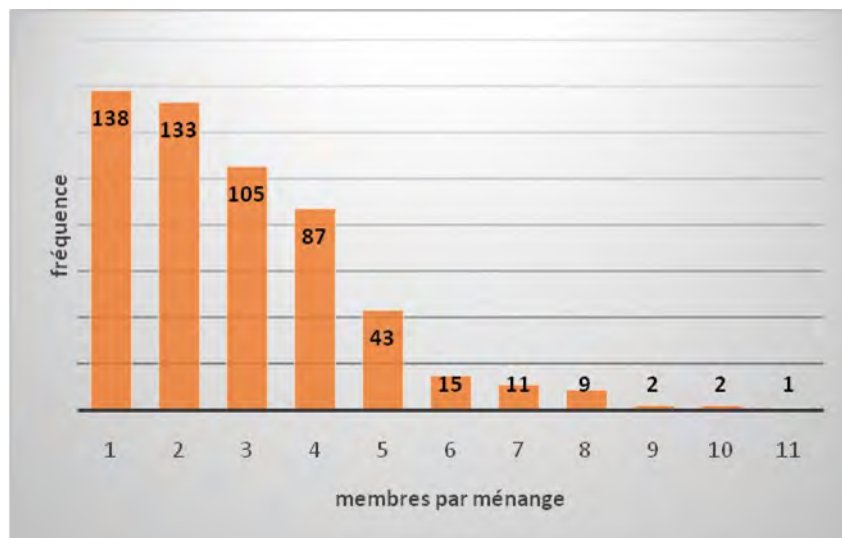
6. Les résidents d'Adjahui-Coubé

6.1. Le ménage

Lors des visites, nous avons demandé quelles personnes habitaient dans un logement. On ne compte que les habitants qui habitent toujours ou assez régulièrement dans ce logement (c'est-à-dire aucun visiteur et aucun membre de la famille habitant ailleurs n'est inclus). La plupart des ménages d'Adjahui-Coubé occupent chacun un logement. Mais il y a aussi quelques familles qui habitent dans deux logements ou plus. Par exemple, une famille nombreuse peut avoir loué deux chambres différentes. Si un groupe de jeunes hommes ou jeunes femmes qui n'appartiennent pas à une famille vivent ensemble, plusieurs ménages peuvent vivre dans la même chambre. Toutefois, comme nous nous intéressons en définitive au nombre de résidents, ces communautés résidentielles ont été traitées comme un ménage de plusieurs membres. Nous avons donc supposé que le nombre de ménages correspond au nombre de logements habités.

La taille moyenne des ménages de notre échantillon était de 2,95 personnes. Le ménage le plus grand comprenait 11 membres et le plus petit un seul membre (Figure 9).

Figure 9 La taille des ménages (n=546 logements/ménages)



Il existe de nombreux types de ménages à Adjahui-Coubé. Dans l'ensemble, les ménages sont plutôt petits et sont composés d'individus ou de petites familles de deux générations. Dans les 549 logements habités, de nombreux résidents vivent seuls (environ 1/3 des ménages), en couple ou en petite famille avec un ou deux enfants. Un frère ou une sœur de la femme ou un ami des parents vivait dans un certain nombre de ménages, parfois avec leurs propres enfants. Les familles monoparentales ne sont pas courantes. Cette catégorie comprend à la fois les familles monoparentales d'enfants et d'adolescents ainsi que les adultes vivant avec un seul parent. Moins souvent, les frères et sœurs vivant ensemble dans un ménage. Il était plus rare que des célibataires sans lien de parenté partagent un logement (groupe des célibataires).

La catégorie 'autres ménages' contient diverses constellations. Cela peut être des familles de trois générations. Ou les enfants vivaient avec leurs grands-parents ou d'autres membres de la famille. Contrairement à l'étude de Lerond (2000) à Koumassi Grand Campement, les familles polygames de deux épouses étaient à peine enregistrées dans notre échantillon. À Grand Campement, établie autour 1984, Lerond a trouvé la démographie suivante :

« Le nombre de célibataires est important, puisqu'il représente 20% des ménages [ménages unipersonnels]. Le nombre moyen de personnes par ménage se situe entre trois et huit, certains pouvant dépasser 25 personnes. Les ménages polygames sont fréquents, et peuvent comporter jusqu'à cinq épouses. »⁵³

La petite taille des familles à Adjahui-Coubé est due en partie au fait que de nombreux jeunes résidents étaient encore dans la phase de démarrage de la famille et avaient un revenu faible. D'autre part, nous avons rencontré des résidents plus âgés qui vivaient avec leur deuxième épouse à Adjahui-Coubé, tandis que la première épouse avec les enfants se trouvait dans le pays d'origine du résident, par exemple au Mali.

Lors de notre recensement, nous n'avons pas demandé le statut matrimonial du couple ni la religion des habitants. Selon Konan, la plupart des couples n'étaient pas encore mariés (53,5% de concubinage), 5,5% étaient des mariages civils et 10,5% des mariages religieux ou traditionnels. Alors que, 69% des ménages étaient chrétiens et 18% musulmans (2016 : 58). Ces valeurs expliquent également le faible nombre de mariages polygames dans notre échantillon.

Les ménages comptant un nombre sensiblement plus élevé de membres étaient souvent venus à Adjahui-Coubé, soit parce qu'ils avaient connu une grave crise financière en très peu de temps (perte du revenu familial, perte de l'appartement car le loyer ne pouvait plus être payé), soit parce qu'ils avaient perdu leur ancien logement par déguerpissement ou démolition (voir chapitre 5.3). Donc, ils étaient dans une situation désespérée.

En outre, les familles avec des parents plus âgés (dans la quarantaine) n'étaient pas toujours complètes, car les enfants d'âge scolaire ne se rendaient pas à Adjahui-Coubé, mais étaient emmenés chez des amis ou des parents dans d'autres communes et quartiers de la ville pour pouvoir continuer à aller à l'école. Les familles se sont divisées en plusieurs ménages et se sont dispersées à Abidjan.

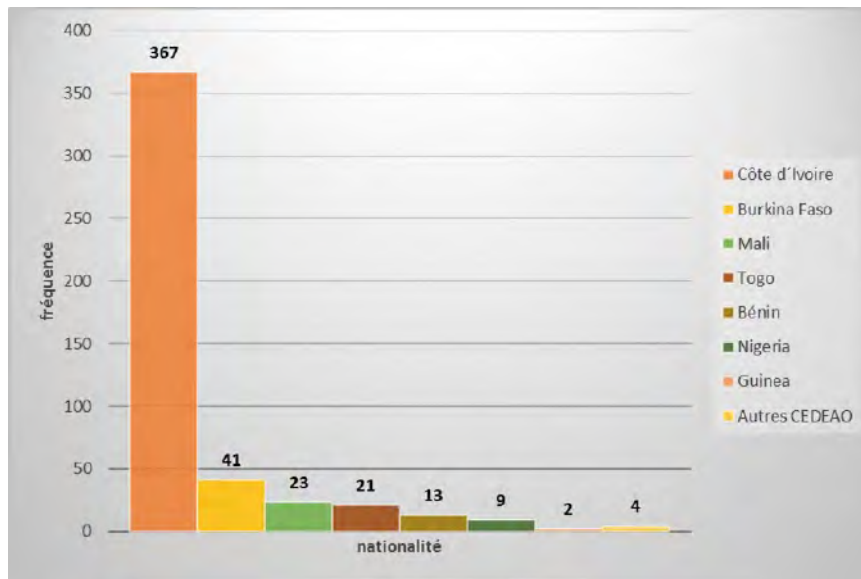
6.2. Age, genre et nationalité

Dans son étude, Konan a constaté que 30,5% des chefs de ménage (n=200) avaient moins de 30 ans et 49% entre 30 et 40 ans (2016 : 56). Cela implique que la démographie d'Adjahui-Coubé dans son ensemble est dominée par les jeunes adultes et les enfants. Nous rejoignons cette observation. La plupart des personnes interrogées de notre échantillon avaient moins de 40 ans. Beaucoup d'entre eux ont été estimés au début/ milieu des 20 ans. Le recensement ethnographique ne contenait aucune question sur l'âge spécifique mais divisait la population (tous les résidents de l'échantillon) en catégories d'âge: adultes > 20 ans, adolescents/ jeunes de 14 à 19 ans, enfants de moins de 14 ans. Pour les adultes et les jeunes, le sexe a été noté.

Comparées à l'étude de Konan (2016), les données du recensement montrent des similitudes et des différences. Comme dans l'étude de 2016, la plupart des résidents d'Adjahui-Coubé sont de la nationalité ivoirienne, suivis des Burkinabés et des Maliens (Figure 10). Il existe des différences dans la distribution, les Togolais ayant été plus fréquemment enregistrés dans notre échantillon. La plus grande différence peut être observée dans la répartition des sexes, qui est toutefois liée à la sélection de l'échantillon. Konan a collecté des données sur la nationalité des chefs de ménage. Selon ses conclusions, 69,2% des hommes chefs de ménage étaient Ivoiriens, mais seulement 31,3% des femmes étaient chefs de ménage (2016: 57). Cela déforme les données démographiques, car ses données ne disent rien de la nationalité des partenaires ou des épouses. Selon nos résultats, la répartition par sexe est globalement équilibrée entre les nationalités et parmi les Ivoiriens (196 hommes / 187 femmes).

⁵³ Lerond (2000 : 24).

Figure 10 Nationalité (hommes n=257, femmes n=228)



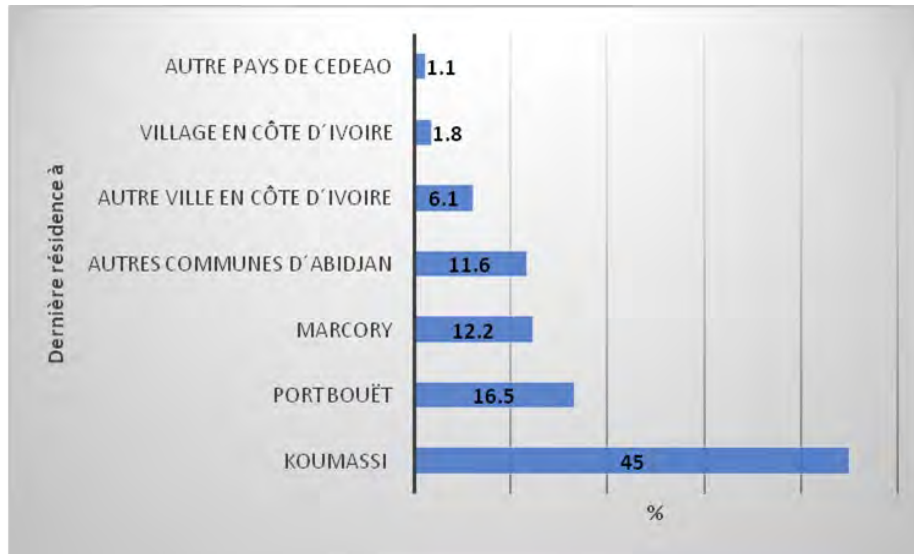
Une autre observation faite lors du recensement est que beaucoup de jeunes Ivoiriens sont issus de familles immigrées. Ils sont nés à Abidjan et y ont passé toute leur vie. Ils sont la troisième génération après l'immigration. Une autre observation était que certains des couples binationaux étaient composés d'une femme Ivoirienne issue d'une famille immigrée et d'un homme arrivé à Abidjan il y a quelques années en provenance du pays d'origine de la famille de son épouse.

Adjahui-Coubé a souvent été décrit par les résidents et les personnes qui ne vivaient pas dans l'habitat comme un quartier d'immigrants, en particulier de Dioula. Cependant, aujourd'hui, cela ne correspond plus aux faits démographiques. La majorité des habitants sont ivoiriens (avec des familles qui n'ont pas immigré en Côte d'Ivoire). Après 2013, avec la vague des premiers résidents urbains de Moussakro 2, les populations majoritaires seraient probablement différentes pendant un certain temps. C'est le temps de formation dont on se souvient et qui façonne la perception du public de Dioulabougou. Mais dans les années suivantes, 'l'ivoirisation' et la christianisation de la population ont repris, après la hausse des loyers et les déguerpissements dans d'autres quartiers. Ce processus est également scientifiquement prouvé et assez typique des habitats spontanés antérieurs à Abidjan (Yapi-Diahou 2000).

6.3. Ancienne résidence

Avant de s'installer à Adjahui-Coubé, les ménages vivaient principalement dans d'autres quartiers d'Abidjan et d'autres villes ivoiriennes. Cela signifie qu'il s'agit d'une migration intra-urbaine en général (Figure 11). Certains des immigrants des pays de la CEDEAO auront déjà habité dans une ville auparavant. Il est prudent de dire qu'il s'agit d'une migration intra-urbaine en Abidjan (85,3%) et non d'un déplacement des zones rurales ou de l'étranger. L'habitat abrite principalement des personnes qui vivaient dans les communes urbaines les plus proches. Beaucoup de ménages interrogés (45%) vivaient auparavant à Koumassi et se sont donc installés dans la Commune de Port Bouët, un peu plus au sud.

Figure 11 Dernière résidence avant être venu à Adjahui-Coubé (n=278 ménages)



Au cours de l'enquête, 66 quartiers différents à Abidjan ont été mentionnés par les ménages, où ils vivaient auparavant. Mais environ la moitié des données ne mentionnent que 11 quartiers, qui ont été mentionnés plus fréquemment. Koumassi Grand Campement figure clairement en tête de cette liste (Figure 12). Les plus petits quartiers de Soweto, Bia Sud et SICOGI s'alignent sur la rive sud de Koumassi, exactement sur la rive opposée d'Adjahui-Coubé (Image 21). La carte montre également que Soweto et Bia Sud sont situés directement sur la berge de la lagune.

Figure 12 Les top 11 quartiers quittés à Abidjan (n=278 ménages)

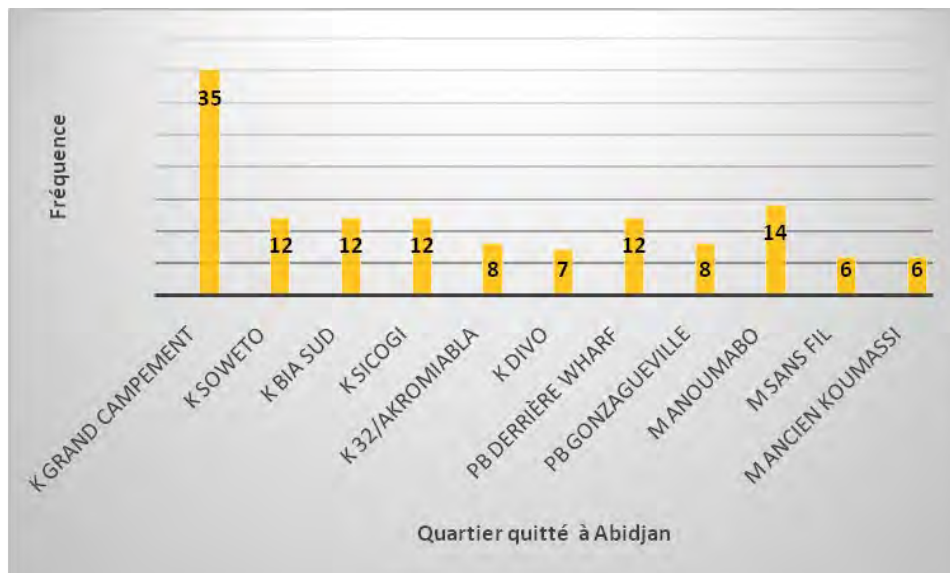


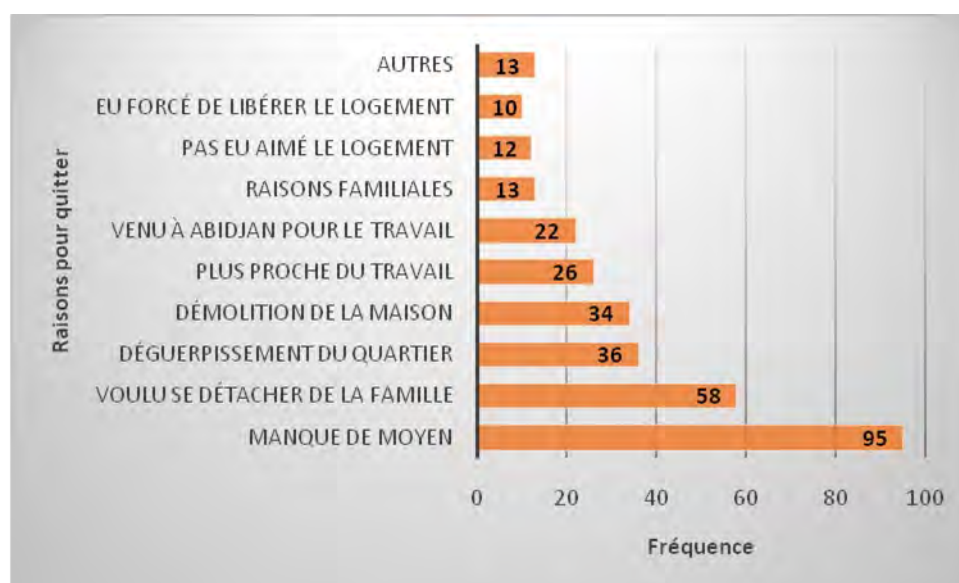
Image 21 Localisation des top 11 quartiers quittés



Nous avons demandé aux ménages pourquoi ils avaient quitté leur ancienne maison. Il y avait plusieurs raisons. Dans les classements inférieurs, il y a des décisions personnelles, telles que le désir d'améliorer la qualité, l'emplacement ou la taille du logement (Figure 13). Parfois, les locataires ont également été invités à quitter le logement en raison de querelles, besoins personnels ou devaient être rénovés. Quant aux motifs familiaux, les divorces étaient énumérés ci-dessus, lorsqu'un partenaire devait trouver un nouveau logement, ainsi que la prise en charge ou la proximité de membres de la famille qui vivaient déjà à Adjahui-Coubé.

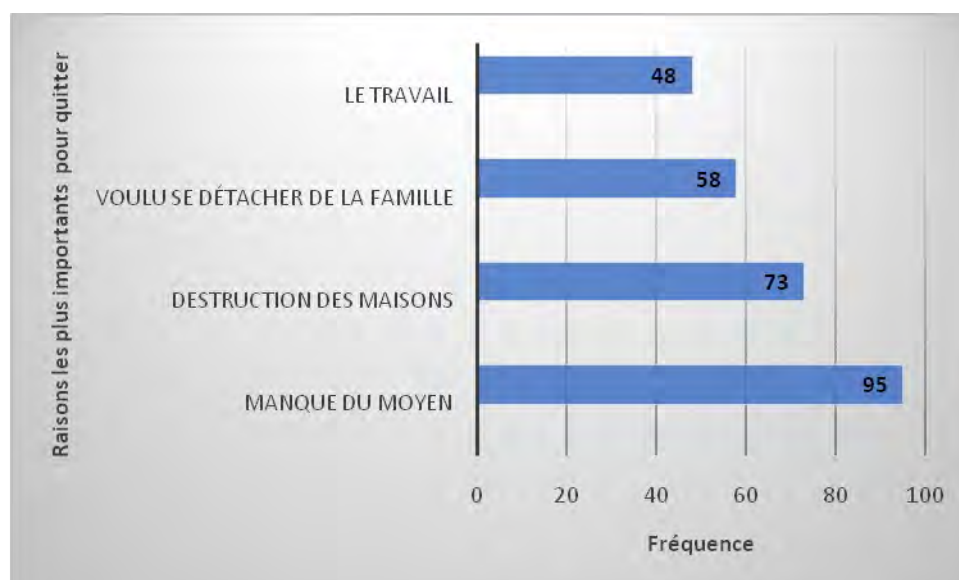
Les quatre premières places du classement sont particulièrement révélatrices, ce qui montre que le manque de moyen financier a souvent conduit au déménagement à Adjahui-Coubé. La démolition de l'ancien logement ou de l'ancienne cour commune par déguerpissements du district ou leur démolition de nouveaux bâtiments ont également été des raisons majeures pour venir à Adjahui-Coubé. Un grand groupe de ménages se compose de jeunes adultes qui quittent leurs parents ou des membres de leur famille communément à Abidjan à l'âge de 20 ans et fondent leur propre ménage. Ce détachement de la famille a été cité d'après les inquiétudes pécuniaires comme la deuxième raison du déménagement le plus souvent vers la péninsule.

Figure 13 Raisons pour quitter la dernière résidence (n=282, multiples réponses possibles)



Si les mêmes résultats sont replacés différemment (Figure 14), les principales raisons de ce déménagement sont encore plus prononcées, à savoir la nécessité de réduire le temps et les coûts de transport pour se rendre au travail, la création de ménages, la destruction de logements (par des déguerpissements, des démolitions et des incendies volontaires), ainsi que la pauvreté. On peut également en déduire que des processus de répression tant spatiale que financière se produisent dans les 11 quartiers d'où proviennent la plupart des personnes interrogées.

Figure 14 Raisons les plus importants pour quitter la dernière résidence (n=282, multiples réponses possibles)



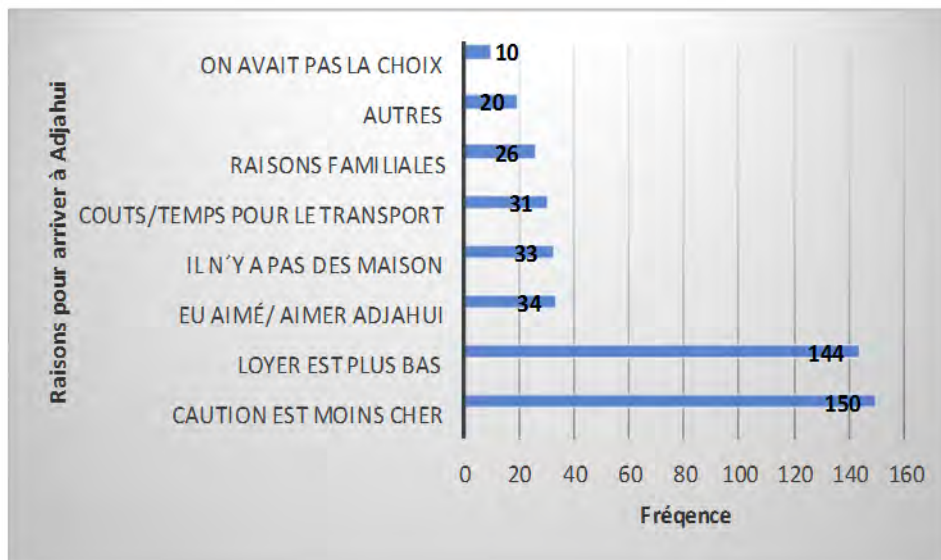
Les réponses à notre question sur les raisons pour lesquelles les ménages sont finalement venus à Adjahui-Coubé appuient et complètent ces résultats. Bien que certains ménages aient également opté pour Adjahui-Coubé parce qu'ils aimaient le quartier ou pour des raisons familiales (Figure 15), il existe clairement des raisons liées à la structure du marché locatif actuel.

Pour la plupart des ménages, il était essentiel que les loyers soient inférieurs à ceux des quartiers précédents ou des autres quartiers à de faibles coûts. Plus important encore, les cautions requises à Adjahui-Coubé étaient beaucoup inférieures à celles des autres quartiers. Comme il s'agit

généralement de ménages à faible revenu, beaucoup de ménages n'avaient pas l'argent pour être éligible locataire potentiel à Koumassi Grand Campement, par exemple. De plus, l'offre de logements abordables dans cette zone a diminué à la suite de démolitions et de déguerpissements. Trente-deux ménages nous ont dit avoir cherché à Port Bouët ou Koumassi pendant des jours, voire des semaines, sans même trouver des logements à voir, encore moins de louer. À leur avis, il y a maintenant moins de logements disponibles à la location. La disponibilité de temps pour chercher un logement est un facteur important. Dans le cas de déguerpissement ou de démolition, les familles n'ont généralement pas le temps de chercher quelque chose qui leur convient. Ils doivent trouver un logement en même temps que beaucoup d'autres ménages.⁵⁴

Dix ménages nous ont dit qu'ils n'avaient tout simplement pas d'autres choix que de déménager à Adjahui-Coubé. C'étaient des familles qui, en très peu de temps, étaient passées d'une situation financièrement stable (bien que modeste) à une de pauvreté. Les raisons pour cela étaient, par exemple, la perte d'emploi, l'incapacité de travail pour cause de maladie. Dans ces cas, souvent, plusieurs personnes et plusieurs générations partageaient une petite chambre.

Figure 15 Raisons pour arriver à Adjahui-Coubé (n=282, multiples réponses possibles)



6.4. Education et génération de revenus

Nous n'avons pas collecté nos propres données sur l'éducation. L'étude de Konan (2016) montre que les chefs de ménage de sexe masculin d'Adjahui-Coubé, qu'il a interviewés, ont un niveau d'éducation moyen. 66 hommes sur 136 ont le niveau secondaire. Environ un tiers d'entre eux ont suivi une formation ou des études (29 hommes sur 136). Cependant, 15 hommes ont également déclaré ne pas savoir lire et écrire. Les femmes chefs de ménage étaient beaucoup moins scolarisées que les hommes (Tableau 3), avec une proportion beaucoup plus grande de femmes chefs de ménage non alphabétisées.

⁵⁴ Les expulsions doivent d'abord être décidées par un jugement et annoncées aux résidents / propriétaires quelques mois avant l'exécution. En cas d'expulsions forcées par le District d'Abidjan, cela est également fait. Théoriquement, les locataires ont le temps de chercher un nouveau logement. Cependant, beaucoup ne le font pas parce qu'ils espèrent que le déguerpissement ne sera pas imposé ou parce qu'ils n'ont aucun moyen de payer des cautions ou des loyers plus élevés. Au cours de notre recherche, nous avons également documenté des expulsions et des démolitions non légales (non-respect des délais pour l'annonce d'un investisseur privé, fraude).

Tableau 3 Chefs de ménage selon l'éducation (selon Konan 2016 : 58)

Education	Hommes effectif	Femmes effectif	Total général effectif	Total général %
pas d'alphabetisation	15	26	41	20,5
alphabetisation	5	6	11	5,5
primaire	16	17	33	16,5
secondaire	66	19	85	42,5
supérieur	29	1	30	15,0
Total général	136	64	200	100

Bien que ces données ne reflètent pas le niveau d'instruction de l'ensemble de la population à Adjahui-Coubé, il est possible de tirer des conclusions sur les stratégies de revenu, les types professionnels et les secteurs les plus susceptibles d'être actifs sur le terrain, nécessitant peu d'éducation et, par conséquent, de bas salaires et des conditions de travail précaires.

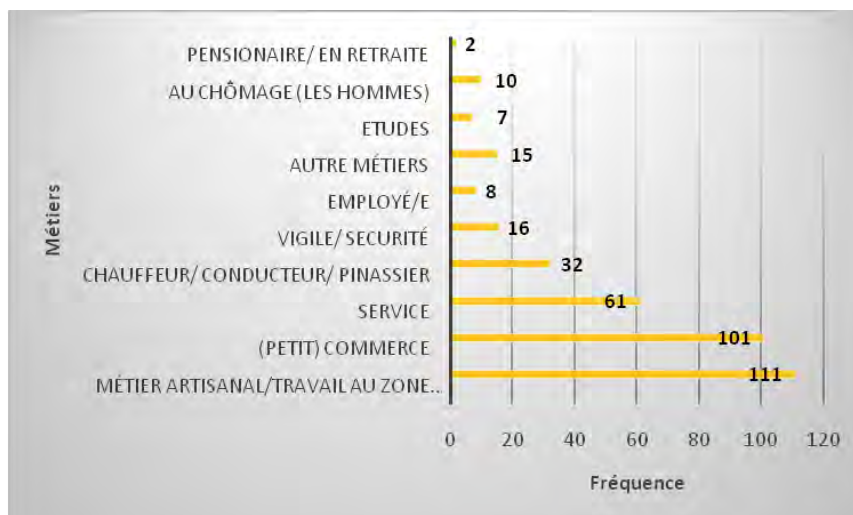
Nous supposons que le niveau d'instruction de la population totale est supérieur à celui du chef de ménage étudié, car les jeunes ont eu un meilleur accès à l'éducation au cours des huit dernières années par rapport à la crise socio-politique (2001-2010). Dans l'échantillon de Konan, 28 hommes sur 136 et 13 femmes sur 64 ont plus de 40 ans (Konan 2016 : 56). Les taux d'alphabetisation chez les jeunes adultes sont beaucoup plus élevés.

La population d'Adjahui-Coubé travaille pour gagner sa vie. Le chômage est une exception parmi les hommes (Figure 16). Beaucoup de jeunes femmes et de mères avec des partenaires ne vont pas au travail mais s'occupent du ménage.

La plupart des hommes exercent les métiers artisanaux typiques de la zone industrielle, du port et des ateliers dans les rues du sud de Koumassi: menuisiers, serruriers, maçons, plombiers, peintres, électriciens et ouvriers du bâtiment. Les jeunes femmes travaillent également dans des usines de la zone industrielle. Dans la même catégorie se trouvent les métiers tels que boulangers pâtisseries, cordonniers, tailleurs, réparateurs de téléviseurs ou ébénistes. Cependant, les métiers liés au port, à la production industrielle ou à la construction étaient typiques.

On nous a dit que les contrats de travail dans la zone industrielle sont souvent précaires et temporaires, de sorte que les propriétaires d'usine peuvent employer plus ou moins de travailleurs en fonction de la situation des commandes. Pour les travailleurs, toutefois, cela signifie que le revenu mensuel n'est pas garanti, mais ils doivent souvent se contenter d'un salaire mensuel plus long, à moins qu'ils occupent un second emploi.

Figure 16 Cadre de vie/ occupation (n=282 ménages, multiples réponses possibles)



Il n'y a que quelques fonctionnaires. Celles-ci étaient dans notre échantillon par exemple : enseignant, infirmière à l'hôpital ou un huissier de justice. La plupart des relations de travail se situent dans les secteurs des transports, de la sécurité et des services, où les salaires sont bas, autour du salaire minimum ivoirien de 100 000 FCFA par mois (environ 152 EUR depuis 2019). Pour les travailleurs indépendants travaillant dans de petites entreprises, il peut arriver que le revenu tombe en dessous du salaire minimum. Parmi les services à la personne, nous avons résumé les professions telles que la coiffure, la manucure, les barmans, les serveurs, les restaurateurs, les employés de maison des autres quartiers ou les conducteurs de brouettes.

La catégorie commerciale comprend les grossistes qui gèrent leurs propres magasins ou kiosques, ainsi que les ménagères qui vendent à l'étalage avec une petite quantité de fruits, de légumes ou de cubes de Maggi. Les vendeurs d'eau appartiennent également à cette catégorie. Vous pouvez déjà voir sur cette liste que le revenu est susceptible d'être très variant. (Nous n'avons pas collecté de données sur le revenu du ménage.)

Les autres professions incluent, par exemple, les pêcheurs de poisson, les pêcheurs de crabe, les pasteurs, les musiciens ou les tradi-praticiens de la médecine traditionnelle.

En résumé, les habitants d'Adjahui-Coubé constituent une population très jeune, urbaine, à faible revenu et très hétérogène. De nombreuses personnes d'origines différentes vivent ensemble en paix. Leurs conditions de vie ont été présentées dans le cinquième chapitre. Dans le chapitre suivant, nous aborderons d'autres éléments de l'infrastructure qui déterminent leurs conditions de vie: réseau routier, transport, éducation, commerce, soins médicaux, sécurité et gestion des déchets.

7. Organisation de vie

7.1. Les voiries

L'agglomération est divisée en six secteurs qui facilitent l'orientation des résidents et servent également à l'administration interne et à la mobilisation de ses habitants. Les noms et les limites des quartiers ne sont généralement ni formels ni indiqués par des points de repère ou des panneaux (Image 22). Parfois, les signes des magasins ou des organisations fournissent indirectement des informations sur l'endroit où le milieu social du propriétaire. Les gares de pinasse revêtent une importance capitale (voir aussi Image 23 pour les noms des gares). En 2019, il n'y avait pas de noms de rue.

Image 22 Indication des quartiers et secteurs



Le village sur la rive nord se glisse doucement dans l'agglomération. Il peut être reconnu par une ancienne église et des zones non développées. Les zones de rivage sont des plages avec des palmiers. Les rues de sable sont larges. L'église du village est également sur le rivage (voir aussi Image 5).

Dans les autres secteurs, les passages étroits entre les cours communes ne suivent pas nécessairement des lignes droites. Vous marchez beaucoup dans les virages, comme dans un labyrinthe, et il est difficile pour quelqu'un de l'extérieur de s'y retrouver. La plupart des rues étroites ne sont praticables que pour les piétons, mais pas pour les brouettes. Ailleurs, vous arrivez soudainement sur un large chemin ou dans un espace spacieux bordé d'arbres. Il semble que de nombreux sites aient été construits sans plan, en particulier le long de la rive sud. La raison en est que le quartier Adjahui-Canal a été le point de départ de l'habitat spontané en 2011. Il y avait des espaces disponibles. Ces espaces ont été utilisés pour la construction de nouvelles maisons. Ensuite les cour communes ont été densifiés. Les propriétaires ont acquis les terrains de la chefferie d'Ancien Koumassi, mais bien avant le début de la phase de vente des terres commerciales. C'est pourquoi leur forme et leur taille sont moins standardisées.

Image 23 Quartiers et infrastructure



En particulier, dans la partie nord d'Adjahui-Canal à Didiakro, il existe des endroits dont les cours communes ont été construites dans un réseau très étroit ne comportant que des passages très étroits. Cela concerne d'une part les parcelles rectangulaires, d'autre part les murs extérieurs rectangulaires des cours communes. Cette zone a été construite quelques années plus tard et surtout par des investisseurs qui ne vivent pas dans les maisons mais les louent exclusivement. Les limites et la taille des terres ainsi que la configuration des exploitations sont standardisés et les exploitations ont été construites aussi loin que possible de la limite de la propriété. Une conséquence de cette normalisation axée sur la commercialisation est le tracé plus régulier et rectiligne de ruelles qui ressemblent à une grille étroite sur les photographies aériennes.

Depuis 2018, on peut constater que les rues de ces quartiers sont optimisées par les propriétaires des cours communes eux-mêmes. Ces actions, dont certaines nécessitent la démolition de bâtiments ou d'une partie des bâtiments, sont en cours de négociation par les propriétaires des cours communes avec l'aide de l'organisation UPLAC. L'objectif de l'optimisation est d'élargir et de redresser les routes pour permettre la circulation automobile, la construction d'infrastructures et des issues de secours. UPLAC a créé une nouvelle feuille de route sur papier, qui est progressivement mise en œuvre.

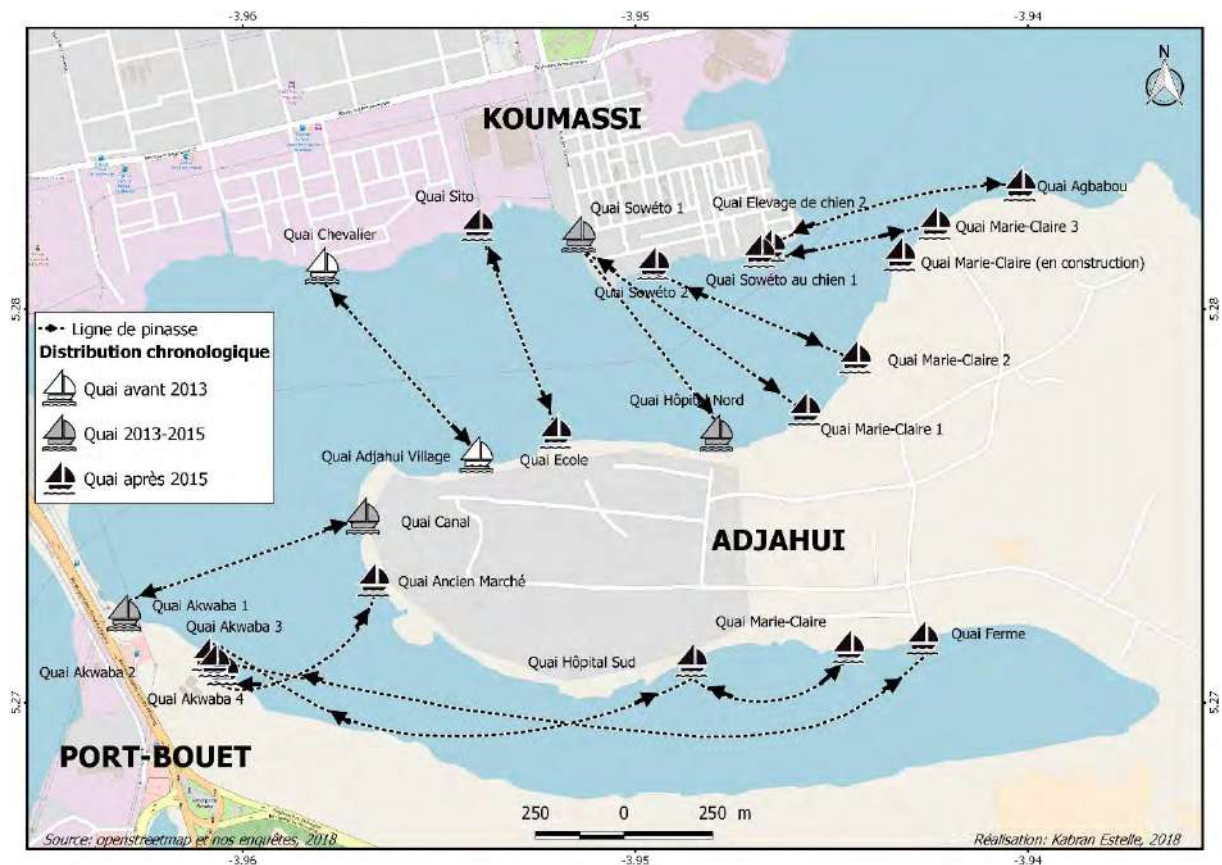
Il n'y a que quelques routes de sable plus larges, généralement sans pavé qui pourraient également être utilisées par des voitures. Ces rues principales sont généralement bordées de boutiques, restaurants et étals de marché. En outre, la cité possède plusieurs espaces ouverts abritant deux marchés, un centre pour les jeunes, une cour d'école primaire et une clinique. L'église catholique a sécurisé un grand terrain central dans la rue sud-est-ouest, qui est clôturée mais n'a pas encore été construite. Il y a un site d'usine d'huile usagée.

Les quartiers Marie-Claire et Nouveau Quartier d'Agbabou ont été créés bien plus tard. Pour cette raison, les chemins y sont un peu plus larges et cela semble un peu plus aéré à certains endroits. Le développement en forme de grille se retrouve également ici dans certains coins. Il y a toujours des magasins entre les maisons dans les rues qui ont été construites dans des parties des cours. Comme les coûts de construction et donc les investissements étaient plus élevés, les propriétaires tentent de donner certains arguments que le District d'Abidjan pourrait invoquer pour justifier une expulsion. Par exemple, leurs terres ont été construites de manière à laisser plus d'espace pour des sentiers plus larges et à améliorer la qualité du logement et l'hygiène générale. La route menant à l'aéroport est un grand terrain de football fortifié et un maquis de vin de palme populaire.

7.2. Transport et mobilité limitée

La quasi-totalité du déplacement des personnes à destination d'Adjahui-Coubé est assurée par des pinasses en bois équipées de moteurs diesel. Ces pinasses sont réparties sur 11 lignes différentes entre la péninsule et les communes de Koumassi et Port Bouët (Image 24). Le service est disponible presque toute la journée. La capacité des barques traversières pour le transport de passagers est très élevée car ils peuvent transporter jusqu'à 100 personnes par voyage. Environ 54 500 personnes sont transportées dans la journée. Nous avons décrit ce système de transport en détail (Kabran et Eguavoën 2019). Ici, nous voulons seulement parler de la mobilité des habitants. Le transit avec les taxis et les wôrô-wôrô (les taxis communaux) ne fait que commencer.

Image 24 Transit d'eau autour Adjahui-Coubé



Source : Kabran et Eguavoën (2019)

L'éloignement d'Adjahui-Coubé et le coût du transport de l'eau renforcent l'immobilisme, en particulier des jeunes femmes, des aînés et des enfants, qui ont tendance à rester sur la presqu'île. Elles sont moins exposées aux autres couches socio-économiques et au mode de vie urbain que les jeunes hommes, et ont peu d'opportunités en matière d'éducation et d'emploi.

Les tarifs de 100 FCFA pour les pinasses semblent très bas au premier abord. Ils doivent cependant être additionnés sur le mois et sur les autres frais de transport que les personnes doivent payer pour atteindre leur destination de voyage, comme nous voudrions le montrer dans l'exemple de calcul suivant :

Un couple avec un petit enfant vit avec un salaire minimum en Côte d'Ivoire (100 000 FCFA) que l'homme gagne en tant que salarié dans une zone industrielle de Koumassi. Si l'on calcule un seul voyage de la péninsule à l'autre côté de la lagune chaque jour du mois pour un adulte, les voyages avec la pinasse coûtent 6 000 FCFA (6% de leur revenu mensuel). La femme quittera également Adjahui-Coubé de temps en temps. Plusieurs voyages par jour

peuvent être nécessaires. Et, bien sûr, il y a des coûts supplémentaires pour voyager avec des véhicules de transit jusqu'à la destination finale.

Si la situation financière est tendue, l'épargne commencera par réduire toute mobilité inutile, c'est-à-dire une mobilité qui n'est pas nécessaire pour générer un revenu. Dans cet exemple fictif, l'homme a un emploi régulier et gagne le salaire de la famille. Mais pour saisir une telle opportunité, il faut une présence physique dans la zone pour offrir ses services. L'éloignement de la péninsule et les inévitables transports par voie d'eau constituent un goulet d'étranglement pour la mobilité des résidents. Et c'est l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux résidents estiment que leurs conditions de vie se sont détériorées par rapport à leurs anciens lieux de résidence, alors que la plupart d'entre eux vivaient auparavant dans des zones précaires. Néanmoins, les coûts de déplacement supplémentaires pour le transport par eau sont compensés par la baisse des coûts de location à Adjahui-Coubé.

Certains travailleurs de sexe masculin nous ont dit qu'ils ne se souciaient pas trop des conditions de vie à Adjahui-Coubé, car ils passaient leur temps dans des environnements mieux équipés pendant les jours ouvrables. Les installations sur leur lieu de travail comprenaient probablement l'électricité (y compris l'air conditionné), l'eau et les installations sanitaires. Pour ceux qui sortent régulièrement, vivre dans cette condition précaire était une expérience à temps partiel. Leur mouvement de parcours à travers le plus grand espace de la métropole, ainsi que les opportunités à s'impliquer dans leurs anciens réseaux sociaux, leur ont permis de côtoyer avec différentes couches socio-économiques. Leur exposition au style de vie urbain est restée.

Mais comme la division du travail est classiquement fondée sur le genre, beaucoup de femmes sont devenues plus immobiles qu'avant leur déménagement. Souvent, l'homme se rend au travail alors que sa partenaire et leurs enfants restent la plupart du temps à Adjahui-Coubé. De nombreux résidents, en particulier des femmes, exercent leurs activités commerciales et leurs emplois sur le marché et dans des magasins à Adjahui-Coubé. Et elles passent beaucoup de temps avec leurs voisins de la cour.

Lorsqu'elles sont immobiles, les jeunes femmes sont beaucoup moins accès à la ville située au-delà d'Adjahui-Coubé, à des personnes vivant dans de meilleures conditions socio-économiques, ainsi qu'à des emplois et à d'autres opportunités. Pas d'électricité ne signifiait également, pas de consommation de télévision et un accès réduit à l'information (directe ou indirecte). Elles ont été littéralement coupées de la ville et sont revenues à un style de vie plus simple. Mais les avantages de la vie rurale, tels que les environnements spacieux ou la possibilité de produire de la nourriture ou d'élever des animaux ne sont pas possibles à Adjahui-Coubé pour la plupart des familles.

La faible mobilité des jeunes femmes signifie également qu'elles ont raté d'éventuelles occasions de s'instruire davantage ou d'apprendre un métier (même lors de formations en cours d'emploi). En conséquence, les femmes qui avaient déménagé à Adjahui-Coubé sans avoir appris quelque chose auparavant auraient très peu d'opportunités de travail.

La marche est la forme la plus courante de déplacement pour la plupart des citoyens des villes africaines, en particulier lorsqu'ils ont de faibles revenus. À Abidjan, la plupart des déplacements (53%) sont effectués par des piétons (Banque Mondiale 2019). Bien que marcher prenne du temps et de l'énergie, c'est aussi un moyen de mobilité très autonome, indépendant et gratuit. Attendre et être obligé d'utiliser et de payer le transport par eau a été perçu par les habitants d'Adjahui-Coubé comme une grave restriction à cette autonomie et à leur choix.

Lors de notre recensement ethnographique, nous avons rencontré des résidents qui ont développé des stratégies de prévention des immobilisations, tel que l'exemple suivant :

Le couple vit avec un frère. Ils sont un peu plus âgés que leurs voisins et ont des enfants en âge d'aller à l'école secondaire. Leur quartier à Koumassi Bia Sud a été démoli en 2018 pour des constructions. Leurs moyens financiers étaient limités, mais ils ont trouvé un bon

logement à Adjahui-Coubé. Mais leurs enfants n'ont pas bougé avec eux. Ils vivent à Cocody avec des parents car il n'y a pas d'école secondaire à Adjahui-Coubé. Le transport serait trop compliqué et trop coûteux. Il n'y a pas non plus d'électricité pour étudier le soir. Le mari doit partir vers 04h00 du matin pour arriver à l'heure à son lieu de travail.⁵⁵

L'exemple montre comment la démolition de l'ancienne maison, la perte de biens et le déménagement dans la péninsule d'Adjahui ont affecté une famille avec des enfants plus âgés. Même si le voyage au travail est devenu beaucoup plus intense en temps et en ressources pour le père, il a décidé qu'il pourrait s'en occuper. Mais le couple avait décidé d'empêcher les restrictions à la mobilité des enfants et les éventuels impacts négatifs sur leur carrière scolaire. En conséquence, la famille s'est scindée en deux groupes résidentiels, ce qui a un coût social élevé.

7.3. Écoles et établissements d'enseignement

Il existe un certain nombre d'écoles maternelles et d'écoles, mais leurs capacités combinées ne sont pas suffisantes pour le nombre d'enfants d'Adjahui-Coubé.

Outre les écoles publiques, un certain nombre de petites écoles privées ont été créées et forment principalement les plus jeunes écoliers. Il n'y a pas assez de places disponibles pour cet âge et tous les enfants ne peuvent pas aller à l'école (Image 25). Les murs colorés envoient des messages publicitaires aux parents. Toutefois, cet exercice ne doit pas occulter le fait que les écoles sont équipées de manière minimale et ne disposent pas des bâtiments nécessaires pour accueillir convenablement tous les élèves et toutes les classes.

Les écoliers plus âgés peuvent fréquenter des établissements d'enseignement à Koumassi. Vous devez vous rendre chaque jour à l'école en ferry. Pour garder les frais de transport de leurs familles, ces écoliers sont pris en charge gratuitement par les pinassiers. Pour assurer l'éducation de leurs enfants, les familles ont également confié leurs enfants plus âgés à des parents ou à des amis vivant dans d'autres quartiers d'Abidjan, où une école secondaire est plus facile à atteindre.

Image 25 Les écoles privées



⁵⁵ Résidents M320, recensement ethnographique, juillet 2018.

Les écoles privées ont été créées par des parents ou des enseignants dévoués qui ont refusé d'accepter que seuls quelques enfants du quartier puissent fréquenter l'école. Toutes les écoles fonctionnent avec l'approbation du Ministère de l'éducation ivoirien et emploient du personnel enseignant qualifié.

Comme il n'y a pas assez de places disponibles dans les écoles publiques, les parents doivent payer les frais de scolarité pour l'éducation de leurs enfants. Il y a des coûts supplémentaires. Étant donné que de nombreuses familles vivant à Adjahui-Coubé ont des revenus très bas, les frais de scolarité représentent un fardeau financier particulier, mais les directeurs d'établissement ont souligné que le problème était l'insuffisance des capacités d'accueil.

L'augmentation de la capacité d'accueil des prestataires privés est rendue plus difficile par le fait qu'aucun propriétaire d'école ne dispose de droits fonciers fiables, ce qui signifie que les investissements dans des bâtiments plus grands et mieux équipés sont à risque. Il existe d'autres institutions éducatives à la disposition des résidents, en plus des enseignements religieux et des cours du soir pour adultes. Il n'existe pas d'institutions proposant une formation professionnelle ou continue. La population d'Adjahui-Coubé, composée principalement de très jeunes adultes, n'a aucun moyen de se préparer au travail sur le terrain.

Un autre problème évoqué par les habitants est le mauvais accès à l'électricité dans les écoles :

« ...nous avons vraiment besoin de l'électricité [...] Nous avons au moins cinq établissements dans le quartier comme ça qui sont sans électricité. Nos enfants doivent aller à l'école. On a besoin d'étudier. Départ de 18 heures, il fait noir partout [...] Depuis [...] 29 décembre 2017 jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas de l'électricité. Un an et quelques...en plein capitale d'Abidjan. Au milieu de la capitale... C'est grave. »⁵⁶

7.4. Commerce et marché

Les habitants d'Adjahui-Coubé peuvent acheter tous les produits dont ils ont besoin pour la vie quotidienne. Dans les rues commerçantes et sur les deux marchés, on trouve également des petits ateliers et des services. Les marchandises atteignent la péninsule par la route. Les détaillants utilisent la pinasse et la rue de l'aéroport pour y transporter leurs marchandises.

Nous avons constaté qu'en 2016, le marché vendait principalement des produits répondant aux besoins essentiels des ménages. Cela comprend la nourriture, les articles ménagers simples (seaux, tabourets, ventilateurs, ustensiles de cuisine, etc.), les matériaux de construction et les vêtements. Ces dernières années, l'offre s'est considérablement diversifiée. Surtout, la gamme de services a augmenté. Au début, il y avait principalement des restaurants et des bars, ainsi que des coiffeurs, des tailleurs et des ouvriers du bâtiment. Aujourd'hui, vous trouverez également des magasins de copie, des ateliers de vélo, la location de chaises ou un magasin de tatouage. Une chaîne de boulangerie a ouvert un magasin avec café en 2019.

7.5. Soins médicaux

Les centres de santé sont dispersés à travers la péninsule. Les premiers soins y sont donnés ainsi que des vaccinations et des traitements simples peuvent être effectués. En règle générale, les centres de santé sont gérés par des ONG. Le plus grand centre de santé a été fourni par l'UNICEF (on parle souvent d'hôpital, mais ce n'est pas un hôpital). Pour un diagnostic et un traitement plus poussés, les résidents d'Adjahui doivent se rendre aux hôpitaux de Port Bouët ou de Koumassi. Le traitement des urgences est extrêmement critique, car en raison du détour par la route à l'aéroport, aucun transport

⁵⁶ Mr. Bakayoko, directoire d'UPLAC, transcription d'interview, mars 2019.

rapide à l'hôpital ne peut être effectué. Un dépôt pharmaceutique a été ouvert à Adjahui-Coubé entre 2018 et 2019 par la Commune de Port Bouët.

La chefferie du village Adjahui-Coubé tente de construire un hôpital pour l'agglomération. Ils voudraient confier les bâtiments à la Commune de Port Bouët afin qu'ils équiperent l'hôpital en personnel et en équipements techniques. Un chantier pour les bâtiments a été déterminé près de la clinique UNICEF. Les locataires des cours communes qui y sont ont été invités à chercher un autre logement. Les cours communes s'y trouvent devraient être démolies.

Les logements vides ont de nouveau été occupés par des familles qui avaient perdu leurs maisons lors du déguerpissement à l'Abbatoir en juillet 2018. La Mairie de Port Bouët a demandé aux propriétaires des cours communes s'ils pouvaient fournir des logements vides aux sans-abris de l'Abbatoir dans cette situation d'urgence. En juillet 2018, l'UPLAC et la Mairie de Port Bouët se sont entendus pour trouver des logements pour les personnes déguerpis de l'Abbatoir, qui était hébergées temporairement dans des écoles. Les anciens habitants d'Abbatoir ont déménagé à Adjahui-Coubé. Maintenant il est de plus en plus probable que les bâtiments existent encore. Pour cette raison, la construction de l'hôpital ne progresse pas.⁵⁷

7.6. Institutions culturelles et religieuses, installations sportives

La péninsule abrite un grand nombre d'églises et de mosquées, construites par des particuliers ou représentant des segments locaux de grands groupes et des organisations religieuses. Il y a aussi un grand et plusieurs petits terrains de football et un centre des jeunes.

Image 26 Deux mosquées



7.7. Sécurité interne

Différentes opinions ont été exprimées au sujet de la sécurité dans la péninsule au cours des recherches. Les nouveaux résidents ont déclaré des vols, mais les groupes locaux de sécurité ont bien géré la situation. Les villageois ont souligné que la situation en matière de sécurité était préoccupante.

⁵⁷ Chefferie d'Adjahui-Coubé, interview, mars 2019; union des membres d'UPLAC juillet 2018.

On a souvent dit qu'un nouvel établissement attirerait particulièrement les personnes dans le besoin de logement abordable et qui travaillent. Malheureusement, des personnes mal intentionnées sont ensuite venues à Adjahui-Coubé. Il a également été déclaré que les criminels ne vivaient pas dans la cité, mais viendraient de l'extérieur. La mauvaise réputation de l'habitat, qui présentait un risque élevé, n'est pas justifiée. Il y existe des incidents comme partout ailleurs, mais pas de problème accru de criminalité.

Jusqu'à l'ouverture de la gendarmerie en mars 2019, la sécurité était organisée par les résidents eux-mêmes. Ces groupes ont été initiés et soutenus par les chefs de secteur (Adjahui-Canal, Didiakro, Agbabou). Les volontaires des groupes multi-ethniques ont travaillé dans des groupes de sécurité organisés par quartiers. Ces groupes de sécurité règlent les différends, enquêtent sur les cas suspects, documentent les cas et arrêtent les suspects. Les litiges familiaux et les litiges au sein des maisons ou sur le marché sont transmis aux chefferies respectives, qui écoute et règle les cas. En cas de crime, les autorités de l'État sont toujours impliquées, les suspects sont remis aux autorités de l'État (gendarmeries de Port Bouët ou Koumassi, police de l'aéroport).

La chefferie du village a construit le bâtiment pour la gendarmerie. La Commune de Port Bouët a ensuite mis en place un poste officiel et envoyé du personnel (Image 27).

Image 27 Gendarmerie, poste Adjahui-Coubé



7.8. Élimination des déchets

En 2018, il n'y avait pas de système public ou privé d'élimination des ordures ménagères. Les déchets ne sont pas séparés par les ménages (par exemple, les ordures organiques et autres déchets). Les déchets sont collectés dans les ménages et éliminés spontanément dans des décharges. Ces petites décharges sont souvent situées sur les berges.

En plus de la pollution de l'eau, on peut observer que ces décharges servent à stabiliser la remise en état des rives ou des terres. En termes simples, de cette manière, un large anneau en plastique est progressivement placé autour de la péninsule, ce qui pourrait entraver le drainage futur des eaux de pluie dans le lagon.

En 2019, nous avons vu un conteneur de déchets en provenance de la commune de Port-Bouët sur la rue en direction de l'aéroport, qui était totalement rempli. La capacité de conteneur de déchets était insuffisante.

Image 28 Les berges remblayées avec les déchets



8. Résumé

Dans ce document, nous avons décrit en détail l'habitat spontané Adjahui-Coubé. Premièrement, bien qu'Adjahui-Coubé soit légalement un village d'Ebrié, rattaché à la Commune de Port Bouët, il s'agit d'une agglomération urbaine en pleine expansion, à Abidjan, qui compte 60 000 habitants minimum, autant d'habitants qu'une petite ville. Cette petite ville n'a pas d'infrastructures de base, car elle ne faisait pas partie de la planification urbaine, mais elle était née du fait que beaucoup de familles pauvres ont du mal à trouver un logement abordable au sud d'Abidjan. Les infrastructures urbaines ainsi que les services municipaux sont construits ou organisés rétrospectivement par les résidents, les autorités locales et la Commune de Port Bouët.

Ce processus d'adaptation à la situation réelle a commencé il y a deux ou trois ans, lorsque l'ampleur de l'urbanisation et la grande taille de la population sont devenues évidentes. Cela signifie qu'une situation imprévue et irréversible est apparue, qu'il convient maintenant de mettre en ordre (en termes d'infrastructure et de catégorisation juridique) afin de ne pas aggraver les conditions de vie des habitants.

Trois raisons de l'émergence de ce habitat spontané sont très claires :

- (1) Deux autres habitats spontanés à Port Bouët ont été déguerpis et détruits par le District d'Abidjan (le Quartier des Éleveurs en 2017 et le quartier Abbatoir en 2018). De nombreux ménages démunis ont dû déménager à Adjahui-Coubé. La péninsule continue de servir de dernier refuge au centre-sud d'Abidjan aux familles touchées par les déguerpissements.
- (2) Dans le cadre de la rénovation urbaine privée, les propriétaires continuent de démolir les maisons et des cours communes dans les Communes de Koumassi et Port Bouët. Ces unités de logements ne sont plus disponibles sur le marché des logements abordables. En lieu et place on a des immeubles, qui sont généralement beaucoup mieux équipés, mais deviennent de ce fait plus chers pour les locataires. Ce sont aussi les studios ou les maisons construites pour les locations individuelles et non plus pour le marché locatif accessible. En conséquence, l'offre de logements locatifs moins chers se fait de plus en plus rare et plus chère.
- (3) Les conditions (caution, avance et provision) pour un locataire débutant sont devenues très coûteuses et ne peuvent plus être payées par de nombreux ménages. Pour cette raison, Adjahui-Coubé conservera son attrait pour les ménages à faible revenu, qui sont exclus du marché locatif formel, et qui souhaitent travailler et vivre dans les deux communes du sud d'Abidjan.

Il y a surtout des jeunes hommes, des jeunes couples et des jeunes familles qui ne trouvent pas de logement abordable dans les quartiers réguliers à Koumassi, Marcory et Port Bouët et qui saisissent l'opportunité offerte par le marché locatif informel à Adjahui-Coubé pour fonder leur propre ménage ici sur la péninsule et commencer une vie autonome à l'âge adulte.

L'exemple d'Adjahui-Coubé illustre également l'attraction économique. Un nombre élevé et sans cesse croissant d'habitants sur une péninsule isolée est synonyme de clients potentiels et fiables, même s'ils ont des revenus très bas. Dans l'ensemble, le pouvoir d'achat est suffisamment élevé pour que de plus en plus de revendeurs et de prestataires de services s'imposent. Dans le même temps, l'offre se diversifie. Nous avons parlé à des constructeurs et commerçants qui ont fermé leurs magasins dans d'autres quartiers de la ville et ont déménagé à Adjahui-Coubé avec leurs familles car les affaires y marchaient très bien, mieux que dans l'ancien quartier. Pour les constructeurs, les commerçants et les investisseurs qui construisent des maisons à louer, la presqu'île est une presqu'île d'opportunités.

Au niveau de l'infrastructure urbaine, il existe certainement une hiérarchie urgente, des mesures plus importantes que d'autres. L'étude montre d'une part la très grande capacité d'auto-organisation des habitants et des autorités locales et d'autre part la flexibilité et l'adaptabilité des marchés privés. Des services qui faisaient défaut et sans lesquels de nombreuses personnes ne pourraient pas vivre ensemble sont apparus spontanément en raison du besoin urgent.

Soit les services étaient indispensables et suffisamment centraux pour le fonctionnement et la sécurité de l'habitat spontané, ou soit qu'un certain nombre de résidents soient motivés et engagés à mettre ce service / produit à la disposition des autres résidents - sans aucune compensation financière (par exemple, du règlement des litiges par les autorités locales, du bénévolat dans les groupes de sécurité, dans une organisation locale qui s'occupe des jeunes ou pour une communauté religieuse). Cependant, les interviews montrent également que cet engagement individuel exige beaucoup du volontaire, en particulier du temps de loisir et du temps familial. Nous avons remarqué des signes de surmenage. Gérer une petite ville avec une population très hétérogène et à faible revenu de plus de 60 000 habitants est un défi difficile et une grande réussite.

Des services commerciaux ont été créés pour les produits dont chaque ménage a besoin. Dans ce cas, le besoin était très élevé et la création d'une offre à la fois financièrement lucrative (par exemple, le transit de l'eau, le commerce, la restauration, l'artisanat). Il existe également peu de niveaux intermédiaires (par exemple, les lignes de pinasse, les écoles privées, les agences immobilières). L'offre de ces types de services et de produits ne répond pas encore aux offres présentes d'autres quartiers 'à faibles revenus'. Mais les marchés sont allés très rapidement et sont flexibles. L'offre est toujours adaptée aux besoins. Cela ressort clairement des produits vendus sur les marchés en 2016, 2018 et 2019.

Pour cette raison, la nécessité d'une intervention d'acteurs externes n'est pas si urgente. Les autorités devraient prendre les mesures appropriées pour soutenir ces initiatives des résidents. Il existe d'autres secteurs où les habitants et les autorités locales ont besoin d'un soutien extérieur ou public pour améliorer la situation dans la zone d'installation (par ordre particulier) :

- L'hygiène (eau salubre, assainissement, élimination des déchets) doit être prise en compte, sinon des risques accrus pour la santé pourraient en résulter.
- L'approvisionnement en énergie au niveau des ménages (après avoir été fourni à la CIE, c'est le travail du propriétaire de la cour commune).
- Assurance de la fréquentation de l'école primaire (publique ou privée) pour tous les enfants qui ont de l'âge approprié. La demande est la plus forte dans ce secteur primaire et cela devient de plus en plus important chaque année parce que beaucoup d'enfants d'âge préscolaire vivent dans l'agglomération et que de nouvelles familles sont fondées.
- Mettre en place un hôpital fonctionnel où les urgences peuvent être traitées et assurer le transport rapide des malades vers d'autres hôpitaux (par bateau ?)
- La cité a besoin d'au moins une ou deux écoles secondaires publiques.
- Offres de formation pour les jeunes adultes afin qu'ils puissent générer des revenus plus élevés à l'avenir et avoir ainsi accès au marché locatif dans les quartiers réguliers.
- Le climat local s'est considérablement détérioré en raison de la déforestation et de l'étroitesse des structures en béton. Cela a un impact direct sur la qualité de vie et la santé des résidents. Il serait bon que des mesures soient prises pour lutter contre les îlots de chaleur existants.
- Pour le moment, la péninsule est principalement une zone piétonne. Cela devrait rester ainsi, car les distances sont courtes et la population n'a pas les moyens d'acheter des motos ou des voitures. La pollution de l'air et le bruit sont encore très faibles. Si la route venant de l'aéroport était mieux sécurisée et qu'il pouvait y avoir un endroit où les marchandises

pourraient être rechargées, on pourrait main tenir le trafic hors de l'agglomération. La réparation de petites routes sablonneuses pour vélos, cargos et brouettes aurait un impact positif sur le développement durable de l'agglomération (écologique, économique en créant des emplois locaux dans le secteur des transports, dans le secteur social).

- Un pont pour piétons et cyclistes en direction de Koumassi pourrait raccourcir le temps de déplacement de nombreux résidents et réduire les coûts pour les ménages.

Ces améliorations nécessaires ne sont possibles que si un accord politique est trouvé sur la base d'une réglementation. Les autorités locales et la Mairie soutiennent l'amélioration progressive d'Adjahui-Coubé. En principe, cela s'applique également au Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU). Pour l'instant, il semble que le ministère soutienne une politique d'amélioration des quartiers précaires/ des habitats spontanés et tolérés. Les déguerpissements devraient être évités à l'avenir. L'enquêteur a toutefois reconnu que les expulsions étaient nécessaires dans des cas exceptionnels, notamment dans les cas où des travaux publics avaient été réalisés ou dans les cas où les résidents présentaient un grave danger.⁵⁸

Il est également possible pour le gouvernement de Côte d'Ivoire et le District d'Abidjan de donner la priorité au développement du tourisme et de l'économie et de poursuivre l'idée d'un quartier urbain dans le contexte de l'aérocité. Dans ce cas de déguerpissement d'Adjahui-Coubé, les décideurs politiques doivent être conscients qu'ils doivent apporter une solution abordable à la pénurie de logements qui touche 60 000 personnes minimum (en plus des résidents potentiellement touchés d'Adjouffou, Jean Foly et Gonzuageville).

⁵⁸ Mr. N'Guessan, Direction de l'adressage, de la gestion et de la reconstruction urbaine, MCLU, notes basé sur l'interview, mars 2019.

Remerciement

La recherche a été menée dans le cadre du projet « Waterfront Metropolis Abidjan. Zwischen alltäglicher Urbanität, spontaner Besiedlung, Stadtplanung und Immobilienentwicklung » (décembre 2017-mai 2020), financé par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG, Fondation allemande de recherche) - EG 381/1-1.

Nous voudrions remercier Monsieur Tarnagda, l'assistant local qui nous a appuyé pour le recensement ethnographique. Merci beaucoup aux ménages à Adjahui-Coubé qui nous ont reçus ouvertement et nos interlocuteurs pour leur confiance. Nous remercions également le personnel toujours serviable et sympathique du CNP. Merci beaucoup aussi à l'UPLAC, Michèle Becanti Bohoussou, Dr. Nicolas Gerber et Arthur Guischet pour avoir examiné les versions précédentes de ce document. Sans le soutien de Dr. Adou Djané Dit Fatogoma, Dr. Estelle Gnankon Kabran, Dr. Gilbert Fokou et le CSRS, cette recherche n'aurait pas été possible. Merci beaucoup!

Bibliographie

- Antoine, P., A. Dubresson, et A. Manou-Savina. 1987. Abidjan côté cours. Pour comprendre la question de l'habitat. Paris : Karthala.
- Banque Mondiale 2019. Que la route soit bonne. Améliorer la mobilité urbaine à Abidjan. Washington : BM.
- Bonnassieux, A. 1987. L'autre Abidjan. Chronique d'un quartier oublié. Paris : Karthala.
- CESIG 2014. Abidjan. Plan guide. Echelle 1/25.00. 2ème édition.
- Dembele, O. 2013. Abidjan ville africaine! Hiatus entre culture locale et modernité dans la métropole ivoirienne. *in* E. Pieterse et A. Simone (eds). *Rogue urbanism. Emergent African cities.* Sunnyside : Jacana Media, pp. 397-419.
- Diabaté, H. et L. Kodjo. 1991. Notre Abidjan. Abidjan : Mairie d'Abidjan/ Ivoire Média.
- Farouk, B. R. et M. Owusu. 2012. "If in doubt, count" : the role of community-driven enumerations in blocking eviction in Old Fadama, Accra. *Environment and Urbanization* 24 : 47-57.
- Freund, B. 2007. *The African city. A history.* Cambridge: University Press.
- Kabran, E. G. et I. Eguavoen. 2019. Ferry transportation in Abidjan. Establishment, operation and sustainability of a paratransit system. ZEF Working Paper 179. Bonn.
- Konan, P. K. 2016. Les transformations socio-spatiales d'Adjahui-Coubé, une presqu'île de la commune de Port Bouët (Abidjan, Côte d'Ivoire). *Ahoho. Revue de Géographie du LARDYMES* 17 : 53-67.
- Lerond, F. 2000. L'autre Abidjan. Etude de l'habitat d'un quartier précaire et propositions d'interventions. Paris : L'Harmattan.
- ONU-HABITAT. 2011. Loger les pauvres dans les villes africaines. Guide pratique Vol. 4 Expulsion: Les options possibles pour éviter la destruction des communautés urbaines pauvres. ONU-HABITAT, Nairobi.
- Gnamon-Adiko, A. et A. De 2015. Les quartiers précaires en Afrique et en Côte d'Ivoire. Diagnostics et orientations stratégiques. *in* : R. Allah-Kouadio et al. (eds.) *Développement durable et émergence de l'Afrique*, Brinon-sur-Sauldre : Éditions Grandvaux, pp. 303-323.
- Shingata, C.B. 2017. Les systèmes fonciers coutumiers face à l'urbanisation. *Recompositions sociales et conflits fonciers, Abidjan (Côte d'Ivoire).* Saarbrücken : Éditions Universitaires Européennes.
- Smit, S., J. K. Musango, Z. Kovacic et A. C. Brent. 2017. Conceptualising slum in an urban African context. *Cities* 62 : 107-119.
- Yapi-Diahou, A. 2000. Baraques et pouvoirs dans l'agglomération abidjanaise. L'Harmattan, Paris.

Les média

- 1990 Les grandes enquêtes. Habitats spontanés. Les racines du mal, *Fraternité Matin*, 10. mai.
- 2005 Côte d'Ivoire. Port Bouët: Déguerpissement à Boribana et Moussakro. *Le Patriote*, 05. décembre.
- 2011 Anne Ouloto fait raser baraques et nids d'insalubrité. Déguerpissement. Dans le cadre de l'opération ville propre, la ministre de la salubrité urbain était, hier, dans les communes de Port Bouët et Koumassi. *Fraternité Matin*, 30/31. juillet.
- 2012 Port-Bouët : Chassés de la place Akwaba / Les déguerpis de Moussakro envahissent Adjahui Coubé. *L'Inter*, 03. décembre.
- 2013 Litige foncier à Adjahui Coubé : Risques d'affrontement entre deux villages Ebrié. La gendarmerie multiplie les patrouilles. *L'Inter*, 20. février.
- 2013 Grand Bassam - Aérocité : Ezaley annonce 35 000 emplois pour les jeunes. *Le Nouveau Réveil*, 10. avril.

- 2014 Construction de l'Aérocité. Plusieurs milliers de sans abris annoncés à Port Bouët. Le Démocrate, 24. février.
- 2014 Construction de l'Aérocité à Port-Bouët : Les populations craignent un déguerpissement massif. Le Patriote, 24. février.
- 2014 Gaoussou Touré présente 'Aérocité' aux investisseurs : Un projet de plus de 1000 milliards FCFA. Le Patriote, 24. février.
- 2015 Aéroport d'Abidjan : L'Aérocité, un grand rêve qui risque de ne pas se réaliser. La Diplomatique d'Abidjan, 27. août.

Les auteurs

Irit Eguavoen (docteur en anthropologie sociale) a travaillé au Center for Development Research (ZEF) de l'Université de Bonn en Allemagne de 2003 jusqu'à novembre 2019. Ses recherches en Éthiopie et en Afrique d'Ouest ont couvert différents thèmes socio-environnementaux. En 2016, elle a commencé à travailler à Abidjan et dirige le projet de recherche « Waterfront Metropolis Abidjan. Entre l'urbanité quotidienne, l'urbanisation spontanée, l'urbanisme et le développement immobilier ».

Pauline Attemene est titulaire d'un Diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences de la communication de l'Université Félix Houphouët Boigny, ainsi que d'une maîtrise en sciences du changement climatique et de l'éducation de l'Université de la Gambie (de WASCAL) pour laquelle elle a mené des recherches sur l'écotourisme et la communication pour la durabilité en Gambie. Elle a travaillé comme assistante de recherche dans le projet « Waterfront Metropolis Abidjan ». Mme Attemene a transcrit les nombreuses interviews du projet et a accompagné la responsable du projet dans la collecte des données médiatiques au CNP.

Fulgence Kouame est doctorant au Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, Biodiversité et Agriculture Durable de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, ingénieur des Sciences Topographiques et Géographiques, et chargé d'études à la Direction de la Cartographie et des Systèmes d'Information Géographique du Ministère du Plan et du Développement. Il a travaillé comme assistant de recherche dans le projet « Waterfront Metropolis Abidjan ». Dans cette fonction, Mr Kouame a apporté une contribution significative au succès du recensement ethnographique.

En tant que consultant pour le projet « Waterfront Metropolis Abidjan », **Eugène Kouadio Konan** (professeur de Géographie et spécialiste en télédétection) a contribué les Images 7, 8 et 9.

En tant que consultant pour le projet « Waterfront Metropolis Abidjan », **Chérif Aidara Madhy** (Master 2 en SIG et Télédétection) nous a accompagné à Adjahui-Coubé à plusieurs reprises pour la cartographie et pour rencontrer des résidents. Il a créé Image 12.

Katrin Gleisberg-Gerber est géographe. Elle a mené des études empiriques approfondies au Burkina Faso et connaît très bien les statistiques. Elle nous a accompagnés dans l'analyse avec SPSS. Mme Gleisberg-Gerber travaille à l'Université de Bonn.



zef

Center for
Development Research
University of Bonn

Working Paper Series

Authors: Irit Eguavoen, Pauline Attemene, Fulgence Kouame, Eugène Kouadio Konan, Chérif Aidara Madhy, Katrin Gleisberg-Gerber
Contact: ieguavoen@posteo.de
Photo: Irit Eguavoen

funded by

Deutsche
Forschungsgemeinschaft

DFG

Published by:
Zentrum für Entwicklungsforschung (ZEF)
Center for Development Research
Genscherallee 3
D – 53113 Bonn
Germany

Phone: +49-228-73-1861

Fax: +49-228-73-1869

E-Mail: presse.zef@uni-bonn.de

www.zef.de